



UN PLAN POUR LA POPULATION



PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO

L'HONORABLE VICTOR FEDELI
MINISTRE DES FINANCES

2018

DOCUMENTS D'INFORMATION

Pour de plus amples renseignements au sujet de *Un plan pour la population : Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018 – Documents d'information*, appeler au :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur : 1 800 263-7776

Pour obtenir la version électronique du document, visiter notre site Web à : ontario.ca/exposeautomne

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018
ISSN 1483-5983 (Imprimé)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

This document is available in English under the title:
A Plan for the People – 2018 Ontario Economic Outlook and Fiscal Review, Background Papers

CHAQUE DOLLAR COMpte

Dans le cadre de son engagement constant à respecter l'argent des contribuables tout en mettant l'accent sur la prestation des services par voie numérique, le gouvernement fait imprimer seulement le tiers du nombre d'exemplaires du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* qui étaient typiquement tirés dans le passé. De plus, il ne publiera pas officiellement l'allocution du ministre sous forme de livret.

Combinées, ces mesures représentent des économies de quelque 11 000 \$ pour les contribuables. La version intégrale de *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* peut être consultée en ligne à ontario.ca/exposeautomne.

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

Il y a quelques mois, le gouvernement pour la population a proposé une nouvelle vision pour l'Ontario. Cette vision était claire : remettre plus d'argent dans les poches des gens, réduire les factures d'électricité, protéger les emplois et en créer de nouveaux, réduire les temps d'attente dans les hôpitaux, et rétablir la confiance des gens dans les institutions qui sont supposées les servir, et non le contraire. Ce serait un gouvernement qui tiendrait ses promesses et s'efforcerait de rendre la vie plus abordable pour la population de l'Ontario.

Notre gouvernement en est un qui est fidèle à ses valeurs. Ces valeurs s'appuient sur la conviction que le dur labeur devrait être récompensé, que les contribuables devraient être respectés et que le rôle du gouvernement est d'aider ceux qui en ont le plus besoin et de protéger les personnes les plus vulnérables dans nos collectivités.

Notre plan envisage un Ontario prospère, un Ontario qui est de nouveau le moteur économique de la fédération. Le gouvernement créera des débouchés économiques pour tous en établissant les conditions favorables qui permettront aux entrepreneurs de démarrer une entreprise, de la faire croître et de créer des emplois, ici même dans la province. Il aidera les entreprises de toutes les tailles à prospérer en réduisant les impôts, en diminuant la bureaucratie et en élargissant le choix offert aux consommateurs.

Nos aînés sont les bâtisseurs de ce pays et, à ce titre, le gouvernement estime qu'ils devraient pouvoir compter sur l'aide des services publics à mesure qu'ils vieillissent. Notre gouvernement est d'avis que les femmes et les hommes qui sont membres des Forces sur les premières lignes ont droit à être traités avec respect, tandis que les familles et les particuliers respectueux de la loi doivent être protégés contre les crimes violents, y compris la violence liée à la drogue, aux armes à feu et aux bandes criminalisées.

Plus que tout, notre gouvernement pense que l'équilibre budgétaire et la réduction du fardeau de la dette de l'Ontario constituent non seulement un impératif financier mais aussi un impératif moral. Le gouvernement doit aux générations futures d'assurer la prestation de services essentiels, comme les écoles et les hôpitaux, quand elles en auront besoin.

En temps de prospérité, le gouvernement doit consolider ses finances de manière à pouvoir mieux absorber les chocs économiques, comme les récessions ou les crises financières. Malheureusement, pendant trop longtemps, les dépenses irréfléchies du précédent gouvernement ont rendu l'Ontario extrêmement vulnérable aux futurs chocs. En adoptant une saine gestion financière, le gouvernement est en mesure d'affecter davantage de fonds aux services et aux programmes clés au lieu de payer les intérêts sur la dette. Ainsi, le gouvernement pourra venir en aide à la population en période de difficultés économiques.

Un gouvernement qui met de l'ordre dans ses finances est un gouvernement qui est véritablement au service de la population, et ce, maintenant et pour le futur.

LE PLAN POUR LA POPULATION DE L'ONTARIO

Rétablissement la confiance, la transparence et la responsabilité

Rétablissement la confiance entre la population et son gouvernement est une priorité absolue, qui commence par l'assainissement de la situation comptable de la province. Grâce au travail de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario et de son examen minutieux des registres financiers de l'Ontario, la population de l'Ontario connaît dorénavant la véritable situation financière de la province. La province a hérité d'un déficit de 15 milliards de dollars et d'une dette interne de plus de un tiers de un billion de dollars que lui a légué le gouvernement précédent. Des mesures immédiates s'imposent pour atténuer les répercussions défavorables des dépenses imprudentes que le gouvernement précédent a engagées pour financer des politiques et des programmes, sans en avoir les moyens.

Le gouvernement adoptera pour la gestion des finances de la province une nouvelle orientation qui place le contribuable au coeur de tous les processus décisionnels. Il rétablira la confiance de la population à l'égard du gouvernement en atteignant l'équilibre budgétaire, en adoptant une stratégie de réduction de la dette et en consolidant les mesures visant la transparence et la responsabilisation financières. Il réinventera la façon dont le gouvernement fonctionne et fournit des services à la population, afin d'assurer l'optimisation des ressources et l'obtention de résultats. Par ailleurs, le gouvernement entreprendra un examen de ses organismes, instaurera des mécanismes de contrôle des dépenses discrétionnaires au sein de la fonction publique et gèlera la rémunération des cadres au sein du secteur parapublic. Le gouvernement luttera aussi pour que les autorités fédérales octroient aux contribuables de l'Ontario un financement juste et approprié.

Pour un Ontario ouvert aux affaires

Notre gouvernement s'est clairement engagé à créer et à protéger les emplois des particuliers, des familles et des entreprises de l'Ontario. Il créera partout dans la province un environnement qui contribuera à réduire les coûts des entreprises, à renforcer leur capacité à investir et à se développer, et à stimuler la création d'emplois.

Ouvrir l'Ontario aux affaires passe par le Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires, dont l'objectif est de réduire la bureaucratie qui tue les emplois et d'abroger les dispositions préjudiciables du projet de loi 148, *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*, qui ont fait du tort à tant d'entreprises. La province comprend les défis associés aux tarifs élevés d'électricité imposés aux entreprises de toutes les tailles; elle a déjà résilié 758 contrats d'énergie renouvelable, tant inutiles que dispendieux, et est en train de lancer l'examen des tarifs d'électricité du secteur industriel. Dans le but d'aider les apprentis, le gouvernement propose de transformer et de moderniser le système d'apprentissage par la mise à jour du ratio compagnon-apprenti et par la dissolution progressive de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Le gouvernement s'efforcera d'élargir la vente sécuritaire et responsable du cannabis et de l'alcool par le biais de détaillants du secteur privé en Ontario afin de donner aux consommateurs plus de choix, mais prendra des mesures décisives afin de protéger les enfants et les jeunes, d'ébranler le marché noir du cannabis et de veiller à ce que la circulation sur nos routes demeure sécuritaire.

Le soutien que nous accordons aux collectivités rurales et du Nord de l'Ontario est indéfectible. Le gouvernement travaillera avec le secteur privé à l'implantation de réseaux de gaz naturel et de réseaux de transmission à large bande dans plus de collectivités. En outre, il a défendu les intérêts des

agriculteurs et leur droit à un emploi dans les secteurs agricoles soumis à la gestion de l'offre après la conclusion de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada. Le partage des revenus tirés des ressources naturelles dans le cadre de l'exploitation des richesses naturelles est une solution gagnante pour les collectivités et les entreprises du Nord. Notre stratégie provinciale visant l'exploitation forestière a déjà attiré un niveau historique d'investissements dans le Nord de l'Ontario et le gouvernement ira de l'avant avec une nouvelle approche visant à dégager le vaste potentiel du Cercle de feu.

Respecter les consommateurs et les familles

Le gouvernement pour la population est un gouvernement qui travaille pour vous et pour votre famille. L'argent durement gagné que vous versez en impôts sera traité avec respect par le gouvernement qui fera en sorte que ces fonds seront affectés en priorité aux services sur lesquels vous comptez chaque jour.

Le gouvernement respectera les patients en raccourcissant les temps d'attente dans les hôpitaux, en prévoyant plus de lits de longue durée pour y hospitaliser les patients qui abondent dans les couloirs et en investissant 1,9 milliard de dollars dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances au cours des dix prochaines années, un montant égal à l'engagement du gouvernement fédéral.

Le gouvernement respectera les conducteurs en leur procurant un allégement financier à la pompe à essence, en gelant les droits qu'ils ont à payer et en éliminant le programme vétuste Air Pur s'appliquant aux véhicules de passagers et aux véhicules légers.

Le gouvernement respectera les travailleurs en accordant aux personnes et aux familles à faible revenu un crédit appelé crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR), et ce, même aux personnes qui touchent le salaire minimum.

Le gouvernement respectera les propriétaires et les locataires en favorisant de nouveaux partenariats avec les municipalités et le secteur privé pour construire davantage d'habitations afin de favoriser l'abordabilité des logements.

Le gouvernement respectera les consommateurs en réduisant de 12 % les factures d'électricité des usagers résidentiels, des exploitants agricoles et des petites entreprises.

Le gouvernement respectera les parents et les élèves, d'une part, par le biais de consultations sur ce qui devrait être enseigné dans les écoles, veillant ainsi à ce que les élèves apprennent les principes fondamentaux qui leur permettront de réussir leur vie et, d'autre part, par la défense de la liberté d'expression sur les campus collégiaux et universitaires.

Le gouvernement respectera les victimes en appliquant la loi, en protégeant les personnes et les familles honnêtes de la violence liée aux drogues, aux armes à feu et aux bandes criminalisées, et en investissant dans les outils et l'équipement approprié pour aider les femmes et les hommes qui sont membres des Forces à lutter contre les crimes violents.

Le gouvernement respectera les anciens combattants en honorant les sacrifices de ceux qui ont combattu en Afghanistan par l'érection d'un nouveau monument et en proposant d'exonérer les filiales de la Légion royale canadienne dans nos collectivités de la taxe sur les biens immobiliers.

CONCLUSION

En raison des dépenses irréfléchies et de la mauvaise gestion du gouvernement précédent, les particuliers, les familles et les entreprises de l'Ontario ont hérité d'un fardeau financier sans précédent.

Le gouffre financier est profond. Le chemin à parcourir ne sera pas facile et nécessitera la prise de décisions difficiles.

En Ontario, nous devrons tous, sans exception, faire des sacrifices.

En revanche, cette situation présente aussi l'occasion d'adopter des réformes et de transformer la manière dont le gouvernement offre ses services à la population.

La population doit se mobiliser comme jamais afin de trouver des solutions.

Dans le peu de temps qui s'est écoulé depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a commencé à réaliser de vrais progrès. Le chemin tracé est clair et c'est pour cela qu'il est important de rester fermes dans notre décision de poursuivre dans la voie de la rigueur financière afin de rétablir l'équilibre budgétaire. Ces efforts contribuent à améliorer la situation de la province, et surtout celle des familles et des personnes qui ont élu domicile en Ontario.

Le gouvernement ne doit jamais oublier pour qui il travaille : la population de l'Ontario.

Original signé par

L'honorable Victor Fedeli
Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	vii
Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref	
Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref.....	3
Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario.....	4
Perspectives financières de l'Ontario	5
Revenus ponctuels gonflés	6
Perspectives économiques de l'Ontario.....	7
Dette de l'Ontario	8
Chapitre I : Plan de l'Ontario pour la population	
Section A : Rétablir la confiance, la transparence et la responsabilité	
Introduction	13
Commission d'enquête indépendante sur les finances.....	15
Le contexte financier actuel	16
Une nouvelle orientation	18
Les mesures que le gouvernement a prises à ce jour.....	18
Rétablir l'équilibre financier	21
La stratégie de réduction de la dette de l'Ontario.....	22
Revue de la <i>Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières</i>	23
Examen détaillé des dépenses du gouvernement	24
Examen externe	24
Examen des organismes	26
Une approche renouvelée pour gérer la rémunération	27
Assurer l'équité aux contribuables de l'Ontario	27
La lutte de l'Ontario contre la taxe sur le carbone	28
La transparence dans les pratiques comptables du gouvernement.....	30
L'Ontario renforce sa relation avec les municipalités.....	31
Amélioration de la responsabilité législative	32
Modifications à la <i>Loi sur le financement des élections</i>	32
Nettoyer le gâchis de l'électricité	33
Rétablir la confiance du public dans Hydro One	33
Mécanisme d'atténuation des tarifs pour remplacer le refinancement du rajustement global	33

TABLE DES MATIÈRES

Section B : Pour un Ontario ouvert aux affaires	
Introduction	35
Annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange	36
Ouvert aux affaires	37
Création et protection des emplois.....	38
Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires.....	38
Commerce	40
Favoriser la croissance dans le secteur de la foresterie	42
Créer un environnement favorable aux affaires.....	42
Gestion de la Place de l'Ontario.....	43
Soutien de l'Ontario à l'industrie du cinéma et de la télévision	43
Compétitivité du régime d'imposition des entreprises	44
Rétablir la compétitivité du régime d'imposition des sociétés de l'Ontario	46
Énergie.....	48
Réduction supplémentaire de 12 % des tarifs d'électricité	48
Commission de l'énergie de l'Ontario	49
Revoir les prix de l'électricité industrielle	49
Soutenir la consolidation du secteur de la distribution de l'électricité.....	50
Soutien à la construction du pipeline.....	50
Gaz naturel	51
Expansion de la large bande	52
Groupe de travail ministériel sur l'agriculture	52
Amélioration du marché du travail pour les entreprises.....	53
Compétences et formation – Dissolution de l'Ordre des métiers de l'Ontario	53
Soutien de l'Ontario aux entreprises qui forment des apprentis.....	54
Examen de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	54
Trouver des gains d'efficacité dans le secteur des régimes de retraite	55
Soutenir les fusions et conversions	55
Permettre la désignation des bénéficiaires par voie électronique	55
Des systèmes et organismes de réglementation plus efficaces	56
Attirer plus d'investissements en Ontario.....	56
Accroître la confiance et la compétitivité dans les marchés financiers.....	56
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	57
Soutenir le Nord	58
Cercle de feu.....	58
Examen de la <i>Loi de 2010 sur le Grand Nord</i>	58
Partage des revenus tirés des ressources naturelles	59
Groupe de travail sur l'industrie minière	59

Algoma	60
Lutte d'urgence contre les incendies de forêt	60
Amélioration du transport dans le Nord	60
Section C : Respecter les consommateurs et les familles	
Introduction	61
Crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR)	61
Environnement et énergie	63
Résilier les contrats d'énergie verte, mettre fin à la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange et instaurer de nouvelles initiatives environnementales	63
Approbation des projets d'énergie renouvelable.....	65
Obligations vertes.....	65
Rétablir la confiance du public à l'égard de Hydro One.....	66
Transformation des soins de santé	66
Mettre fin à la médecine de couloir	66
Santé mentale et dépendances	67
Accès au traitement	68
Réforme de l'Assurance-santé Plus et du Programme de médicaments de l'Ontario.....	68
Examen de l'organisme de préposés aux services de soutien à la personne	69
Célébrer la Journée du hockey spécial.....	70
Réseaux de transport en commun et systèmes de transport.....	71
Transfert vers la province de la responsabilité de la Commission de transport de Toronto relativement au métro.....	71
Examen du transport rapide sur rail.....	72
Gel des droits de permis de conduire	72
Fin du programme d'analyse Air pur Ontario pour les véhicules légers	72
Couloir routier ouest de la région du grand Toronto	73
Examen de Metrolinx.....	73
Plan d'action sur l'offre de logements.....	74
Augmenter l'offre de logements	74
Le marché du logement locatif de l'Ontario	75
Créer des organismes de réglementation plus efficents	76
Assurance-automobile	76
Assurer la confiance du consommateur à l'égard des services de conseils financiers.....	77
Éducation	77
Consultations auprès des parents	77
Réforme de l'Ordre des enseignantes et des enseignants	77
Mettre fin à l'apprentissage des mathématiques par la découverte	78
Liberté d'expression sur les campus.....	79

TABLE DES MATIÈRES

Aide sociale.....	79
Réforme de l'aide sociale.....	79
Régimes de retraite.....	79
Réduction des formalités administratives pour les personnes retraitées.....	79
Collectivités et rues plus sécuritaires.....	80
Initiative visant les armes à feu et les bandes criminalisées.....	80
Investir dans l'infrastructure communautaire	81
Améliorer l'accès à la justice.....	81
Tabac illégal.....	81
Honorer les vétérans de l'Ontario	82
Monument commémoratif des vétérans de la guerre en Afghanistan	82
Exemption de l'impôt foncier visant la Légion royale canadienne	82
Accroître la commodité pour la population	83
Remettre de l'argent dans les poches des consommateurs	83
Donner plus de choix dans le domaine de la distribution au détail de l'alcool.....	83
Établissement de la vente au détail de cannabis	84
Chapitre II : Perspectives économiques	
Introduction	87
Récents résultats économiques de l'Ontario	88
La croissance économique de l'Ontario en perte de vitesse depuis 2003	88
Déséquilibres régionaux importants	89
Certains secteurs éprouvent des difficultés	90
Faibles investissements des entreprises.....	91
Sous-utilisation des compétences	92
Défis	93
Défis à court terme	93
Défis à long terme	98
Perspectives.....	101
Prévisions du secteur privé.....	101
Contexte économique mondial	102
Croissance modérée du PIB réel	106
Marché du travail	109
Prix.....	109
Risques pesant sur les perspectives économiques de l'Ontario	111
Détails des perspectives économiques de l'Ontario	112
Comparaison avec le budget de 2018.....	113

Chapitre III : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Introduction	117
Perspectives financières actuelles	117
Variations des revenus en cours d'exercice 2018-2019	120
Variations des charges de programmes en cours d'exercice 2018-2019.....	122
Prudence financière.....	123
Détails des finances de l'Ontario.....	124

Chapitre IV : Emprunts et gestion de la dette

Introduction	135
Emprunts à long terme sur les marchés publics	136
Dette nette	139
Réduction de la dette insurmontable du secteur de l'électricité de l'Ontario.....	142
Coût de la dette.....	143

Chapitre V : Consultations préalables au budget

Consultations préalables au budget de l'Ontario pour la population 2019.....	149
Soumissions écrites.....	149

Annexe : Les mesures fiscales en détail

Aperçu	153
Crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR)	153
Impôt-santé des employeurs	154
Secteur de la distribution de l'électricité – prolongation des mesures temporaires d'allégement fiscal	154
Exonération de l'impôt foncier pour la Légion royale canadienne	154
Annonces dans le Budget de 2018 non mises en oeuvre	154
Surtaxe.....	154
Limites pour les petites entreprises	155
Crédits d'impôt pour la recherche et le développement.....	155
Impôt-santé de l'employeur	155
Modifications de forme.....	155

LISTE DES TABLEAUX

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Rajustement présenté par la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario concernant l'excédent/(le déficit) pour 2018-2019 projeté dans le budget de 2018	4
Résumé financier	5
Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario	7
Programme d'emprunt 2018-2019	9

Chapitre II : Perspectives économiques

Tableau 2.1 Sommaire des perspectives économiques de l'Ontario	101
Tableau 2.2 Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario.....	102
Tableau 2.3 Prévisions liées aux facteurs externes	102
Tableau 2.4 Répercussions des variations soutenues des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario	111
Tableau 2.5 Économie de l'Ontario, de 2016 à 2021	112
Tableau 2.6 Changements apportés aux principales hypothèses économiques du ministère des Finances de l'Ontario : Comparaison entre le budget de 2018 et le document <i>Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018</i>	114

Chapitre III : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Tableau 3.1 Résumé financier	118
Tableau 3.2 Rajustement présenté par la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario concernant l'excédent/(le déficit) pour 2018-2019 projeté dans le budget de 2018	119
Tableau 3.3 Variations des revenus en cours d'exercice 2018-2019	120
Tableau 3.4 Variations des charges en cours d'exercice 2018-2019	122
Tableau 3.5 Revenus	124
Tableau 3.6 Total des charges	126
Tableau 3.7 Dépenses liées à l'infrastructure 2018-2019	129
Tableau 3.8 Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices.....	130

Chapitre IV : Emprunts et gestion de la dette

Tableau 4.1 Programme d'emprunt de 2018-2019	136
--	-----

LISTE DES GRAPHIQUES

Perspectives économiques et financières de l'Ontario en bref

Effet des revenus ponctuels exprimés en pourcentage du total des revenus.....	6
Dette nette par habitant	8

Chapitre I : Plan de l'Ontario pour la population

Graphique 1.1 Effet des revenus ponctuels exprimés en pourcentage du total des revenus	17
Graphique 1.2 Évolution des perspectives de 2018-2019.....	20
Graphique 1.3 Remettre de l'argent aux propriétaires d'entreprises laborieux	37
Graphique 1.4 Taux combinés de l'impôt sur le revenu des sociétés — Ontario c. États des Grands Lacs.....	45
Graphique 1.5 Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) de l'Ontario et des É.-U.....	46
Graphique 1.6 Allégement fiscal pour les bénéficiaires du CIPFR.....	62
Graphique 1.7 Jeannette et Georges	64
Graphique 1.8 La construction résidentielle s'adapte moins à la demande changeante.....	74
Graphique 1.9 Faible taux d'inoccupation des logements locatifs	75

Chapitre II : Perspectives économiques

Graphique 2.1 La croissance de l'Ontario a dépassé celle du Canada à deux reprises en 15 ans.....	88
Graphique 2.2 Croissance de l'emploi par région en Ontario, de 2003 à 2017.....	89
Graphique 2.3 La croissance du PIB a varié selon les secteurs, de 2003 à 2017	90
Graphique 2.4 Investissements réels des entreprises en Ontario	91
Graphique 2.5 Travailleurs sous-utilisés en Ontario	92
Graphique 2.6 Utilisation de la capacité industrielle	93
Graphique 2.7 Compétitivité fiscale des entreprises.....	96
Graphique 2.8 Ratio dette-revenu des ménages de l'Ontario.....	97
Graphique 2.9 Taux de croissance de la population en âge de travailler (15 à 64 ans)	98
Graphique 2.10 Intensité de la R-D des entreprises en Ontario	100
Graphique 2.11 Croissance du PIB mondial et des É.-U.....	103
Graphique 2.12 Les taux d'intérêt augmentent mais demeurent bas	104
Graphique 2.13 Prévision de croissance modérée.....	106
Graphique 2.14 Prévision de forte croissance pour les investissements des entreprises	107
Graphique 2.15 Les États-Unis sont le premier partenaire commercial de l'Ontario, 2017....	108
Graphique 2.16 Les coûts du logement ont fait grimper l'inflation de l'IPC en Ontario.....	110

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre III : Plan financier et perspectives de l'Ontario

Graphique 3.1	Composition des revenus, 2018-2019	128
Graphique 3.2	Composition des charges totales, 2018-2019.....	128

Chapitre IV : Emprunts et gestion de la dette

Graphique 4.1	Emprunts 2018-2019	137
Graphique 4.2	Emprunts en dollars canadiens et en devises	138
Graphique 4.3	Ratio dette nette – PIB	139
Graphique 4.4	Dette nette par habitant	140
Graphique 4.5	Dette nette de l'Ontario par habitant 2017-2018	141
Graphique 4.6	Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale	143
Graphique 4.7	Moyenne annuelle des taux créditeurs de l'Ontario.....	144
Graphique 4.8	Moyenne pondérée de l'échéance des emprunts	145

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ONTARIO EN BREF

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ONTARIO EN BREF

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ONTARIO EN BREF

Rétablissement la confiance et la responsabilité en Ontario passe par la présentation d'une image claire et transparente de la situation financière de la province. Contrairement à l'administration antérieure, le gouvernement actuel est déterminé à faire preuve de transparence dans la présentation des données économiques et financières clés. C'est ce qui a motivé le gouvernement à créer le présent chapitre du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*. La situation financière de la province est difficile; toutefois les Ontariennes et Ontariens doivent avoir accès à ces données importantes afin de bien comprendre les choix difficiles, mais nécessaires, qu'il faudra faire pour rétablir l'équilibre et la viabilité financière de la province.

Jetant les assises du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, cette nouvelle première section présente, avec clarté et transparence, la situation financière de la province de l'Ontario.

COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES FINANCES DE L'ONTARIO

Immédiatement après son arrivée au pouvoir, le gouvernement a établi la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario (Commission) en vertu de la *Loi de 2009 sur les enquêtes publiques*. La Commission a été investie du mandat d'examiner les pratiques comptables du gouvernement précédent et de calculer une ligne de base d'après laquelle la province pourra planifier ses perspectives financières à l'avenir.

La Commission a remis son rapport au gouvernement le 30 août 2018 et a conclu que le gouvernement actuel avait hérité d'un déficit de 15 milliards de dollars en 2018-2019 de l'administration antérieure. Voici le sommaire du déficit budgétaire estimé par la Commission.

RAJUSTEMENT PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES FINANCES DE L'ONTARIO CONCERNANT L'EXCÉDENT/(LE DÉFICIT) POUR 2018-2019 PROJETÉ DANS LE BUDGET DE 2018

(en milliards de dollars)

	2018-2019
Excédent/(Déficit) indiqué dans le budget de 2018	(6,7)
Révisions proposées aux perspectives de revenus	
Révision des prévisions relatives à la croissance économique	(0,4)
Révision de l'incidence du marché immobilier	(0,4)
Révision de l'incidence de l'augmentation du salaire minimum	(0,1)
Révision de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	(0,8)
Prise en compte des données sur les cotisations fiscales actualisées de 2017	0,2
Manque à gagner prévu pour les revenus par rapport au budget de 2018	(1,5)
Révisions proposées aux perspectives des charges	
Adoption provisoire du traitement comptable de la vérificatrice générale concernant les régimes de retraite	2,7
Adoption du traitement comptable de la vérificatrice générale concernant le refinancement du rajustement global	2,4
Retrait des cibles d'économies de fin d'exercice et de celles de l'examen des programmes	1,4
Augmentation prévue des charges par rapport au budget de 2018	6,4
Redressement de la réserve par rapport au budget de 2018	0,3
Incidence sur l'excédent / (le déficit) indiqué dans le budget de 2018	(8,3)
Excédent / (Déficit) de 2018-2019 selon la Commission	(15,0)

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Rapport de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, rendu public le 21 septembre 2018.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'ONTARIO

Faisant fond sur les recommandations de la Commission et prenant en compte les nouvelles données ainsi que les mesures et décisions prises par le gouvernement à ce jour, la province prévoit dorénavant un déficit de 14,5 milliards de dollars en 2018-2019. Ce résultat représente une amélioration de 0,5 milliard de dollars comparativement à la ligne de base calculée par la Commission aux fins de planification il y a à peine 11 semaines.

Le nouvel objectif pour le déficit de 2018-2019 tient compte des mesures prises par le gouvernement pour opérer des gains d'efficience et réduire les dépenses, et grâce auxquelles le gouvernement a réalisé depuis son accession au pouvoir le 29 juin 2018 des économies de 3,2 milliards de dollars au titre des charges de programmes. Par ailleurs, la province a réduit le déficit du gouvernement précédent tout en octroyant aux particuliers et aux entreprises des allégements fiscaux considérables, qui ont entraîné une réduction des revenus de presque 2,7 milliards de dollars, grâce à l'élimination des hausses des impôts prévues ou imposées par le gouvernement précédent, à l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, et au soutien à l'égard d'autres mesures qui renforceront la compétitivité économique.

Conformément aux recommandations de la Commission, les perspectives financières de 2018-2019 comportent une réserve de 1,0 milliard de dollars, qui revient à son niveau historique.

Le gouvernement est déterminé à rétablir l'équilibre budgétaire de la province selon un échéancier modeste, raisonnable et pragmatique.

Pour de plus amples renseignements sur les perspectives financières de la province, voir le chapitre III, *Plan financier et perspectives de l'Ontario*.

RÉSUMÉ FINANCIER

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2017-2018	Ligne de base révisée de la Commission 2018-2019	Variation	Perspectives actuelles 2018-2019
Revenus	150,6	150,9	(2,7)	148,2
Charges				
Programmes	142,4	152,4	(3,2)	149,2
Intérêt sur la dette	11,9	12,5	–	12,5
Total des charges	154,3	164,9	(3,2)	161,8
Excédent / (Déficit) avant réserve	(3,7)	(14,0)	0,5	(13,5)
Réserve	–	1,0	–	1,0
Excédent / (Déficit)	(3,7)	(15,0)	0,5	(14,5)
Dette nette en pourcentage du PIB	39,2	40,8	–	40,5
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,3	s.o.	–	26,1

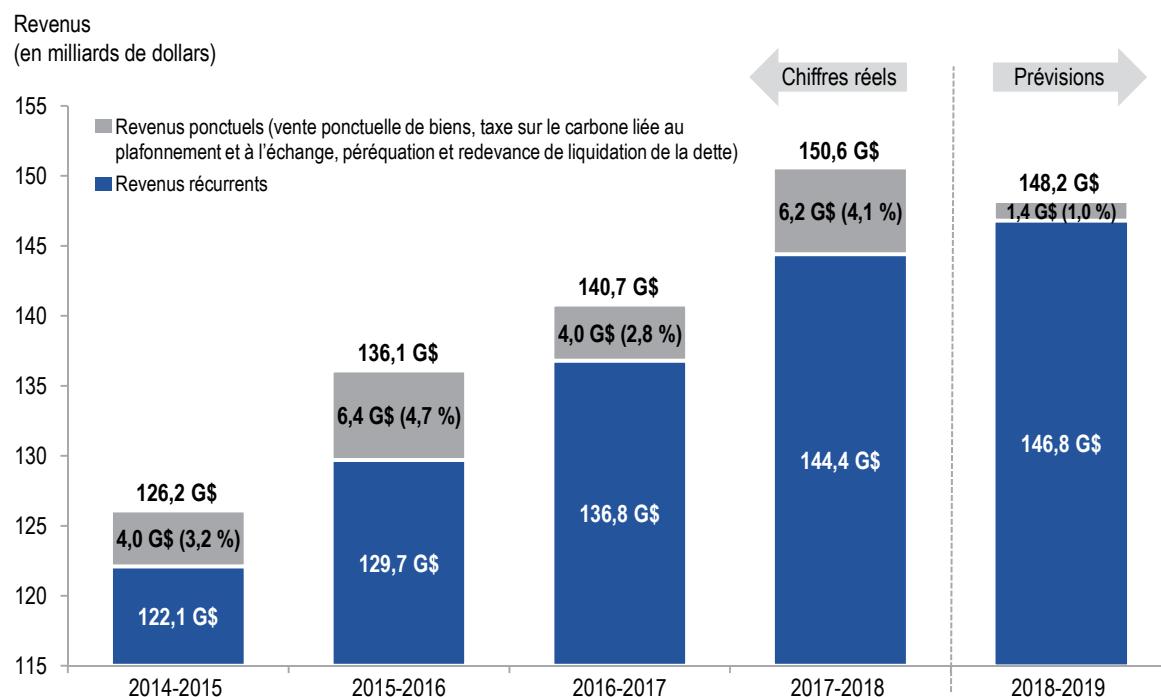
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Pour assurer l'uniformité et la comparabilité des données entre les perspectives actuelles, la ligne de base prévue par la Commission et les résultats de l'exercice précédent, l'estimation de la dette nette en pourcentage des prévisions du PIB selon la Commission, qui avait été établie à 40,5 % a été révisée après la mise à jour du PIB pour tenir compte des plus récentes données provenant des *Comptes économiques provinciaux et territoriaux 2017* de Statistique Canada.

REVENUS PONCTUELS GONFLÉS

Les constations de la Commission ont confirmé l'opinion de la vérificatrice générale de l'Ontario voulant que les chiffres présentés par le gouvernement précédent dans le *Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018*, d'après les données du budget de 2018, « ne sont pas un exposé raisonnable des finances de l'Ontario »¹. Il est également clair que le défi financier s'est amplifié davantage en raison de la dépendance considérable du gouvernement précédent sur des revenus ponctuels, qui ont gonflé provisoirement les revenus pour tenter d'atteindre des cibles financières à court terme et parvenir à équilibrer le budget en 2017-2018, ce qui n'a pas été réalisé. En fait, en vendant certains de ses biens, notamment des actions dans Hydro One, le terrain du siège social de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), l'immeuble abritant le siège social d'Ontario Power Generation (OPG) ainsi que les terrains de Lakeview, le gouvernement a pu générer des revenus qui, en 2018-2019, diminueront considérablement.

Le graphique ci-après donne un aperçu de l'ampleur de ces revenus ponctuels.

EFFET DES REVENUS PONCTUELS EXPRIMÉS EN POURCENTAGE DU TOTAL DES REVENUS



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, *Examen du Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018*. http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/specialreports/specialreports/2018Pre-Election_fr.pdf.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

L'économie ontarienne progresse difficilement depuis les 15 dernières années, ayant perdu du terrain sur le plan du rendement par rapport aux autres provinces. L'économie de l'Ontario se heurte aussi à des défis qui pourraient freiner sa croissance à court terme et refroidir ses perspectives et sa prospérité à plus long terme. Ces défis incluent les obstacles réglementaires auxquels doivent faire face les entreprises et le manque de compétitivité fiscale, ainsi que l'incertitude à l'égard des tensions concernant le commerce mondial. En outre, bon nombre de travailleurs ne disposent pas de la formation nécessaire pour répondre aux demandes du marché du travail actuel, ce qui limite la croissance des revenus et contribue à l'endettement plus élevé des ménages.

L'économie de l'Ontario devrait croître pendant la période 2018-2021 grâce, d'une part, à la hausse de l'emploi et des revenus et, d'autre part, à l'amélioration des investissements des entreprises et des gains dans le secteur des exportations.

Un sommaire des perspectives économiques de l'Ontario est présenté ci-après. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre II, *Perspectives économiques*.

SOMMAIRE DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

(en pourcentage)

	2015	2016	2017	2018p	2019p	2020p	2021p
Croissance du PIB réel	2,5	2,3	2,8	2,0	1,8	1,7	1,5
Croissance du PIB nominal	4,6	4,4	4,1	3,8	3,8	3,5	3,2
Croissance de l'emploi	0,7	1,1	1,8	1,5	1,2	1,0	0,8
Inflation de l'IPC	1,2	1,8	1,7	2,5	2,1	2,0	1,6

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des données en date du 22 octobre 2018.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

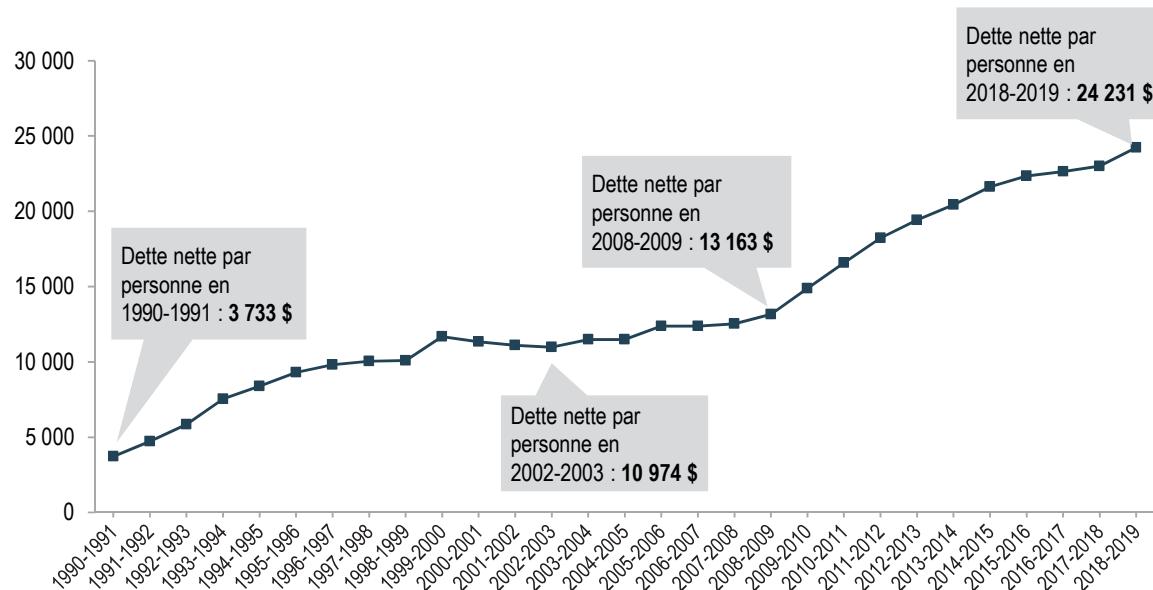
DETTE DE L'ONTARIO

La province a affiché des déficits au cours de 24 des 29 dernières années. L'Ontario affiche maintenant la dette infranationale la plus élevée de tout territoire de compétence au monde. La dette nette de la province a augmenté pour se chiffrer à plus de un tiers de un billion de dollars, soit 347 milliards de dollars en 2018-2019. La dette nette par habitant a augmenté, devant passer de 13 163 \$ par personne ou 52 652 \$ par famille de quatre personnes au début du ralentissement économique mondial de 2008-2009 à 24 231 \$ par personne ou 96 924 \$ par famille de quatre personnes en 2018-2019, selon les prévisions. Par ailleurs, les frais d'intérêts quotidiens viennent alourdir la dette. Selon les prévisions du gouvernement, en 2018-2019, le coût du service de la dette devrait s'établir à 12,5 milliards de dollars soit, rien que cette année, presque 900 \$ par homme, femme et enfant en Ontario.

Le graphique et le tableau qui suivent fournissent des renseignements sur le fardeau de la dette et le programme d'emprunt de l'Ontario. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre IV, *Emprunts et gestion de la dette*.

DETTE NETTE PAR HABITANT

(en dollars)



Note : À compter de 2005-2006, la dette nette a été retraitée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic. La dette nette a été retraitée à compter de 2001-2002 afin de tenir compte des ajustements résultant du traitement comptable révisé des régimes de retraite conjoints.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

PROGRAMME D'EMPRUNT 2018-2019

(en milliards de dollars)

	Budget de 2018	Perspectives fondées sur les conclusions de la Commission	Variation par rapport aux perspectives de la Commission	Perspectives actuelles
Déficit/(Excédent)	6,7	15,0	(0,5)	14,5
Investissement dans les immobilisations	14,2	14,2	(1,4)	12,8
Redressements sans effet sur la trésorerie	(7,1)	(7,4)	–	(7,4)
Prêts à Infrastructure Ontario	0,4	0,4	–	0,4
Autres prêts/investissements nets	1,5	0,5	(0,6)	(0,0)
Dette arrivant à échéance	21,5	21,5	0,3	21,8
Règlement de la dette	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des besoins en matière de financement	37,3	44,3	(2,1)	42,1
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,0)	(0,0)	–	(0,0)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	–	–	–	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6,0	3,3	0,2	3,5
Emprunts anticipés de 2017-2018	(11,5)	(12,4)	–	(12,4)
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	31,7	35,1	(1,9)	33,2

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ONTARIO EN BREF

CHAPITRE I

PLAN DE L'ONTARIO POUR LA POPULATION

CHAPITRE I : PLAN DE L'ONTARIO POUR LA POPULATION

SECTION A : RÉTABLIR LA CONFIANCE, LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

INTRODUCTION

La province aura d'importants défis financiers à relever dans les années à venir, dont un, et non le moindre, consistera à s'attaquer au déficit considérable et au niveau d'endettement élevé dont elle a hérité du gouvernement précédent.

Pendant 13 des 15 dernières années, le gouvernement précédent a accusé un déficit, dépensant plus d'argent que ne lui permettaient ses revenus, ceux-ci ayant été gonflés par plusieurs facteurs ponctuels en 2017-2018 et au cours des années passées. Alors que le gouvernement précédent était au pouvoir, la dette nette de la province a plus que doublé et le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) est passé de 27,5 % à 40,8 %. Par conséquent, les paiements de l'intérêt sur la dette représentent maintenant le quatrième poste en importance du budget de l'Ontario, après la santé, l'éducation et les services sociaux, ce qui menace d'entraver la capacité du gouvernement à financer adéquatement les services cruciaux que la population utilise chaque jour.

Afin de déterminer l'état des finances de la province, le gouvernement pour la population n'a pas tardé à prendre des mesures dès son arrivée au pouvoir dans le but de rétablir la confiance du public dans les finances de l'Ontario. Il a mis sur pied la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) en vertu de la *Loi de 2009 sur les enquêtes publiques*. Elle a été chargée d'examiner les pratiques comptables passées du gouvernement et de donner des conseils sur la situation financière future de la province.

Le gouvernement a aussi retenu les services de la société EY Canada (Ernst & Young) qu'il a chargée d'entreprendre un examen complet indépendant des dépenses du gouvernement au cours des 15 dernières années, afin de trouver des façons d'améliorer l'efficience des programmes et de mieux servir les citoyens. Ensemble, les rapports de la Commission et de EY Canada donnent une image claire de l'état des finances de l'Ontario ainsi qu'un plan détaillant les changements positifs à apporter pour que le gouvernement travaille mieux pour ses citoyens.

De plus, le Comité spécial de la transparence financière de l'Assemblée législative de l'Ontario examine actuellement les pratiques comptables mises en lumière par la Commission. Le gouvernement attend avec intérêt les recommandations du comité afin d'y donner suite.

Le gouvernement a déjà pris certaines mesures pour faire des gains d'efficience et assurer l'optimisation des ressources. Il a notamment gelé les dépenses discrétionnaires, dont celles liées aux repas et aux déplacements, restreint la rémunération des cadres de Hydro One en adoptant la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*, et actualisé les programmes existants. À titre d'exemple, les programmes de garde d'enfants ont été modifiés pour offrir plus de choix aux familles et on s'est défaict des lignes terrestres pour les téléphones et les télécopieurs sous-utilisés dans certains bureaux du gouvernement.

CHAPITRE I : PLAN DE L'ONTARIO POUR LA POPULATION

En publiant le présent rapport intitulé *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*, le gouvernement pour la population définit la nouvelle approche responsable qu'il entend adopter pour la gestion des finances publiques. Il démontre que les mesures prises donnent des résultats, permettant de réaliser des économies et de réduire le déficit hérité de l'administration précédente. Celui-ci devrait maintenant s'élever à 14,5 milliards de dollars, soit 0,5 milliard de dollars de moins que les 15 milliards de dollars relevés par la Commission il y a 11 semaines. Ceci a été accompli alors que le gouvernement procurait un allégement fiscal prévu de près de 2,7 milliards de dollars aux familles et aux entreprises cette année.

COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES FINANCES

Le 17 juillet 2018, le gouvernement a pris des mesures pour rétablir la confiance du public dans les finances de la province. La Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission) a été constituée pour enquêter sur les dépenses et les pratiques comptables antérieures de la province. Elle était dirigée par l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, l'honorable Gordon Campbell, épaulé de Michael Horgan, ancien ministre des Finances du gouvernement fédéral, et de Al Rosen, Ph. D., fondateur de Rosen & Associates Limited, l'un des plus importants cabinets d'experts-conseils en juricomptabilité du Canada.

La Commission disposait de vastes pouvoirs discrétionnaires et jouissait d'une complète indépendance pour exécuter son mandat, conformément à la *Loi de 2009 sur les enquêtes publiques*, l'un des outils législatifs les plus efficaces pour mettre au jour et évaluer de façon indépendante des pratiques ou des situations suspectes. Elle avait pour mandat d'effectuer une évaluation rétrospective des pratiques

comptables du gouvernement précédent, puis d'examiner et d'évaluer la situation budgétaire actuelle de la province, et de formuler un avis à cet égard en la comparant aux chiffres présentés dans le budget de 2018.



LE GOUVERNEMENT
RÉTABLIT
LA RESPONSABILITÉ
ET LA CONFIANCE

La Commission a présenté son rapport final au ministre des Finances et à la procureure générale le 30 août 2018, et le rapport intégral a été rendu public le 21 septembre suivant.

Les recommandations des commissaires visaient à offrir des certitudes et à accroître la transparence dans les dépenses et les pratiques comptables utilisées pour les finances publiques de la province.

Dans ses conclusions, la Commission confirme l'opinion de la vérificatrice générale de l'Ontario voulant que les chiffres présentés par le gouvernement précédent dans le budget de 2018 ne « constituent pas un exposé raisonnable des finances de l'Ontario »¹. Avec les conclusions de la Commission, les *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018* montrent que la province a affiché un déficit de 3,7 milliards de dollars en 2017-2018, comparativement à l'équilibre budgétaire prévu par le gouvernement précédent dans le budget de 2017. De plus, la vérificatrice générale a émis une opinion sans réserve sur les *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018* pour la première fois en trois ans.

Dans son rapport, la Commission a estimé que le déficit hérité du gouvernement précédent pour l'exercice 2018-2019 s'élevait à 15 milliards de dollars. On trouvera plus de détails sur les prévisions de la Commission au chapitre III intitulé *Plan financier et perspectives de l'Ontario*.

¹ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, *Examen du Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018*, 2018, http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/specialreports/specialreports/2018Pre-Election_fr.pdf

Le gouvernement est résolu à rétablir la responsabilité et la confiance dans les finances publiques de l'Ontario. Pour ce faire, il a accepté les recommandations de la Commission, y compris celle de rétablir une relation constructive et professionnelle avec la vérificatrice générale de façon à respecter son indépendance qui est assurée par la loi. Le gouvernement se servira de la ligne de base budgétaire de la Commission pour 2018-2019 comme point de départ à sa propre politique fiscale future. Les avis de la Commission orienteront l'élaboration du plan budgétaire de 2019, comme le feront les résultats de l'examen détaillé des dépenses du gouvernement réalisé par un organisme externe.

LE CONTEXTE FINANCIER ACTUEL

Le gouvernement a hérité d'une situation financière difficile léguée par le gouvernement précédent. L'Ontario affiche actuellement la dette infranationale la plus élevée au monde. La Commission a révélé que l'exercice 2018-2019 débutait avec un déficit de 15 milliards de dollars qui s'aggraverait sans la prise de mesures efficaces par le gouvernement. Celui-ci est résolu à relever ces défis et à rétablir la viabilité financière de la province.

Pour la plupart des 15 dernières années, un niveau de dépenses insoutenable s'est soldé par des déficits structurels et par une augmentation sans précédent de la dette publique. L'examen par EY Canada des habitudes de dépenses de la province depuis 2002-2003 a révélé que les dépenses totales de fonctionnement ont augmenté de 55 % ou de 2 226 \$ par personne en dollars courants.

DÉPENSES

L'examen détaillé a révélé qu'après corrections pour tenir compte de l'inflation, les dépenses de fonctionnement ont dépassé la croissance démographique à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 1,9 % au cours des 15 dernières années. Si la hausse des dépenses avait suivi la croissance démographique, la population de l'Ontario aurait économisé 331 milliards de dollars au chapitre des dépenses publiques, un montant presque suffisant pour éliminer la dette publique de la province.

Des déficits constants depuis 2008-2009 ont contribué à une hausse des niveaux d'endettement en Ontario. Selon les prévisions actuelles, le niveau de la dette nette de l'Ontario, qui s'établit à 347 milliards de dollars en 2018-2019, est le résultat direct de choix budgétaires passés. Le gouvernement précédent a stimulé les dépenses durant la période difficile de la récession, mais lorsque la croissance économique a repris, il a continué à engager des dépenses insoutenables plutôt que de rétablir l'équilibre budgétaire, contribuant ainsi à la hausse du niveau d'endettement.

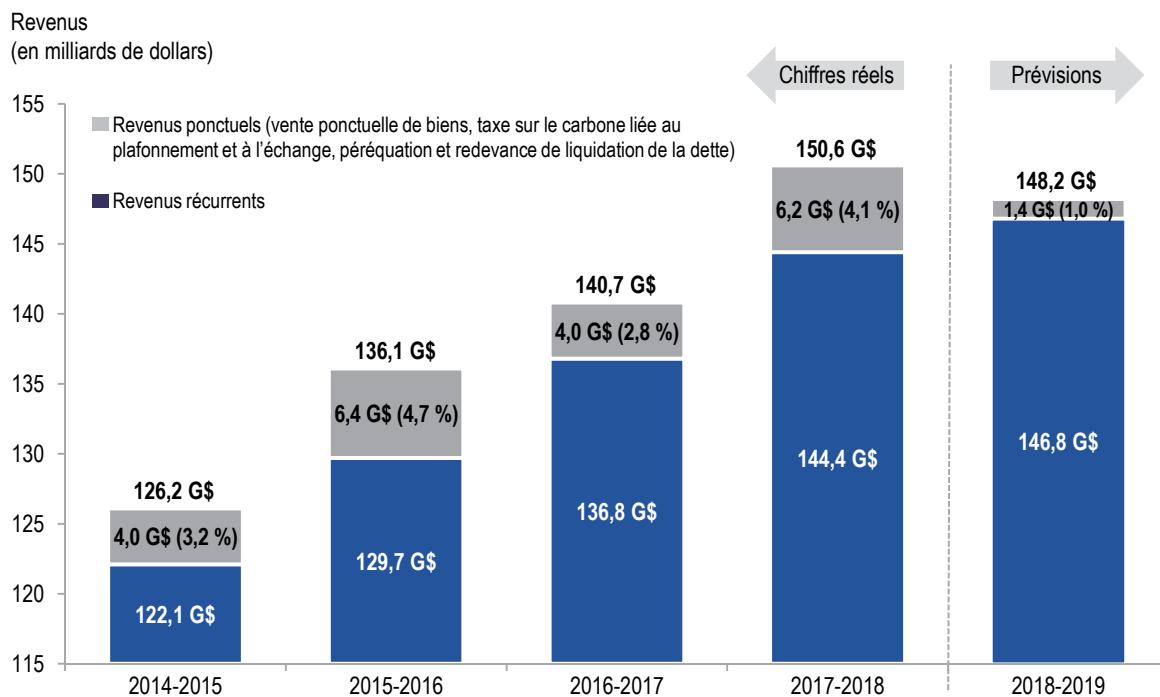
SECTION A : RÉTABLIR LA CONFIANCE, LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Les défis financiers ont été amplifiés davantage par suite de la décision du gouvernement précédent de générer des revenus ponctuels. Par exemple, la province a vendu certains biens, notamment des actions dans Hydro One, le terrain où est situé le siège social de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), l'immeuble abritant le siège social d'Ontario Power Generation (OPG) ainsi que les terrains de Lakeview. En 2017-2018 seulement, la vente d'actifs a rapporté plus de 1,8 milliard de dollars en revenus ponctuels. D'autres revenus ponctuels ont aussi gonflé les revenus de l'exercice 2017-2018, notamment :

- les produits tirés de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange (2,4 milliards de dollars);
- les paiements de péréquation du gouvernement fédéral² (1,4 milliard de dollars);
- la redevance de liquidation de la dette (électricité) (0,6 milliard de dollars).

En outre, l'Ontario recevra 0,5 milliard de dollars de moins du programme de péréquation du gouvernement fédéral pour 2018-2019. Dans l'ensemble, ces revenus ponctuels ont diminué considérablement au cours de l'exercice.

Graphique 1.1
EFFET DES REVENUS PONCTUELS EXPRIMÉS EN POURCENTAGE DU TOTAL DES REVENUS



Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

² On prévoit que les paiements de péréquation versés à l'Ontario seront éliminés dès l'exercice 2019-2020.

La province fait face à un déficit structurel découlant des déficits consécutifs accusés par le gouvernement précédent au cours de la dernière décennie. Il faut donc prendre des mesures immédiates et tangibles pour rompre ce cycle, éliminer le déficit, réduire le fardeau de la dette et améliorer la viabilité des finances de la province.

UNE NOUVELLE ORIENTATION

Le gouvernement pour la population croit que le respect du contribuable est de toute première importance. Les Ontariennes et Ontariens travaillent fort pour leur salaire et le gouvernement doit utiliser sagement le fruit de leur labeur. À cette fin, le gouvernement doit établir un plan financier pour la province qui place le contribuable au cœur du processus décisionnel.

Cette nouvelle approche en matière de finances publiques remplira trois objectifs importants : rétablir l'équilibre budgétaire, réduire le fardeau de la dette et renforcer la reddition de comptes et la transparence.

Pour répondre à ces engagements, le gouvernement n'augmentera pas les impôts ni ne prendra de mesures qui rendraient le coût de la vie inabordable. De plus, il optimisera les ressources et s'assurera que des résultats viables sont atteints dans les programmes publics essentiels qui répondent aux besoins des personnes âgées, des enfants, des familles et des membres vulnérables de la société.

Le gouvernement cherchera à réaliser des gains d'efficience et à financer prioritairement les services de première ligne qui répondent directement aux besoins de la population ontarienne et aident les plus démunis. Il planifiera, dépensera et travaillera plus intelligemment afin d'atteindre ces objectifs. Il réinventera le fonctionnement du gouvernement et la prestation des services publics.

Les mesures que le gouvernement a prises à ce jour

Le gouvernement a déjà apporté plusieurs changements positifs en vue d'améliorer la situation financière de la province dans le cadre de son plan pour la population.

Par suite de cette nouvelle approche, des efforts ont été déployés pour cibler les dépenses sur les programmes et les services qui sont absolument essentiels. Bien que 2,1 milliards de dollars des nouvelles dépenses prévues dans le budget de 2018 aient été destinés à de nouvelles initiatives, des fonds supplémentaires de 3,5 milliards de dollars ont été consacrés à des programmes visant à maintenir les services de première ligne comme le financement de base des hôpitaux, l'aide financière aux étudiantes et étudiants et les places en garderie. Ensemble, ces changements de 5,7 milliards de dollars³ dans les charges de programmes et des perspectives de revenus de 1,1 milliard de dollars de moins ont entraîné la projection d'un déficit de 6,7 milliards de dollars pour l'exercice 2018-2019 dans le budget de 2018, lequel a été inclus dans la ligne de base des perspectives de la Commission.

³ Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

SECTION A : RÉTABLIR LA CONFIANCE, LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Compte tenu de l'ampleur du déficit hérité du gouvernement précédent, la province prend déjà des mesures décisives pour maîtriser la croissance des dépenses. Le gouvernement s'est fixé comme ligne de conduite de rejeter les dépenses prévues par son prédécesseur dans le budget de 2018, à moins d'indication contraire. Il prend le temps nécessaire pour examiner soigneusement les programmes et les services qui maintiennent le statu quo afin de trouver des façons novatrices d'en maximiser l'effet pour les particuliers et les familles. Il passe aussi en revue et annule toute nouvelle initiative annoncée par le gouvernement précédent qui n'optimise pas les ressources.

POUR LA POPULATION : CHAQUE DOLLAR COMpte

Le gouvernement a mis en oeuvre des restrictions sur les dépenses pour tous les ministères à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario. Elles comprennent : un gel de l'embauche, sauf pour les services essentiels de première ligne; un gel des dépenses discrétionnaires; l'annulation de tous les services par abonnement; des restrictions sur les dépenses relatives aux déplacements, aux repas et à l'accueil. Certains bureaux du gouvernement se sont aussi débarrassé de leurs lignes terrestres pour les téléphones et les télecopieurs sous-utilisés.

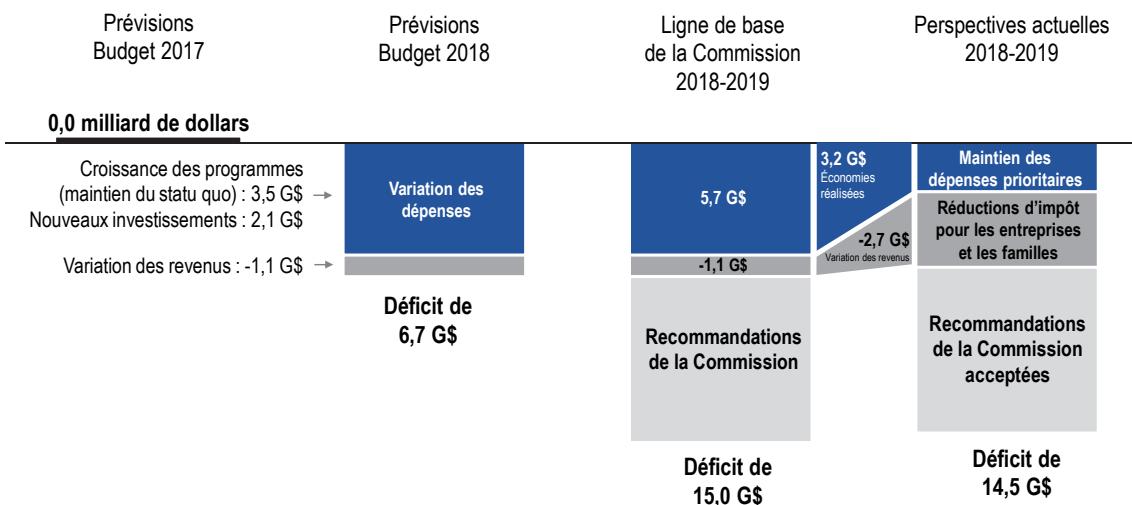
Globalement, ces mesures, qui ne représentent que l'étape initiale du plan du gouvernement pour rétablir l'équilibre, ont entraîné des gains d'efficience de 3,2 milliards de dollars en 2018-2019, à partir des nouvelles charges de 5,7 milliards de dollars prévues dans le budget de 2018.

Par ailleurs, le gouvernement élimine des hausses d'impôt de 0,3 milliard de dollars prévues par le gouvernement précédent et annule la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, tout en s'engageant à apporter d'autres réductions d'impôt pour renforcer l'économie de l'Ontario. Ensemble, ces décisions de soutenir les entreprises et les familles ont réduit de 2,7 milliards de dollars les prévisions des revenus, relativement aux perspectives de la Commission.

L'incidence nette des décisions en matière de gestion des dépenses, l'élimination d'impôts prévus ou imposés par le gouvernement précédent et les nouvelles mesures annoncées dans le présent document pour un Ontario ouvert aux affaires ont réduit le déficit pour le ramener à 14,5 milliards de dollars.

Graphique 1.2
ÉVOLUTION DES PERSPECTIVES DE 2018-2019

Équilibre financier
(en milliards de dollars)



Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

OPTIMISER LES RESSOURCES DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Des mesures ont rapidement été prises pour comprimer les coûts des programmes sans nuire aux services publics. Cette nouvelle discipline se reflète aussi dans les dépenses liées aux immobilisations et aux paiements de transfert, afin qu'on ait l'assurance qu'elles optimisent les ressources dans le contexte financier actuel.

À la lumière des défis financiers dont elle a hérité, la province a annoncé, le 23 octobre 2018, qu'elle ne financerait pas l'agrandissement de trois campus universitaires dans la région du grand Toronto (RGT). De plus, un examen plus détaillé de la situation financière de la province a amené le gouvernement à annuler les plans de création d'une nouvelle université de langue française.

Rétablissement l'équilibre financier

Pendant 13 des 15 dernières années, le gouvernement précédent a accusé un déficit. Les revenus n'arrivaient pas à suivre le rythme du niveau des dépenses. Ce cycle de déficits, qui a entraîné une augmentation des emprunts et de la dette de la province, n'est pas viable.

Il est primordial d'améliorer la santé financière de la province, d'où le besoin de rétablir l'équilibre budgétaire selon un échéancier modeste, raisonnable et pragmatique.

En équilibrant le budget, on réduira la vulnérabilité de l'Ontario aux secousses économiques, comme les ralentissements possibles ou les changements imprévus aux perspectives des revenus et des dépenses. Le rétablissement de l'équilibre réduira le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario, ce qui améliorera la confiance des entreprises et soutiendra l'emploi et la croissance économique.



La transparence et la responsabilisation sont au coeur du plan du gouvernement pour équilibrer le budget dans un laps de temps responsable. Voici d'autres principes financiers qui orienteront le processus de rétablissement de l'équilibre budgétaire :

- Décrire la façon dont l'équilibre budgétaire sera atteint et les mesures qui seront prises en énonçant avec transparence les objectifs visés et les compromis entraînés par les décisions du gouvernement.
- Fonder les plans sur les perspectives économiques à l'échelle provinciale et mondiale, ainsi que sur l'orientation des politiques du gouvernement.
- Maximiser la valeur des biens du gouvernement, tout en évitant de recourir à des solutions qui génèrent simplement des revenus ponctuels.
- Établir des priorités de sorte que les dépenses portent sur des investissements qui appuient les priorités du gouvernement tout en maintenant une utilisation efficiente et efficace des ressources qui produisent des résultats.
- Faire en sorte que les coûts récurrents d'aujourd'hui soient assumés à l'aide des revenus récurrents d'aujourd'hui et non passés à la prochaine génération de contribuables.
- Préparer avec prudence le plan financier afin de tenir compte des imprévus, afin notamment de sauvegarder les services essentiels en période de ralentissement économique.

De plus amples détails sur le retour à l'équilibre budgétaire de l'Ontario seront dévoilés dans le budget de 2019.

La stratégie de réduction de la dette de l'Ontario

Fondamentalement, la façon dont le gouvernement envisage les dépenses publiques ne diffère guère de celle utilisée par les ménages de la province pour gérer leur budget. Ceux-ci s'endettent temporairement – hypothèque, prêt automobile ou rénovations – pour améliorer leur qualité de vie, mais ils paient leurs dettes dans un délai raisonnable.

Par contre, si les familles décident d'afficher un déficit de 15 000 \$, d'une année à l'autre indéfiniment, les conséquences négatives seront évidentes. Elles savent que chaque dollar dépensé au remboursement d'une dette croissante sur carte de crédit ou consacré au service de leur dette ne peut être affecté à l'éducation de leurs enfants ou épargné pour la retraite. De même, la hausse des frais d'intérêt sur la dette publique de l'Ontario empêche de faire des investissements durables dans les programmes publics vitaux.

La dette nette de l'Ontario dépasse un tiers de un billion de dollars, s'élevant à 347 milliards de dollars en 2018-2019. La province soutient la dette infranationale la plus élevée au monde. Si elle était divisée dans toute la population ontarienne, chaque homme, chaque femme et chaque enfant de la province devraient 24 231 \$. Si le gouvernement faisait des paiements de 1 milliard de dollars par année pour la réduire, il faudrait attendre jusqu'en 2366 pour que l'Ontario soit libre de toute dette.

Il ne faut pas oublier non plus les frais d'intérêt quotidiens qui viennent majorer la dette. En 2018-2019, le gouvernement prévoit consacrer 12,5 milliards de dollars au chapitre des paiements d'intérêt sur la dette, soit près de 900 \$ par femme, homme et enfant vivant en Ontario, cette année seulement. Ces paiements d'intérêt représentent le cinquième du budget pour les soins de santé, presque la moitié de celui pour l'éducation et plus de 1 milliard de dollars de plus que les dépenses provinciales pour l'éducation postsecondaire et la formation. Les deniers publics dépensés pour le paiement de la dette et l'intérêt sur la dette sont des dollars qui ne sont pas consacrés aux services publics essentiels qui bénéficient aux particuliers et aux familles.

INTÉRÊT SUR LA DETTE

Le service de la dette représente le quatrième poste en importance du budget de l'Ontario, après les soins de santé, l'éducation et les services sociaux. Cette année, l'intérêt sur la dette versé par la province coûte aux contribuables plus de 1,4 million de dollars par heure.

L'Ontario a besoin d'une stratégie significative pour s'attaquer au problème de la dette.

DETTE

Le ratio de la dette nette au PIB mesure la dette nette du gouvernement par rapport à la taille de l'économie et est un indicateur clé de la santé financière du gouvernement.

Le gouvernement prend des mesures pour faire face au problème de la dette publique. Comme l'a recommandé la Commission, il établira une cible et un échéancier appropriés pour la réduction du ratio de la dette nette-PIB, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie globale de réduction de la dette visant à améliorer la santé financière de l'Ontario.

Revue de la Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières

Les contribuables ont le droit de savoir comment le gouvernement se sert de leur argent et s'il est employé de la meilleure manière qui soit. Le gouvernement doit s'assurer que la préparation de tous les rapports financiers de la province, y compris le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018* et les futurs budgets, repose sur les principes de transparence et de reddition de comptes.

La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* fournit au gouvernement un cadre pour l'élaboration de politiques financières responsables et pour la communication régulière d'information sur les finances de la province dans le but d'atteindre l'équilibre budgétaire. La Loi définit l'obligation du gouvernement d'informer la population et de faire preuve de prudence et de responsabilité en matière de planification financière, et exige notamment qu'il élabore un plan de redressement afin de retrouver l'équilibre budgétaire s'il compte afficher un déficit.

Cependant, le dépôt du budget de 2018 par le gouvernement précédent a mis en lumière les limites de cette loi. Comme l'a fait remarquer la Commission, le plan de redressement publié dans ce budget satisfaisait aux exigences minimales prévues par la Loi, mais n'informait pas la population ontarienne des conséquences politiques de la décision du gouvernement de n'équilibrer le budget que beaucoup plus tard que prévu. Le fait d'engager des dépenses additionnelles qui dépassent les moyens financiers du gouvernement tout en tentant d'équilibrer le budget peut entraîner des décisions politiques qui haussent les impôts, réduisent le financement de programmes publics essentiels ou entraînent la vente ponctuelle d'actifs. Ainsi, la Loi ne réussit pas à assurer à la population ontarienne la transparence et la reddition de comptes.

Comme l'a recommandé la Commission, le gouvernement entreprendra le premier examen de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* depuis 14 ans. Cet examen portera sur les dispositions touchant les principes directeurs, le plan de redressement, la reddition publique des comptes et le non-respect.

L'examen visera à améliorer l'efficacité de la Loi à guider la planification financière et la présentation de rapports par le gouvernement, afin de mettre les contribuables au premier plan et de renforcer les dispositions relatives à la transparence et à la reddition de comptes.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement s'est engagé à mener un examen détaillé des dépenses publiques des 15 dernières années. Passant immédiatement à l'action en juillet 2018, il a émis un appel d'offres auprès d'experts indépendants prêts à se charger de la tâche. En plus de l'examen, le soumissionnaire retenu a eu la mission de comparer les dépenses du gouvernement de l'Ontario et le taux de croissance des dépenses avec ceux des autres provinces. Il a aussi été chargé de trouver des moyens de réaliser des économies et d'améliorer les services, de cerner les programmes et les secteurs pouvant nécessiter un examen plus ciblé, ainsi que d'incorporer les résultats des consultations publiques.

À la suite d'un processus ouvert d'appel d'offres, EY Canada a été choisi pour mener cet examen. Celui-ci achève le rapport de la Commission en expliquant comment et pourquoi le nouveau gouvernement se retrouve avec un déficit de 15 milliards de dollars et une dette publique atteignant plus de un tiers de un billion de dollars.



Le gouvernement est déterminé à établir un processus pour la surveillance et l'examen continu de tous les programmes et services afin de s'assurer que toutes les dépenses publiques procurent les meilleurs résultats possible à la population de l'Ontario.

Examen externe

En septembre 2018, EY Canada a présenté au gouvernement les résultats de son examen dans un rapport intitulé *Gestion de la transformation – Un plan d'action pour la modernisation en Ontario*. Le cabinet a passé en revue plus d'un demi-million de lignes de données financières, effectuant un examen détaillé des finances de la province.

Cette analyse détaillée démontre que le gouvernement précédent a permis une croissance des dépenses considérable et insoutenable au cours des 15 dernières années. Parmi les principales constatations, on note que :

- les dépenses totales de fonctionnement de l'Ontario ont augmenté de 55 %, ce qui représente 2 226 \$ pour chaque personne vivant dans la province;
- si les dépenses avaient suivi la croissance démographique, le gouvernement de l'Ontario aurait dépensé 331 milliards de dollars de moins sur 15 ans;
- l'augmentation des dépenses totales de fonctionnement a dépassé la croissance démographique de l'Ontario de 1,9 %;
- les dépenses de fonctionnement totales sous forme de paiements de transfert ont augmenté de 46,3 milliards de dollars;
- les dépenses de l'Ontario au chapitre des soins de santé, de l'éducation, des services sociaux et de la justice ont augmenté plus rapidement que celles de la Colombie-Britannique ou du Québec.

SECTION A : RÉTABLIR LA CONFIANCE, LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Combinées au rapport de la Commission, les constatations de l'examen détaillé dénotent que, même si le contexte financier présente des défis pour l'Ontario, il nous est possible d'apporter des changements positifs pour faire en sorte que les finances de la province retournent à la viabilité financière.

En fait, l'examen constitue une feuille de route vers la modernisation afin d'aider à générer des gains d'efficience et à permettre la transformation des services publics. Les quatre recommandations suivantes sont tirées de l'examen détaillé effectué par EY Canada :

- moderniser les services grâce à une meilleure utilisation du numérique et des modèles de services communs;
- trouver des moyens plus rentables d'administrer le gouvernement;
- s'assurer que les fonds versés par le gouvernement vont à ceux qui en ont le plus besoin;
- maximiser la valeur des biens immobiliers du gouvernement et utiliser le plus productivement possible l'investissement des contribuables.

POUR LA POPULATION : CHAQUE DOLLAR COMpte

Dans les bureaux du ministre des Finances et du président du Conseil du Trésor, chaque membre du personnel avait un téléphone de ligne terrestre et un téléphone cellulaire fourni par le gouvernement. Cependant, vu la prédominance du numérique, les téléphones de ligne terrestre étaient rarement utilisés. Toutes les lignes pour téléphones et télécopieurs ont donc été retirées des bureaux des ministres pour éliminer le double emploi. Ce changement fera réaliser une économie combinée d'environ 20 000 \$ par année. En reproduisant ce type de gain d'efficience dans l'ensemble de la fonction publique, on fera des économies considérables au fil du temps.

L'examen externe des dépenses gouvernementales a été soutenu par deux initiatives connexes qui ont offert à la population de l'Ontario l'occasion de donner des idées sur la façon dont le gouvernement devrait se transformer afin de mieux répondre aux besoins de ses citoyens.

Le sondage Planifions pour la prospérité et le défi Grandes idées novatrices, auquel a participé la fonction publique de l'Ontario, ont permis de recueillir plus de 15 000 soumissions de gens de toutes les régions qui ont suggéré des moyens pour transformer la façon dont le gouvernement offre ses services. Il examine attentivement les champs d'activités mis en lumière par ces deux consultations et l'examen externe. Il s'inspirera de cette information pour apporter des changements stratégiques à la façon dont la fonction publique de l'Ontario et ses partenaires du secteur parapublic fonctionnent et fournissent des services à la population.

Examen des organismes

L'Ontario prend des mesures pour s'assurer que tous les organismes provinciaux sont pertinents, efficents et efficaces, et que les contribuables en ont pour leur argent.

Le gouvernement a constitué un groupe de travail pour mener un examen complet des organismes provinciaux de l'Ontario, comme la Commission de toponymie de l'Ontario et le Comité consultatif de lutte contre la rage, ainsi que d'autres entités qui agissent au nom du gouvernement, de manière à soutenir son engagement à rétablir la reddition de comptes et la confiance. Cet examen s'inscrit dans le cadre des vastes efforts du gouvernement pour assurer une prestation de services aussi efficace et efficiente que possible pour la population. Les travaux du groupe de travail s'appuieront sur le rapport de la Commission et sur l'examen détaillé de toutes les dépenses du gouvernement.

Le groupe de travail cherchera à :

- cerner des occasions immédiates de permettre des gains d'efficience;
- faire en sorte que les organismes demeurent transparents et viables à long terme;
- faire en sorte que les organismes utilisent l'argent des contribuables de façon appropriée et efficace;
- aligner les organismes sur les priorités actuelles du gouvernement;
- faire en sorte que les organismes possèdent des structures de surveillance appropriées.

Examen continu grâce à la planification pluriannuelle

Compte tenu de l'ampleur du déficit dont il a hérité de l'administration précédente, le gouvernement prend déjà des mesures décisives pour maîtriser la croissance des dépenses afin de soutenir un retour à l'équilibre. À cette fin, il est résolu à établir un cadre pluriannuel pour l'examen continu des programmes et des services afin de s'assurer qu'ils sont véritablement avantageux pour la population de l'Ontario. On cherche à s'assurer que chaque programme, chaque ministère et le gouvernement dans son ensemble font tout en leur pouvoir pour produire des résultats favorables à la population de l'Ontario de façon responsable et viable.

Se fondant sur l'assise fournie par l'examen externe, le processus d'examen continu comprendra les éléments suivants :

- une évaluation de tous les programmes et de toutes les dépenses afin d'assurer leur pertinence et d'optimiser les ressources;
- des plans de modernisation pour chaque ministère qui seront centrés sur l'utilisateur final, la personne, tout en mettant à profit certaines des occasions cernées dans le cadre de l'examen détaillé, du sondage Planifions pour la prospérité et du défi Grandes idées novatrices;
- des inventaires détaillés des programmes qui permettront de voir comment le gouvernement dépense les fonds publics, de façon ouverte et transparente.

Une approche renouvelée pour gérer la rémunération

Le gouvernement est en faveur du processus de négociation collective et s'est engagé à travailler avec les employeurs et les agents de négociation du secteur public pour s'assurer que les conventions négociées appuient la transformation des services et favorisent l'amélioration de la productivité. La gestion des coûts de la rémunération représente un élément clé du plan du gouvernement visant à rétablir la viabilité des finances de la province et une mesure importante pour accroître l'efficience et l'efficacité du gouvernement.

Comme mesure initiale, les organismes provinciaux seront tenus de faire autoriser leur mandat de négociation et la ratification de leur convention collective. Cette exigence s'appliquera aux organismes dont la convention collective expirera le 31 décembre 2018 ou après.

Cette exigence fera en sorte que le gouvernement sera à même de mieux gérer les 2,6 milliards de dollars que, selon les estimations, les organismes provinciaux consacrent chaque année à la rémunération. De plus, elle s'aligne sur les vastes efforts déployés pour s'assurer que tous les organismes sont pertinents, efficents et efficaces et qu'ils optimisent les ressources. Le gouvernement envisage aussi la possibilité d'élargir la surveillance des négociations collectives à d'autres organismes du secteur parapublic.

Rémunération des cadres du secteur parapublic

Le gouvernement a suspendu toute hausse en attente de la rémunération des cadres du secteur parapublic jusqu'à l'achèvement d'un examen réglementaire complet d'ici le 7 juin 2019. Dans le cadre de ce processus, le gouvernement a commencé à consulter les intervenants pour connaître leur avis.

Les restrictions imposées s'appliquent à plus de 300 employeurs désignés en vertu de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*, notamment les collèges, les hôpitaux, les organismes provinciaux, les conseils scolaires et les universités.

Cette suspension est une mesure prise provisoirement en vue de donner au gouvernement le temps d'élaborer une approche à long terme quant à la rémunération des cadres du secteur parapublic, soit une approche qui appuie les priorités financières du gouvernement et reconnaît la valeur des chefs de file du secteur parapublic pour ce qui est de favoriser l'efficience, la transformation et l'obtention de résultats pour la population de l'Ontario.

Assurer l'équité aux contribuables de l'Ontario

Les transferts du gouvernement fédéral constituent une source importante de revenus pour la province et influent directement sur sa capacité à atteindre son objectif de viabilité financière à long terme. Dans le document intitulé *Rapport sur la viabilité financière de 2018*, le directeur parlementaire du budget du gouvernement fédéral démontre qu'en limitant les transferts aux provinces, le gouvernement fédéral a atteint la viabilité financière à long terme, mais au prix de défis financiers affectant les provinces et les territoires, y compris l'Ontario.

Pendant ce temps, les gouvernements provinciaux et territoriaux se trouvent à court d'argent en raison de la hausse constante des coûts des soins de santé, compte tenu du vieillissement de la population. Par ailleurs, on constate une diminution considérable au fil du temps des transferts fédéraux en matière de santé en tant que part des dépenses provinciales. L'examen détaillé a fait écho à ces constatations, soulignant que les transferts fédéraux vers l'Ontario ne sont pas adéquats pour assumer les coûts croissants des soins de santé et d'autres services offerts aux familles de la province.

De plus, l'examen détaillé et le rapport du directeur parlementaire du budget du gouvernement fédéral ont constaté que certains transferts fédéraux ne sont pas accordés selon des principes clairs et uniformes. L'examen détaillé a mis en lumière des recherches démontrant que les contribuables ontariens versent 12,9 milliards de dollars de plus au gouvernement fédéral en impôts que la province ou ses contribuables n'en reçoivent en dépenses du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral a aussi imposé des règles de plus en plus prescriptives dans plusieurs ententes fédérales-provinciales, ce qui pose des défis financiers à l'Ontario et prive la province de souplesse pour poursuivre ses propres priorités. Il faut procéder à un examen de l'ensemble des transferts fédéraux pour s'assurer qu'ils ne grèvent pas la province d'un fardeau financier et administratif et que les entreprises, les particuliers et les familles de l'Ontario reçoivent une part juste et adéquate de ce financement.

De plus, le manque de leadership et l'inaction du gouvernement fédéral dans certains secteurs de compétence fédérale et partagée, comme la migration irrégulière et les programmes pour les Autochtones, imposent des coûts à l'Ontario. Le gouvernement continuera de défendre ses citoyens et de tenir le gouvernement fédéral responsable de ces décisions. L'Ontario demande au gouvernement fédéral de s'investir davantage et de fournir un financement adéquat dans les sphères de compétence fédérale.

La lutte de l'Ontario contre la taxe sur le carbone

Les élections provinciales de 2018, qui ont été un référendum décisif sur l'imposition d'une taxe sur le carbone en Ontario, se sont soldées par un résultat clair. Les familles et les entreprises ontariennes ne peuvent se permettre une taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, car cela entraînerait de fortes augmentations du coût de la vie et imposerait un nouveau fardeau fiscal destructeur d'emplois aux entreprises.

Le gouvernement a déjà pris des mesures décisives pour protéger les familles d'une taxe sur le carbone en Ontario. Le 31 octobre, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange* qui libère officiellement les familles et les entreprises de l'Ontario du plan conçu par le gouvernement précédent visant l'imposition d'une taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange.

Ayant pris une position de principe, le gouvernement a l'intention de se servir de tous les moyens relevant de sa compétence pour empêcher que la population de l'Ontario ne soit pénalisée sélectivement par une taxe discriminatoire sur le carbone imposée par le gouvernement fédéral.

SECTION A : RÉTABLIR LA CONFIANCE, LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Le gouvernement soutient que la taxe fédérale sur le carbone est inconstitutionnelle parce qu'elle est contraire à l'éthique et à l'équité. À cette fin, il a déposé un renvoi auprès de la Cour d'appel de l'Ontario pour contester la taxe sur le carbone du gouvernement fédéral.

L'Ontario et la Saskatchewan ont publié une déclaration commune annonçant qu'ils conjugueraient leurs efforts pour lutter contre la taxe sur le carbone. L'Ontario prendra part à la contestation constitutionnelle de la Saskatchewan portant sur cette taxe et se réjouit de l'intention de cette province de s'allier à la contestation de l'Ontario. Le gouvernement se réjouit aussi que d'autres provinces, dont le Manitoba, s'opposent également à la taxe fédérale sur le carbone.

Transparence de la taxe sur le carbone

En 2019, le gouvernement fédéral compte imposer à la population de l'Ontario une taxe sur le carbone qui détruira les emplois, tout en tentant d'en dissimuler le coût véritable. La taxe fédérale sur le carbone fera augmenter le prix de l'essence, du diesel, du gaz naturel, du propane et de l'huile de chauffage pour la population de l'Ontario. La prochaine étape de la lutte de l'Ontario contre cette taxe consistera à s'assurer que le gouvernement fédéral n'est plus capable de tromper la population en dissimulant les nouveaux coûts que cette taxe proposée imposera aux familles et aux entreprises de la province.

Le gouvernement de l'Ontario compte instaurer de nouvelles mesures de transparence pour s'assurer que le public est bien informé du coût véritable de la taxe fédérale sur le carbone. Il cherche activement des moyens pour s'assurer que ce coût est clairement indiqué aux consommateurs, notamment sur les factures de gaz naturel, sur les pompes à essence et sur les reçus pour achats d'essence.

LA TRANSPARENCE DANS LES PRATIQUES COMPTABLES DU GOUVERNEMENT

Pour la première fois en trois ans, la vérificatrice générale a émis une opinion sans réserve sur les *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*. Les résultats financiers ont été finalisés à la lumière du rapport de Commission d'enquête indépendante sur les finances (la Commission) qui avait la mission d'évaluer les pratiques comptables passées et de fournir des conseils à ce sujet.

En préparant les *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*, le gouvernement a accepté la recommandation de la Commission touchant le traitement comptable de l'actif net des régimes de retraite conjoints et le refinancement du rajustement global, et s'est engagé à collaborer étroitement avec la vérificatrice générale sur ces dossiers. Les résultats financiers annuels contenus dans le présent document ont été retraités pour tenir compte de l'effet de toute provision requise pour moins-value sur l'actif net de régimes de retraite déjà comptabilisé. Voilà pourquoi les résultats antérieurs peuvent varier par rapport à ceux déjà publiés.

L'ouverture et la transparence dans la présentation de l'information financière par le gouvernement sont de la plus haute importance pour communiquer la valeur des services fournis à la population ontarienne pour chaque denier public dépensé. Le gouvernement s'est engagé à travailler avec le Bureau de la vérificatrice générale afin de rétablir la reddition de comptes et la confiance dans les finances de la province.

L'ONTARIO RENFORCE SA RELATION AVEC LES MUNICIPALITÉS

La province entend bien collaborer avec les municipalités dans l'intérêt des collectivités et des citoyens.

Les municipalités sont souvent le palier de gouvernement le plus près de la vie quotidienne des familles de l'Ontario. Leurs décisions sur la prestation des services et l'infrastructure ont un effet réel sur la vie de tous les jours.

La province tient à établir des relations constructives avec les administrations locales afin de travailler plus fort, plus intelligemment et plus efficacement pour le bienfait de tous.

POUR LA POPULATION : RÉFORME DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES D'INCENDIE

Le gouvernement propose des modifications à la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* afin de :

- permettre aux municipalités d'employer à temps plein des pompiers qui font du bénévolat dans leurs propres communautés ou ailleurs (employés à double emploi);
- réformer l'arbitrage de la négociation collective entre les municipalités et les associations de pompiers pour en améliorer la transparence, l'efficience et la reddition des comptes.

Ces modifications régleraient des problèmes de longue date, notamment en ce qui concerne la disponibilité des pompiers et l'efficience du processus d'arbitrage.

Depuis son entrée en fonction, le gouvernement a :

- consolidé son partenariat avec les municipalités en signant un protocole d'entente avec l'association des municipalités de l'Ontario (AMO);
- convenu de verser 40 millions de dollars sur deux ans afin d'aider les municipalités à assumer les coûts liés à la légalisation du cannabis récréatif, tout en leur permettant d'interdire l'ouverture de magasins;
- promis que, si la part de l'Ontario du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis pendant les deux années suivant la légalisation dépasse 100 millions de dollars, la province versera 50 % de l'excédent aux municipalités qui n'auront pas choisi de se désengager au 22 janvier 2019;
- effectué des réformes pour améliorer la gouvernance à l'échelle locale.

La province prévoit aussi déposer des mesures législatives afin de modifier la *Loi de 2001 sur les municipalités* et la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* afin de clarifier davantage le pouvoir des municipalités d'imposer des règles plus strictes relativement à la consommation de cannabis, comme il en est des règles déjà en vigueur pour le tabac.

Les administrations locales profitent d'une gamme de paiements de transfert provinciaux. Comme le recommande le rapport *Gestion de la transformation – Un plan d'action pour la modernisation en Ontario*, le gouvernement s'est engagé à optimiser l'efficience et l'utilisation des ressources. Un tel engagement sera aussi exigé de tous les partenaires, y compris les municipalités.

AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILITÉ LÉGISLATIVE

Le gouvernement prend des mesures pour améliorer la responsabilité politique et législative en Ontario.

Il propose d'apporter des modifications à certaines lois régissant les fonctionnaires de l'Assemblée législative afin de réduire les coûts inutiles tout en s'assurant du maintien de fonctions importantes. On réduira notamment de neuf à six le nombre de fonctionnaires de l'Assemblée législative d'ici le 1^{er} mai 2019.

De plus, des modifications seront proposées afin d'uniformiser les dispositions législatives portant sur les fonctionnaires de l'Assemblée législative, y compris le greffier de l'Assemblée. Le gouvernement mettra aussi de l'avant des modifications afin d'établir un pourcentage seuil pour le nombre de sièges requis en vue de l'obtention du statut de « parti reconnu ». Un « parti reconnu » sera tout parti qui obtient au moins 10 % des sièges de l'Assemblée législative. En vertu de la loi proposée, les membres du Service de sécurité de l'Assemblée législative seront réputés être des agents de la paix pour la protection des lieux.

Modifications à la Loi sur le financement des élections

Le gouvernement croit que les contribuables ne devraient pas être obligés de payer davantage et de travailler plus fort pour faciliter la vie des politiciens. Actuellement, les partis politiques admissibles ont droit à une subvention pour chaque vote obtenu lors des élections générales provinciales précédentes. Le gouvernement croit que les dollars versés en impôts devraient rester entre les mains des contribuables plutôt que d'aller dans celles des partis politiques. Il dépose donc des mesures législatives qui réduiraient les allocations versées aux partis politiques inscrits et aux associations de circonscription en 2021. Il éliminera ces allocations en 2022. La loi proposée alignerait davantage l'Ontario sur les règles fédérales relativement aux limites des contributions et aux activités de financement. Les modifications proposées entraîneront des économies de 5,6 millions de dollars en 2021-2022, qui augmenteraient pour atteindre près de 15 millions de dollars par année à compter de 2022-2023.

NETTOYER LE GÂCHIS DE L'ÉLECTRICITÉ

Rétablissement la confiance du public dans Hydro One

En juillet 2018, le gouvernement a accepté une entente proposée par Hydro One qui incluait le départ à la retraite de l'ancien chef de la direction de la société (dont la rémunération totale a dépassé 6 millions de dollars en 2017) ainsi que la démission de son conseil d'administration.

En août 2018, un nouveau conseil d'administration hautement qualifié a été nommé et la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* a été promulguée. Cette loi oblige le conseil à établir un nouveau cadre de rémunération des cadres dans un délai de six mois et Hydro One à rendre publique une liste annuelle des montants versés à ses dirigeants à titre de rémunération ainsi que toute proposition de changement à ses pratiques en matière de rémunération. De plus, une modification a été apportée à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* pour faire en sorte que la rémunération versée aux dirigeants de Hydro One ne provienne pas des tarifs d'électricité.

Ces changements aideront à améliorer la transparence et la reddition de comptes à Hydro One, tout en réglant la question de la rémunération des dirigeants et du conseil d'administration de la société.

Mécanisme d'atténuation des tarifs pour remplacer le refinancement du rajustement global

Le gouvernement croit que les factures d'électricité des ménages ontariens sont toujours trop élevées. Il continue d'instaurer d'autres mesures d'atténuation des tarifs afin de les réduire encore davantage. Cela viendra s'ajouter aux programmes publics d'aide relative à l'électricité qui existent actuellement, comme la remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité.

De plus, le gouvernement est d'accord avec les recommandations de la Commission sur les finances relativement au traitement comptable utilisé pour le refinancement du rajustement global, une composante majeure de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*. Pour plus de transparence, on a donc inclus à titre de dépense le coût du refinancement du rajustement global dans les *Comptes publics de l'Ontario 2017-2018*, ce qui a fait augmenter d'environ 1,8 milliard de dollars le déficit en 2017-2018, conformément aux recommandations de la Commission et de la vérificatrice générale.

En septembre 2018, le gouvernement a aussi pris la décision de proposer d'autres modifications à la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* de manière à annuler le refinancement du rajustement global tel que conçu, ce qui comprend notamment de réduire le montant de la réduction actuelle du prix de l'électricité devant être assumée par les futurs consommateurs et de rendre optionnel tout recouvrement des coûts auprès des utilisateurs futurs. Le gouvernement compte déposer un projet de loi relativement au refinancement du rajustement global. Il prévoit aussi offrir du financement afin de maintenir les tarifs d'électricité en 2018 au niveau prévu en vertu du refinancement du rajustement global, mais de manière plus transparente.

La province financera ce mécanisme provisoire, ce qui reviendra moins cher, car elle peut emprunter à un taux d'intérêt moindre que le Fair Hydro Trust.

CHAPITRE I : PLAN DE L'ONTARIO POUR LA POPULATION

SECTION B : POUR UN ONTARIO OUVERT AUX AFFAIRES

INTRODUCTION

L'économie de l'Ontario a été sous-performante comparativement à celle des autres provinces pendant 12 des 14 dernières années au cours desquelles le précédent gouvernement a été au pouvoir. Les investissements des entreprises ont été anémiques, ce qui a ralenti la croissance économique de l'Ontario. Les contraintes bureaucratiques et réglementaires inutiles ont étouffé la croissance des entreprises et, du coup, beaucoup d'Ontariennes et d'Ontariens, particulièrement les jeunes, ont eu de la difficulté à trouver un bon emploi. Le coût à assumer pour faire des affaires est devenu exorbitant, à cause de la hausse marquée du prix d'intrants clés comme l'électricité. Beaucoup de secteurs qui contribuent depuis toujours à la prospérité de l'Ontario, comme celui de la fabrication, ont souffert, affectant les régions et les collectivités où ils sont situés. Par ailleurs, la concurrence mondiale accrue a mis à mal la position de la province sur les marchés internationaux. Globalement, cette conjoncture a chassé les emplois et les investissements de la province. Voir le chapitre II, *Perspectives économiques*, pour de plus amples détails concernant les défis économiques que doit relever l'Ontario.

L'économie de l'Ontario est à la croisée des chemins. Le rôle de moteur économique du Canada que joue traditionnellement la province s'est érodé au cours des 15 dernières années. Sans changement de direction, la situation empirera.

Le gouvernement de l'Ontario pour la population est déterminé à faire à nouveau de l'Ontario une destination de prédilection pour la création d'emplois, les investissements, l'entrepreneuriat et la croissance. Il reconnaît que c'est le secteur privé qui crée la prospérité dont toute la population profite. Ce que le gouvernement peut faire, c'est de créer les bonnes conditions pour les entreprises afin que l'Ontario soit ouvert aux affaires, en favorisant la croissance économique ainsi qu'en créant et en protégeant les emplois à l'échelle de la province. En effet, quand les entreprises prospèrent, les travailleurs, les familles et les collectivités prospèrent également.

Comme il en est fait mention dans le présent chapitre, le gouvernement de l'Ontario pour la population a déjà pris un certain nombre de mesures pour créer un climat propice aux affaires.

L'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, la baisse des primes à verser à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), ainsi que le maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure se traduiront en économies directes de 3,6 milliards de dollars pour les entreprises de la province en 2019. En outre, l'Ontario presse le gouvernement fédéral de prendre des mesures pour accélérer la déduction fiscale pour le coût des actifs amortissables, afin de réduire encore plus le coût à assumer pour faire des affaires et d'accroître la compétitivité.



CHAPITRE I : LE PLAN DE L'ONTARIO POUR LA POPULATION

Le gouvernement prendra d'autres mesures pour favoriser la croissance future et la prospérité pour toute la population de l'Ontario. Ainsi, la province :

- contribuera à accroître la compétitivité économique grâce à son plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'abrogation proposée de dispositions de la *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* (projet de loi 148), ce qui contribuera à réduire considérablement le fardeau réglementaire imposé aux entreprises;
- réduira le coût à assumer pour faire des affaires en annulant les coûteux contrats d'énergie verte et en entreprenant un examen des prix de l'électricité pour l'industrie;
- prendra des mesures pour favoriser une plus grande croissance économique par l'entremise d'initiatives telles que la stratégie sur la foresterie et le Cercle de feu, ce qui profitera au Nord de l'Ontario et à d'autres régions de la province;
- défendra avec vigueur les intérêts économiques de la province et en fera la promotion, ici et à l'étranger, afin de maintenir la compétitivité des industries cruciales de l'Ontario;
- améliorera le système de métiers spécialisés et d'apprentissage, par exemple en éliminant progressivement l'Ordre des métiers de l'Ontario, ce qui supprimera une couche de bureaucratie.

Grâce à ces mesures, la province deviendra de nouveau une destination attrayante pour lancer et faire croître des entreprises dans le secteur privé, ce qui contribuera à garder et à créer de bons emplois ici même en Ontario.

ANNULATION DE LA TAXE SUR LE CARBONE LIÉE AU PLAFONNEMENT ET À L'ÉCHANGE

Dans le cadre de son plan visant à réduire les coûts et la réglementation pour les entreprises de l'Ontario, la province a annulé la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange. Cette mesure permettra de réaliser des économies en réduisant les factures d'électricité et les coûts des carburants liés à l'essence, au diesel et au gaz naturel. Les économies directes que réalisent les entreprises du secteur privé de l'Ontario sont estimées à 880 millions de dollars en 2019. L'élimination de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange supprime les contraintes financières et réglementaires inutiles pour les entreprises de l'Ontario, leur permettant de prendre de l'expansion, de créer des emplois et d'être compétitives à l'échelle mondiale.

OUVERT AUX AFFAIRES

Graphique 1.3

REMETTRE DE L'ARGENT AUX PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISES LABORIEUX

Illustration d'économies réalisées par un petit restaurant

Le gouvernement fait réaliser des économies immédiates aux petites entreprises de tout l'Ontario en baissant les impôts, en stabilisant les prix de l'électricité et en réduisant la bureaucratie qui tue les emplois.

Pour en illustrer l'incidence, imaginez la propriétaire d'un petit restaurant, Aminata, qui emploie sept personnes, dont quatre étudiantes et étudiants qui touchent le salaire minimum. À cause de la hausse rapide du salaire minimum, qui est passé de 11,60 \$ à 14 \$ le 1^{er} janvier 2018, les coûts salariaux d'Aminata ont augmenté de façon spectaculaire et elle a dû sabrer dans les heures de travail de son personnel pour joindre les deux bouts. En outre, la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange a ajouté des coûts cachés à l'ensemble des frais liés à son entreprise, de l'achat de fournitures aux coûts de livraison des aliments.

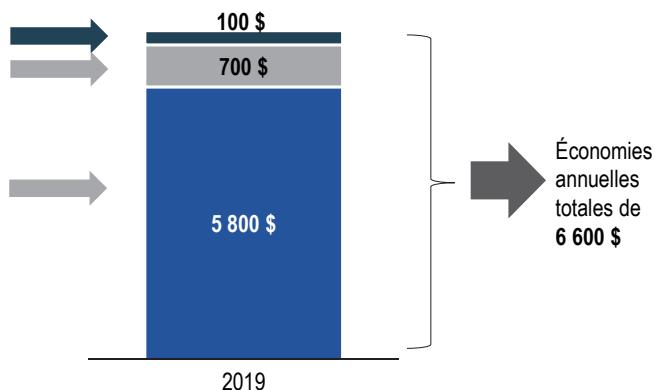
La réduction par le gouvernement des primes versées à la WSIB et l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange ont représenté des économies immédiates de 800 \$ par année pour l'entreprise d'Aminata. Qui plus est, l'engagement du gouvernement à freiner d'autres hausses du salaire minimum jusqu'en 2020 permettra à l'entreprise d'Aminata d'économiser annuellement 5 800 \$ de plus. Les économies combinées totaliseront 6 600 \$ en 2019, montant qu'Aminata pourra réinvestir dans le personnel et les fournitures de son restaurant pour lui faire prendre de l'expansion.

Le tableau qui suit montre l'incidence combinée de la réduction des primes à la WSIB, de l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange et du maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure sur un petit restaurant ayant des caractéristiques semblables.

Sources des économies :

- Annulation de la taxe sur le carbone
- Réduction des primes à la WSIB

- Maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure



Nota : Bien que cet exemple ne représente pas une entreprise réelle, les profils financiers et d'emploi sont fondés sur les données d'administration de l'impôt et de Statistique Canada pour les entreprises de l'industrie de la restauration.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

CRÉATION ET PROTECTION DES EMPLOIS

Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires

Réduire la paperasserie

Réduire la bureaucratie contribuera à accroître la productivité, la compétitivité et les investissements. Le gouvernement a promis de réduire la bureaucratie pour qu'il soit plus facile de faire des affaires, à moindre coût et plus rapidement, en Ontario. À l'heure actuelle, il y a en Ontario quelque 331 lois et plus de 380 000 exigences réglementaires, dont beaucoup touchent les entreprises. Par exemple, le fait d'exiger que les entreprises fournissent leur nom et leur emplacement plusieurs fois lorsqu'elles remplissent un seul formulaire de demande de permis ou de licence peut créer un fardeau inutile et réduire la productivité, donnant aux propriétaires moins de temps pour gérer leur entreprise.

FARDEAU RÉGLEMENTAIRE ET COÛT DE LA PAPERASSERIE

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante¹ indiquait qu'en 2017, le coût total de la réglementation en Ontario était le plus élevé des provinces, s'établissant à 15,1 milliards de dollars, suivi du Québec à 6,9 milliards, de la Colombie-Britannique à 5,3 milliards de dollars et de l'Alberta à 4,5 milliards de dollars. Dans un document publié récemment dans le cadre du projet Ontario 360², on a rajusté ces coûts selon le nombre d'entreprises actives dans chaque province et conclu que c'est en Ontario que le coût de la réglementation est le plus élevé parmi toutes les provinces, s'établissant à près de 33 000 \$ par entreprise, suivi du Manitoba à 28 892 \$, de la Colombie-Britannique à 27 194 \$ et du Québec à 26 859 \$.

Pour favoriser la création de bons emplois et la croissance des investissements dans la province, le gouvernement élabore son Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires, qui permettra de diminuer les coûts, de réduire le fardeau réglementaire et de rendre les entreprises plus compétitives. Ce plan d'action vise à réduire de 25 % les contraintes réglementaires d'ici

2022, soutenu par un examen continu des lois et des règlements de la province. Il fera également la promotion de pratiques exemplaires concernant les exigences auxquelles doivent satisfaire les entreprises, en les aidant au cas par cas. Dans le cadre de la première étape, le gouvernement déposera un projet de loi d'envergure sur la réduction de la bureaucratie, et ce, chaque automne et chaque printemps pendant tout son mandat.



¹ Queenie Wong, *La réglementation excessive pèse lourd sur les entreprises canadiennes*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2018. <https://www.cfib-fcei.ca/fr/research/la-reglementation-excessive-pese-lourd-sur-les-entreprises-canadiennes>.

² Charles Lammam et Sean Speer, *The Case for Regulatory Reform in Ontario*, Ontario 360, 2018. <http://on360.ca/policy-papers/the-case-for-regulatory-reform-in-ontario/>

Pour un Ontario ouvert aux affaires

Le gouvernement prend des mesures pour atténuer le fardeau des entreprises en déposant la *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires* (projet de loi 47). Si elle est adoptée, la loi supprimera les dispositions trop lourdes du projet de loi 148 et abrogera la hausse prévue du salaire minimum à 15 \$ l'heure.

En augmentant le salaire minimum pour le faire passer de 11,60 \$ à 14 \$, le précédent gouvernement a imposé un changement imprévu à un élément de coût clé que les entreprises ont eu de la difficulté à absorber. Cette hausse a eu une incidence négative sur les entreprises, les consommateurs et certains travailleurs, particulièrement les jeunes travailleurs qui cherchent un emploi, parfois à salaire minimum, leur permettant d'amorcer une carrière. Pendant les 10 premiers mois de 2018, il y avait 31 000 postes à temps partiel de moins en Ontario. Le nombre de postes dans les professions liées aux ventes et aux services a diminué de 17 200 sur 12 mois. Le maintien du salaire minimum à 14 \$ l'heure favorisera la création d'emplois et protégera les emplois existants et les revenus. Il fera diminuer les coûts pour les employeurs d'un montant estimé à 1,4 milliard de dollars en 2019, tout en préservant la récente hausse du salaire minimum pour les travailleurs. S'il est adopté, le projet de loi 47 rétablira les hausses du salaire minimum en fonction de l'inflation à compter d'octobre 2020. Les travailleurs et les entreprises de l'Ontario méritent un salaire minimum fondé sur de bonnes mesures économiques, non sur la politique.

Après consultation et à la suite d'un examen mené par le ministre du Travail, le gouvernement propose de modifier d'autres dispositions du projet de loi 148, notamment :

- d'éliminer l'exigence de donner un avis préalable de quatre jours dans le cas de changements d'horaire ou d'un travail sur appel;
- de fournir aux travailleurs trois jours de congé de maladie, deux jours de congé de deuil et trois jours de congé pour obligations familiales;
- d'abroger les dispositions prévoyant un salaire égal pour un travail égal en fonction du statut de l'emploi, p. ex., travailleurs à temps partiel et à plein temps, et travailleurs temporaires et permanents;
- de modifier la *Loi de 1995 sur les relations de travail* afin de supprimer l'accréditation par cartes dans certains secteurs, de révoquer l'accès aux listes d'employés en fonction d'un seuil de 20 % et de rétablir la limite de six mois pour la réintégration suivant une grève.

Selon un rapport commandé par la chambre de commerce de l'Ontario³, il était estimé que les réformes prévues dans le projet de loi 148 représentaient des coûts supplémentaires de 23 milliards de dollars pour les entreprises sur deux ans. Les modifications proposées au projet de loi 148 réduiront les coûts et le fardeau administratif pour les employeurs, protégeront les emplois et contribueront à faire en sorte que l'Ontario soit ouvert aux affaires.

³ Canadian Centre for Economic Analysis (CANCEA), *Bill 148: Fair Workplaces, Better Jobs Act, 2017 – Assessment of the Risks and Rewards to the Ontario Economy*, septembre 2017. <http://www.occ.ca/wp-content/uploads/Proposed-Changes-to-Ontarios-Employment-and-Labour-Laws-CANCEA-Final-September-2017.pdf>

CHAPITRE I : LE PLAN DE L'ONTARIO POUR LA POPULATION

Le gouvernement déposera également des règlements soustrayant les employés de la Couronne aux règles régissant les heures de travail afin de mieux gérer la prestation, les coûts et les questions d'observation dans le cas des services publics essentiels.

Des dispositions clés qui prévoient de réels avantages pour les travailleurs ontariens, comme les congés pour violence familiale et sexuelle et un minimum de trois semaines de vacances après cinq années de service, demeurent en vigueur.

De plus, le gouvernement propose de retarder la date d'entrée en vigueur de la *Loi de 2018 sur la transparence salariale* pour permettre la tenue de consultations. La nécessité de se conformer aux exigences actuelles de la loi en matière de rapports aurait grandement accru les coûts des entreprises et touché certains secteurs plus que d'autres.

Commerce

Accord États-Unis-Mexique-Canada

L'Ontario exporte des milliards de dollars de produits aux États-Unis chaque année, et un emploi sur cinq en Ontario dépend directement ou indirectement de ces exportations. L'Ontario est la principale destination des exportations de 19 États américains et la deuxième en importance pour neuf autres. Il est donc essentiel pour l'Ontario et ses partenaires commerciaux au sud de la frontière que le nouvel Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) fasse fond sur ce succès.

Pendant les négociations, le gouvernement de l'Ontario a clairement indiqué que toute entente devait mettre les industries et les intérêts économiques de la province au premier plan. Le 30 septembre 2018, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont annoncé la fin des négociations de l'AEUMC.

Même si le gouvernement a bon espoir que l'AEUMC continuera de créer des débouchés, il demeure inquiet de son incidence sur le secteur agricole de la province, et plus précisément de la concession du Canada concernant la classe de lait 7, de l'accès accru aux marchés soumis à la gestion de l'offre de l'Ontario, en particulier le marché laitier, et des limites des exportations. C'est au gouvernement fédéral qu'il revient de gérer ces concessions, et l'Ontario l'a exhorté à indemniser le secteur soumis à la gestion de l'offre et à soutenir les familles et leurs moyens de subsistance qui sont maintenant en péril, de même qu'à compenser toute autre répercussion négative que le nouvel accord aura sur la province.

Le gouvernement de l'Ontario demeure préoccupé par le maintien des tarifs sur l'acier et l'aluminium. Sous la direction du premier ministre Ford, il parle directement avec des législateurs des États-Unis et des représentants de l'industrie des deux côtés de la frontière pour tenter de faire lever ces tarifs.

L'Ontario se réjouit des possibilités d'expansion commerciale qu'offrent aux entreprises des accords comme l'AEUMC et le récent Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Cependant, le gouvernement défendra vigoureusement les intérêts économiques de l'Ontario et les fera progresser, ici et à l'étranger, pour maintenir la compétitivité des industries cruciales de l'Ontario comme les industries de l'automobile, de l'acier et de l'aluminium et le secteur agroalimentaire soumis à la gestion de l'offre de la province. En octobre 2018, le gouvernement a nommé Ian Todd au poste de représentant de l'Ontario pour le commerce à Washington, qui sera chargé de promouvoir les intérêts de l'Ontario aux États-Unis, notamment en ce qui concerne le commerce et les investissements transfrontaliers.

Importance du commerce interprovincial pour l'Ontario

Le commerce interprovincial est un élément clé de la création d'emplois et de la croissance à l'échelle de l'Ontario, car il crée des occasions supplémentaires pour les entreprises partout dans la province, ce qui permet de pallier à la forte concurrence et à l'incertitude économique qui caractérisent les marchés mondiaux. En 2017, les exportations de services de l'Ontario vers les autres provinces et les territoires se sont chiffrées à 104 milliards de dollars, ce qui constitue presque le double des exportations de services de l'Ontario vers les autres pays. Étant donné la force de l'Ontario dans des secteurs clés, il est possible d'accroître le commerce avec les autres provinces et les territoires. Selon BMO Marchés des capitaux⁴, l'incidence positive nette du libre-échange interprovincial sur le PIB de l'Ontario se situerait entre 15 milliards et 20 milliards de dollars sur 10 ans. La constitution d'un vigoureux marché de commerce interne permet aux entreprises de l'Ontario de tirer parti des occasions qui se présentent ici et montre au reste du Canada que l'Ontario est ouvert aux affaires.

L'Ontario est déjà un chef de file, mais il peut faire plus et ira plus loin, notamment en travaillant directement avec les autres provinces et les territoires, et en mettant en oeuvre l'Accord de libre-échange canadien. Dans les secteurs de la réglementation du camionnage et de l'inscription interprovinciale des entreprises, les provinces ont déjà réduit les coûts et les contraintes réglementaires afin de favoriser le commerce transfrontalier. Elles continueront à aller de l'avant en harmonisant ou en conciliant les règlements. L'Ontario sera un chef de file pour ce qui est de réduire la bureaucratie et d'éliminer les obstacles inter provinciaux au commerce. En travaillant de concert avec les partenaires provinciaux et territoriaux, la province augmentera la compétitivité économique et les occasions de croissance des entreprises de l'Ontario.

LE PREMIER MINISTRE DOUG FORD ET LE PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN, SCOTT MOE, COLLABORERONT POUR FAVORISER LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

Le 29 octobre 2018, le premier ministre Doug Ford accueillait le premier ministre de la Saskatchewan, Scott Moe, à Queen's Park pour discuter des moyens que leur gouvernement respectif peut prendre pour coopérer afin de protéger les contribuables et de favoriser la création d'emplois dans les deux provinces. Les deux premiers ministres ont discuté de leur engagement commun à réduire les obstacles au commerce interprovincial et annoncé un protocole d'entente pour amorcer les discussions sur la réduction de ces obstacles.

⁴ Douglas Porter et Robert Kavcic, *Sizing Up Provincial Trade Barriers*, BMO Marché des capitaux, octobre 2018. <https://economics.bmocapitalmarkets.com/economics/reports/20181026/sr181026-interprovincial.pdf>

Favoriser la croissance dans le secteur de la foresterie

Moteur important de l'économie ontarienne, l'industrie forestière de la province génère des revenus de plus de 15 milliards de dollars et emploie directement plus de 46 000 travailleurs. Le secteur de la foresterie fournit un nombre important d'emplois dans le Nord de l'Ontario.

INVESTISSEMENT DANS PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

En octobre 2018, le gouvernement a annoncé que la société Produits forestiers Résolu investira 40 millions de dollars dans ses opérations du Nord-Ouest de l'Ontario et un montant supplémentaire de 13,5 millions de dollars dans les travaux d'entretien et la création d'emplois à l'usine de pâtes et papiers de Thunder Bay.

« Cet investissement s'appuie sur l'élan créé par les politiques du premier ministre Ford pour un Ontario ouvert aux affaires. Quand il m'a abordé en juillet dernier, la première chose que le ministre Yurek m'a dite, c'est que son ministère collaborerait avec le secteur forestier et ses travailleurs. Le gouvernement du premier ministre Ford soutiendra les entreprises qui créent des emplois comme Résolu, plutôt que de faire obstacle aux emplois et à la croissance. »

Yves Laflamme, président et chef de la direction de Produits forestiers Résolu

Cet automne, le gouvernement tiendra des consultations pour aider la province à élaborer une stratégie visant à favoriser la croissance économique du secteur forestier et à le promouvoir comme un secteur ouvert aux affaires. Une stratégie provinciale contribuera à valoriser le potentiel de l'industrie forestière de l'Ontario, créant les conditions nécessaires pour lui permettre d'innover, d'attirer des investissements, de créer des emplois et de favoriser la prospérité dans le Nord et dans toutes les collectivités qui dépendent de ce secteur.

POUR LA POPULATION : SOUTIEN AU SECTEUR DE LA FORESTERIE

En août 2018, le gouvernement a fait un investissement de 1,375 million de dollars dans le secteur de la foresterie du canton d'Emo, par l'entremise de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. En soutenant les entreprises Manitou Forest Products et Henry's Trucking, cet investissement aidera ces entreprises à accroître leurs activités d'exploitation forestière grâce à l'achat de nouveau matériel et à la création de 10 emplois à plein temps.

Créer un environnement favorable aux affaires

Le secteur privé est la principale source de prospérité dans l'économie provinciale. La province est déterminée à créer un climat économique qui est plus propice au démarrage et à l'expansion d'une entreprise et qui favorise les investissements, permettant à plus de travailleurs ontariens de trouver un bon emploi. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a besoin de la bonne combinaison de programmes et de politiques qui soutiennent les efforts et les activités des entreprises. Pour ce faire, il faut établir un cadre qui fera de l'Ontario un endroit réellement ouvert aux affaires.

Pour créer un environnement favorable aux entreprises, il est important de mieux comprendre ce dont les employeurs ont besoin pour être compétitifs et prendre de l'expansion, puis d'adapter les programmes du gouvernement en fonction des besoins du secteur privé. Pour cette raison, le gouvernement entreprendra un examen de tous les programmes de soutien aux entreprises pour déterminer s'ils sont efficaces, s'ils font un usage optimal des ressources et s'ils sont viables. Cet examen permettra de faire en sorte que les programmes de soutien aux entreprises de la province ne soient pas dépassés, mais fassent plutôt de l'Ontario un endroit où le secteur privé peut prospérer.

Gestion de la Place de l'Ontario

La Place de l'Ontario a le potentiel de devenir une destination spectaculaire de calibre mondial ouverte à l'année qui attirerait des visiteurs locaux, provinciaux et internationaux.

Malheureusement, pendant trop longtemps, la Place de l'Ontario a été mal gérée, ce qui l'a empêché de réaliser son plein potentiel. La Place de l'Ontario a perdu 4,2 millions de dollars en 2017 et prévoit une perte en 2018. Le gouvernement déposera des mesures législatives qui, si elles sont adoptées, simplifieront la reddition de comptes et la gouvernance pour le réaménagement d'une nouvelle Place de l'Ontario fabuleuse.

Soutien de l'Ontario à l'industrie du cinéma et de la télévision

L'industrie du cinéma et de la télévision apporte beaucoup à l'économie et à la qualité de vie de l'Ontario.

Soutenue par les crédits d'impôt pour le cinéma et la télévision, cette industrie emploie des créateurs talentueux de calibre mondial et des travailleurs de production technique hautement spécialisés. Elle soutient également un nombre important d'emplois indirects à l'échelle de la province. Avec des dépenses de production en Ontario se chiffrant à près de 3 milliards de dollars en 2016-2017, l'industrie a soutenu plus de 50 000 emplois dans la province⁵.

Grâce à une industrie télévisuelle et cinématographique dynamique, les créateurs et les producteurs de la province peuvent raconter les histoires et communiquer les perspectives de l'Ontario aux auditoires d'ici et d'ailleurs dans le monde, enrichissant le paysage culturel et rehaussant le profil de l'Ontario.

Le gouvernement est déterminé à fournir la stabilité et le soutien nécessaires à cette industrie clé, tout en revoyant les programmes de soutien aux entreprises. Les crédits d'impôt actuels de l'Ontario font en sorte que l'industrie puisse continuer de contribuer à l'économie de l'Ontario.

⁵ Association canadienne des producteurs médiatiques (ACPM), en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, Téléfilm Canada, l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) et le Groupe Nordicité Itée, *Profil 2017 – Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada*, février 2018. <https://www.aqpm.ca/nouvelles-aqpm/533/profil-2017---rapport-economique-sur-l-industrie-de-la-production-de-contenu-sur-ecran-au-canada>

UNE INDUSTRIE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION PROSPÈRE

L'industrie de la production cinématographique et télévisuelle de l'Ontario se porte très bien. Des superproductions hollywoodiennes et des grands succès canadiens ont été produits en Ontario grâce à des acteurs et à des équipes techniques de calibre mondial, à des studios à la fine pointe de la technologie et à la diversité des lieux de tournage dans toute la province. Ce fut le cas, par exemple, de films comme *La Forme de l'eau*, *L'Escadron suicide* et *Ça* de Stephen King, et de séries télévisées comme *Suits : Avocats sur mesure*, *Star Trek: Discovery* et *La Servante écarlate*, et de productions canadiennes comme *Kim's Convenience*, *Les Enquêtes de Murdoch*, *Cheval indien*, *The Tragically Hip: Long Time Running*, ainsi que *Cardinal* et *Carter*, toutes deux tournées à North Bay.

La capacité de production cinématographique et télévisuelle de la province augmente, grâce à l'expansion d'installations comme la nouvelle succursale de William F. White dans le Nord de l'Ontario et de nouveaux studios en développement, à savoir :

- l'expansion des studios Pinewood à Toronto;
- l'aménagement de nouvelles installations de Cinespace Film Studios au Marine Terminal 51 de Toronto;
- le studio Movieland de 400 000 pieds carrés à Markham;
- le nouvel emplacement des studios de CBS à Mississauga.

Cette croissance crée de bons emplois pour les travailleurs de l'industrie cinématographique et télévisuelle de l'Ontario.

Compétitivité du régime d'imposition des entreprises

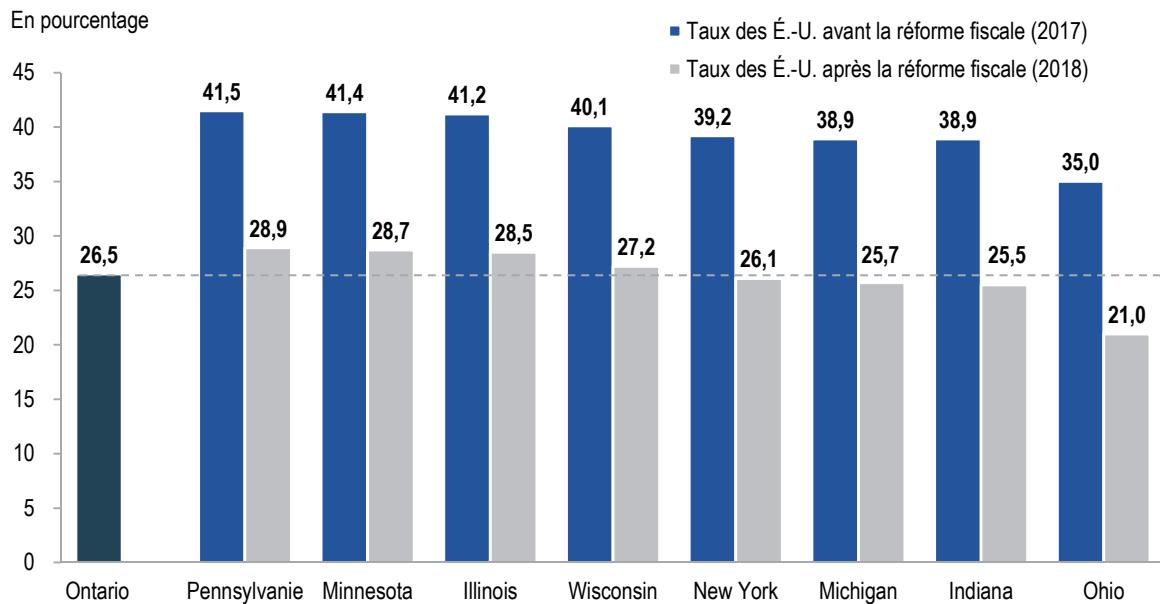
L'instauration d'un environnement ouvert aux affaires en Ontario exige un régime d'imposition des entreprises concurrentiel.

Dans le cadre de la récente réforme fiscale mise en oeuvre aux États-Unis, le taux fédéral de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) a été réduit et d'autres mesures ont été prises, comme la passation en charges immédiate d'un large éventail de biens amortissables, améliorant de façon spectaculaire la compétitivité fiscale du pays et encourageant les entreprises à investir davantage aux



États-Unis. Un rapport récent de PWC Canada pour le Conseil canadien des affaires révèle que 635 000 emplois sont à risque au Canada si l'on ne s'attaque pas aux défis que posent les réformes fiscales des États-Unis sur le plan de la compétitivité.

Le taux fédéral de l'IRS aux États-Unis est passé de 35 % à 21 % en 2018, ce qui représente un taux combiné fédéral-État moyen de l'IRS d'environ 26 %. Ce taux se compare au taux combiné fédéral-Ontario de 26,5 % (25 % pour les entreprises de fabrication et de transformation).

Graphique 1.4**TAUX COMBINÉS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS – ONTARIO C. ÉTATS DES GRANDS LACS**

Nota : Les taux sont fondés sur les taux généraux combinés nationaux et infranationaux d'impôt des entreprises prévus par la loi. L'Ohio perçoit un impôt fondé sur l'activité commerciale (reposant sur les revenus bruts) plutôt qu'un impôt sur les revenus des sociétés.

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Federation of Tax Administrators et ministère des Finances de l'Ontario, au 19 octobre 2018.

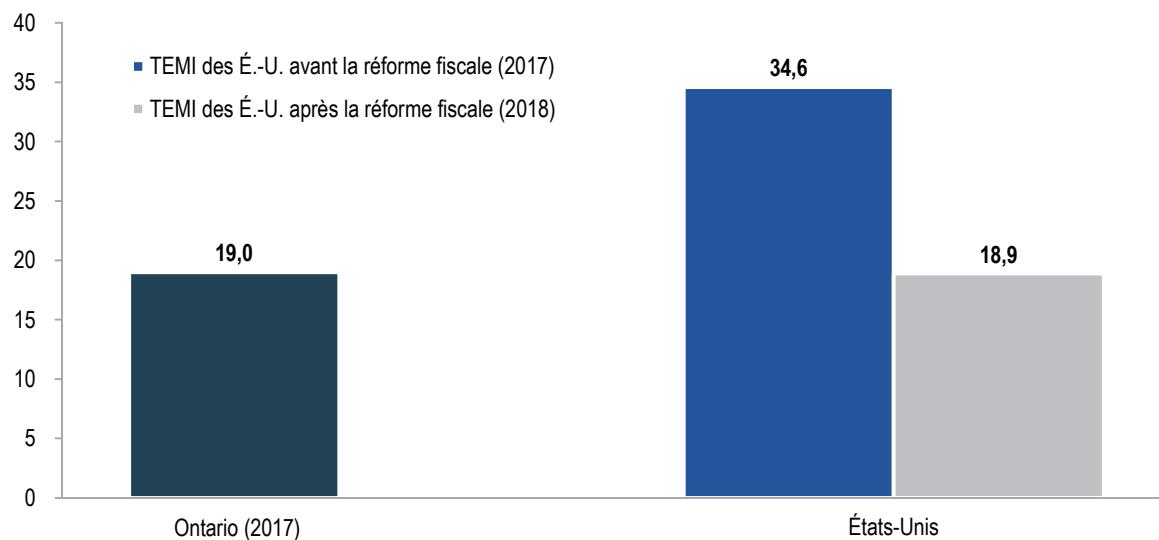
Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) applicable aux nouveaux investissements des entreprises est une mesure plus globale de la compétitivité fiscale. Le TEMI tient compte des impôts sur le revenu des sociétés, des impôts sur le capital et des taxes de vente payés au palier fédéral et à celui de la province ou de l'État.

En 2017, avant la réforme fiscale des États-Unis, le TEMI de l'Ontario était sensiblement plus bas que le TEMI moyen des États-Unis, qui était de 34,6 %. Depuis la réforme fiscale américaine, les TEMI de l'Ontario et des États-Unis sont à peu près égaux, ce qui élimine l'avantage fiscal de l'Ontario qui, du coup, devient moins attrayant pour les investissements des entreprises.

Graphique 1.5

TAUX EFFECTIF MARGINAL D'IMPOSITION (TEMI) DE L'ONTARIO ET DES É.-U.

En pourcentage



Nota : Le TEMI exclut les secteurs des ressources et de la finance ainsi que les dispositions fiscales touchant la recherche et le développement. Le « TEMI des É.-U. après la réforme fiscale (2018) » représente le taux d'imposition des entreprises fédéral réduit ainsi que le passage en charges immédiat des biens amortissables admissibles.

Sources : Philip Bazel, Jack Mintz et Austin Thompson, 2017 *Tax Competitiveness Report: The Calm Before the Storm*, The School of Public Policy, Université de Calgary, Research Paper vol. 11:7, février 2018.

Philip Bazel et Jack Mintz, *Tax Policy Trends: Canadian Policy Makers Consider Response to U.S. Tax Overhaul*, The School of Public Policy, Université de Calgary, octobre 2018.

Rétablissement la compétitivité du régime d'imposition des sociétés de l'Ontario

Taux d'amortissement accéléré

Parmi les engagements clés pris par le gouvernement, citons la création et la protection de bons emplois en Ontario. Le gouvernement a l'intention de créer des conditions plus propices à la création et à l'expansion des entreprises et aux investissements en Ontario.

Dans le souci de contribuer à maintenir la compétitivité du régime fiscal de l'Ontario pour ce qui est des investissements des entreprises, le ministre des Finances et le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce de l'Ontario ont écrit au gouvernement fédéral pour fortement encourager des initiatives telles que la passation en charges immédiate d'actifs amortissables, comme aux États-Unis.

Si le gouvernement fédéral adopte une mesure qui accélère la passation en charges de nouveaux actifs amortissables, l'Ontario adoptera aussi une mesure semblable. En effet, une telle mesure favoriserait la création d'emplois et les possibilités de croissance en Ontario, et renforcerait la position concurrentielle de la province sur la scène économique mondiale.

L'Ontario défend les intérêts des petites entreprises

La province appuie les petites entreprises par le truchement de la déduction ontarienne accordée aux petites entreprises ayant pour effet de réduire le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) en Ontario, le faisant passer de 11,5 % à 3,5 %. Le gouvernement fédéral a adopté une mesure qui élimine progressivement l'accès au taux fédéral d'IRS applicable aux petites entreprises selon le montant de revenus de placement passif d'une société.

Le budget de l'Ontario de 2018 proposait d'adopter une mesure semblable à celle du gouvernement du Canada pour les besoins de la déduction ontarienne accordée aux petites entreprises. Cette mesure aurait réduit ou éliminé l'avantage du taux plus faible d'IRS pour certaines petites entreprises ontariennes. Selon les prévisions du budget, cette mesure aurait augmenté le fardeau fiscal des petites entreprises de l'Ontario d'environ 160 millions de dollars par année d'ici 2020-2021.

Le gouvernement a la ferme volonté d'aider les petites entreprises et de diminuer les impôts. L'Ontario propose de ne pas adopter cette mesure fédérale et s'abstiendra de donner suite à la proposition prévue dans le budget de 2018 de l'Ontario.

MAINTENIR LES BAS TAUX D'IMPOSITION DES PETITES ENTREPRISES

La province propose de ne pas donner suite à l'annonce faite par le gouvernement précédent qui aurait progressivement éliminé le taux d'imposition sur le revenu de l'Ontario applicable aux petites entreprises et haussé d'un montant pouvant atteindre 40 000 \$ les impôts exigibles d'environ 7 900 petites entreprises ontariennes par année.

Allégement fiscal relativement à l'impôt-santé des employeurs

L'augmentation du seuil de la masse salariale qui est exonéré de l'impôt-santé des employeurs (ISE) de l'Ontario est une autre mesure dont bénéficieront les employeurs ontariens. Pour les employeurs admissibles du secteur privé, la première tranche de 450 000 \$ de la masse salariale est déjà exonérée de l'ISE. Étant indexé, ce seuil devrait augmenter pour passer à 490 000 \$ en 2019, offrant ainsi un allégement fiscal supplémentaire d'environ 40 millions de dollars.

Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Les mesures fiscales en détail*.

ÉNERGIE

Réduction supplémentaire de 12 % des tarifs d'électricité

Le coût de l'électricité en Ontario est devenu un fardeau pour les familles, les exploitations agricoles et les petites entreprises, en plus d'avoir un effet dissuasif sur les investissements. Comme il l'a annoncé dans le Discours du Trône de 2018, le gouvernement prendra des mesures pour réduire davantage les factures d'électricité en Ontario. Une des premières mesures du gouvernement a été d'annuler 758 contrats énergétiques, ce qui s'inscrit dans le plan du gouvernement pour réduire les factures d'électricité de 12 %.

Fin des contrats d'énergie verte

Les familles et les entreprises de l'Ontario ont été obligées de payer les prix gonflés de l'électricité à cause d'initiatives énergétiques inutiles, coûteuses et subventionnées.

Les contribuables de l'Ontario profiteront d'économies de 790 millions de dollars grâce à la décision du gouvernement de résilier 758 contrats d'énergie renouvelable. L'annulation de ces projets énergétiques inutiles et ruineux s'inscrit dans le plan visant à réduire les tarifs d'électricité de 12 % pour les familles, les agriculteurs et les petites entreprises.

Aucun des projets annulés n'a encore atteint un stade de développement avancé en vertu des contrats qui les régissent. Le gouvernement a l'intention de déposer une modification législative pour protéger les consommateurs d'électricité contre les coûts découlant des annulations faites pour maximiser les avantages pour les contribuables.

Centrale de Thunder Bay

À l'heure actuelle, la production d'électricité est excédentaire en Ontario. La centrale de Thunder Bay était utilisée pour la production d'électricité en moyenne seulement 2,5 jours par année. Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) ont annoncé en juillet qu'il est dans l'intérêt supérieur des consommateurs d'électricité de fermer la centrale de Thunder Bay en raison de ses coûts élevés de fonctionnement et de réparation des immobilisations et la faible demande. Cette mesure représentera des économies de 40 millions de dollars pour les consommateurs d'électricité et de 5 millions de dollars pour OPG. Aucun employé d'OPG ne perdra son emploi à cause de la fermeture de la centrale de Thunder Bay. OPG discute avec les syndicats des possibilités de réaffectation des employés touchés et de réorganisation du travail.

POURSUITE DES ACTIVITÉS À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE PICKERING

Le gouvernement soutient le maintien des activités de la Centrale nucléaire de Pickering jusqu'en 2024, protégeant 4 500 emplois locaux dans la région de Durham et 3 000 emplois de plus à l'échelle de la province.

La Centrale nucléaire de Pickering produit assez d'électricité pour approvisionner un million et demi de foyers, répondant à environ 14 % de l'ensemble des besoins en électricité des familles et des entreprises de l'Ontario. La Centrale fait partie d'un secteur nucléaire canadien plus vaste en Ontario et qui soutient 60 000 emplois. OPG a déclaré que l'énergie à faible coût produite à la Centrale nucléaire de Pickering représentera des économies de 600 millions de dollars pour les contribuables de l'Ontario d'ici 2024.

Commission de l'énergie de l'Ontario

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est l'organisme indépendant de réglementation des secteurs de l'électricité et du gaz naturel dans la province. Le Comité consultatif d'experts pour la modernisation de la CEO explore comment on peut adapter le mandat, le rôle et la structure de la CEO en fonction des changements rapides que connaît le secteur de l'énergie en modernisant la gouvernance de la Commission pour assurer la responsabilisation et la prévisibilité.

La CEO a également effectué un examen de ses règles régissant le service à la clientèle pour les distributeurs d'électricité, les distributeurs de gaz naturel à tarifs réglementés et les fournisseurs de compteurs divisionnaires. Elle propose une série de changements pour renforcer les règles de service à la clientèle qui protègent les consommateurs d'électricité et de gaz naturel de toute la province.

Revoir les prix de l'électricité industrielle

Le gouvernement comprend les défis que doit relever l'industrie de l'Ontario à cause du coût élevé de l'électricité. C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique pour un Ontario ouvert aux affaires, il lance un examen public des prix actuels de l'électricité pour les consommateurs industriels. Il examinera également des observations écrites pour évaluer ce qui a du sens et ce qui n'en a pas afin de mieux aligner les prix sur les besoins des consommateurs industriels.

Soutenir la consolidation du secteur de la distribution de l'électricité

L'Ontario s'est engagé à favoriser la consolidation et l'efficience dans le secteur de la distribution de l'électricité en vue de réduire les coûts et d'améliorer les services aux consommateurs grâce à l'innovation et à des gains d'efficience. Le gouvernement reconnaît que l'investissement, l'expertise et l'innovation du secteur privé peuvent jouer un rôle important pour atteindre ces objectifs.

En vue de favoriser la consolidation et d'accorder plus de temps pour qu'elle se produise, le gouvernement prolonge jusqu'au 31 décembre 2022 deux incitatifs fiscaux liés aux droits de cession d'une durée limitée et une exemption pour les gains en capital résultant des règles de disposition présumée, qui devaient prendre fin le 31 décembre 2018. Se reporter à l'annexe, *Les mesures fiscales en détail*, pour de plus amples renseignements. L'Ontario envisagera d'autres façons de favoriser l'efficience et la modernisation du secteur de la distribution de l'électricité, en consultation avec des consommateurs et d'autres intervenants.

SOUTIEN À LA CONSTRUCTION DU PIPELINE

La taxe sur le carbone du gouvernement fédéral entravera la compétitivité de l'Ontario, et du reste, celle du Canada, sur les marchés mondiaux. Alors que l'Ontario prend des mesures pour attirer et conserver de bons emplois, la province s'emploiera également à soutenir le développement économique dans les autres provinces, développement qui pourrait aussi être freiné par la taxe fédérale sur le carbone.

Le gouvernement ne fera pas obstacle à un projet qui transporterait du pétrole de l'Ouest du Canada à l'Ontario ou à la côte est du pays. L'Ontario s'emploiera donc à accroître l'accès au marché énergétique en négociant toutes les modifications nécessaires à l'Accord de libre-échange canadien conclu par le gouvernement précédent. Les pipelines créent de bons emplois, aussi bien en Ontario que dans le reste du pays. Dans toute la mesure du possible, l'Ontario soutiendra ses partenaires qui cherchent à accroître la distribution du pétrole tout en protégeant leur compétitivité contre la taxe fédérale sur le carbone.

GAZ NATUREL

Le gaz naturel est en forte demande, notamment dans les familles et les entreprises des régions rurales et du Nord de l'Ontario. Le gaz naturel est la source de chauffage la plus utilisée en Ontario et elle est plus abordable que d'autres sources comme l'électricité, le mazout ou le propane. Le gouvernement est déterminé à répondre à cette demande et il prend des mesures pour accroître l'accès au gaz naturel partout en Ontario.

Le 18 septembre 2018, le gouvernement a déposé la *Loi de 2018 sur l'accès au gaz naturel* qui, si elle est adoptée, permettra au secteur privé de participer à l'expansion du réseau de gaz naturel et encouragera plus de distributeurs privés de gaz de s'associer aux collectivités pour élaborer des projets qui accroissent l'accès à du gaz naturel abordable et efficient. En vertu du programme proposé, les collectivités continueraient de s'associer aux distributeurs de gaz pour présenter les demandes d'expansion du gaz naturel à la Commission de l'énergie de l'Ontario. Le gouvernement collaborera avec la Commission de l'énergie de l'Ontario pour élaborer des règlements visant à mettre en oeuvre le programme.



Le nouveau programme proposé pourrait procurer des avantages pour les collectivités de l'Ontario pendant des décennies en fournissant des raccordements au gaz naturel pour plus de 70 collectivités et quelque 33 000 ménages. Le passage au gaz naturel facilitera la vie du consommateur résidentiel moyen et lui fera économiser entre 800 \$ et 2 500 \$ par année. L'expansion du gaz naturel rendrait les collectivités de l'Ontario plus attrayantes pour la création d'emplois et l'établissement d'entreprises, et ferait clairement savoir que l'Ontario est ouvert aux affaires.

Auparavant, l'expansion du gaz naturel était gérée par l'entremise d'un programme financé par les contribuables. Les économies découlant de ce programme seront réinvesties pour élargir les projets de connectivité cellulaire et à large bande. La mobilisation de capitaux privés pour faciliter le développement de nouveaux réseaux de gaz naturel démontre l'engagement du gouvernement à étendre le réseau de gaz naturel à l'échelle de l'Ontario, tout en veillant à ce que les contribuables n'aient pas à assumer les coûts de cette expansion.

EXPANSION DE LA LARGE BANDE

Dans un monde en évolution rapide, la connectivité cellulaire et à large bande est essentielle à la création d'emplois, à la croissance économique et à la prestation de services publics comme l'éducation et les soins de santé.

La plupart des Ontariennes et des Ontariens ont accès à Internet, mais la rapidité, la qualité et les coûts varient énormément à l'échelle de la province. Il y a aussi des lacunes sur le plan de la couverture dans les collectivités rurales et du Nord, ainsi que dans certaines régions urbaines. Investir dans l'infrastructure à large bande pour élargir l'accès à une connectivité fiable, rapide et abordable permettra aux collectivités et aux entreprises de participer pleinement à l'économie numérique et d'être compétitives dans ce domaine. Un tel investissement favorisera également un accès accru à la technologie numérique et un mode de prestation des services gouvernementaux axé sur le numérique (p. ex., accès aux données et aux services en ligne).

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les collectivités de partout en Ontario aient accès à une connexion cellulaire et à large bande cruciale. Pour soutenir cet engagement et favoriser la création d'emplois et la compétitivité économique, la province publiera une stratégie sur la connectivité cellulaire et à large bande au début de 2019 qui mettra en relief un plan d'action pour élargir les services numériques à large bande et l'accès cellulaire dans les régions non desservies ou mal desservies.

GROUPE DE TRAVAIL MINISTÉRIEL SUR L'AGRICULTURE

Le secteur agroalimentaire est essentiel à la croissance et à la prospérité continues de l'Ontario. En 2017, il a contribué à l'économie de l'Ontario à hauteur de 39,5 milliards de dollars et employait 170 000 personnes. Cet apport devrait être reconnu dans la province en menant une véritable consultation sur les enjeux qui concernent ce secteur. Dans le cadre des efforts du gouvernement visant à réduire le fardeau réglementaire et à stimuler la croissance, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales envisage de mettre sur pied un groupe consultatif officiel sur l'agriculture qui entendra les chefs de file de tout le secteur et présentera au gouvernement un point de vue important sur les principales politiques provenant des experts eux-mêmes.

Le groupe se rencontrera régulièrement pour discuter des enjeux qui touchent l'industrie, tels que le commerce, et donner son avis sur de futures décisions cruciales, comme les modifications au réseau du Marché des produits alimentaires de l'Ontario.

L'apport de l'industrie permettra de faire en sorte que les politiques et les programmes favorisent la croissance économique, et ce, sans alourdir le fardeau réglementaire ni créer des coûts supplémentaires pour les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires.

AMÉLIORATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES ENTREPRISES

Compétences et formation – Dissolution de l'Ordre des métiers de l'Ontario

Les métiers spécialisés de l'Ontario offrent des carrières qui mènent à des emplois permanents et à une bonne qualité de vie, et ils sont aussi cruciaux pour la santé et la croissance de l'économie. Les occasions d'apprentissage aident les entreprises à trouver de nouveaux talents, tout en dotant les travailleurs des compétences pratiques et des qualifications dont l'économie a besoin aujourd'hui et pour l'avenir.

Les priorités du gouvernement visant à améliorer le système d'apprentissage et des métiers spécialisés comprennent ce qui suit :

- réduire les fardeaux réglementaires imposés aux entreprises, aux apprentis et aux compagnons;
- combler le déficit de compétences en établissant des programmes qui encouragent la population de l'Ontario à choisir des métiers spécialisés, à suivre un programme d'apprentissage et à prendre conscience des avantages qu'offrent des emplois bien rémunérés dans les métiers;
- revoir le système d'apprentissage de l'Ontario et mettre en oeuvre des réformes visant à accroître l'accès aux occasions d'apprentissage.



Pour atteindre ces buts, le gouvernement propose de dissoudre graduellement l'Ordre des métiers de l'Ontario et de créer un système plus moderne, davantage axé sur les résultats.

La *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires* qui est proposée prévoit notamment :

- d'établir le ratio compagnon-apprenti à 1:1 pour les 33 métiers assujettis à un tel ratio;
- d'imposer un moratoire sur les classements et les reclassements des métiers;
- de donner au ministre de la Formation et des Collèges et Universités le pouvoir d'assumer la direction et le contrôle du conseil d'administration de l'Ordre et de nommer un membre du conseil qui agira en son nom, au besoin;
- de mettre fin progressivement aux activités de l'Ordre des métiers de l'Ontario en abrogeant la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* à une date qui reste à définir.

Ces modifications constituent la première étape en vue d'aider les employeurs à attirer plus de personnes dans les programmes d'apprentissage. Elles aideront aussi les apprentis à terminer leur programme d'études et à devenir admissibles à des emplois bien rémunérés dans les métiers spécialisés.

Soutien de l'Ontario aux entreprises qui forment des apprentis

Le gouvernement envisage de revoir les soutiens mis à la disposition des apprentis et des entreprises qui emploient et forment ces apprentis. Ce plan vise à faire en sorte que les bonnes mesures de soutien soient en place pour maintenir une main-d'œuvre hautement spécialisée vigoureuse en Ontario.

Examen de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Cet automne, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) a annoncé que le taux moyen des primes diminuera pour passer de 2,35 \$ à 1,65 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette baisse représente une réduction de 29,8 % du taux de primes moyen à la WSIB qui survient après l'élimination d'un passif de longue date. Elle favorisera un Ontario ouvert aux affaires en faisant économiser aux employeurs des coûts estimés à 1,45 milliard de dollars en 2019. Conjuguée à un nouveau cadre de tarification en 2020, cette baisse contribuera à maintenir un système ontarien de santé et de sécurité au travail responsable, viable et en mesure de remplir ses obligations.



Le gouvernement lance un examen du système d'indemnisation des accidents du travail afin d'en assurer la viabilité dans l'avenir. Dans le cadre de cet examen, on évaluera si les risques sont bien pris en considération tout en assurant la prévisibilité des tarifs pour les employeurs. Dans le cadre de l'examen des organismes provinciaux, on évaluera également si la WSIB est efficiente et efficace, et si le cadre de gouvernance lui permet de s'acquitter de son mandat.

TROUVER DES GAINS D'EFFICACITÉ DANS LE SECTEUR DES RÉGIMES DE RETRAITE

Soutenir les fusions et conversions

Avec le vieillissement de la population et le nombre de plus en plus grand de personnes qui prennent leur retraite, il est plus important que jamais d'envisager des mesures pour rendre les régimes de retraite plus efficaces. Les employeurs du secteur parapublic s'emploient à convertir leurs régimes de retraite à employeur unique en régimes de retraite conjoints (RRC). Plusieurs fusions sont en cours afin de créer des RRC dans le but de réduire les coûts et d'accroître l'efficience, dont un certain nombre dans les secteurs hospitalier, municipal et universitaire. Plusieurs universités cherchent à fusionner leurs régimes individuels en un seul RRC qui sera offert à l'ensemble du secteur universitaire.

Le gouvernement est déterminé à améliorer le système de régimes de retraite pour le secteur universitaire. Un nouveau RRC permettrait de faire des économies d'échelle, d'offrir de meilleures occasions de placement et de réduire les coûts d'administration du régime. Il permettrait aux universités de se concentrer sur leur mandat de base, qui consiste à fournir une éducation de grande qualité aux étudiantes et aux étudiants, au lieu d'affecter leurs ressources à la gestion de leur régime de retraite à employeur unique.

Compte tenu de la structure de partage des risques entre les participants aux régimes et les employeurs, on s'attend à ce qu'un tel régime soit traité comme les autres RRC du secteur parapublic exemptés des exigences de capitalisation du déficit de solvabilité une fois la conversion réussie et qu'une demande a été présentée au nom du régime universitaire nouvellement établi.

Permettre la désignation des bénéficiaires par voie électronique

À l'heure actuelle, la désignation des bénéficiaires des régimes de retraite se fait surtout sur papier. Le gouvernement propose des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* qui, si elles sont adoptées, permettront aux administrateurs de régimes de retraite d'autoriser la désignation des bénéficiaires par voie électronique, ce qui faciliterait les choses pour les participants aux régimes tout en réduisant les formalités administratives pour les régimes de retraite à l'échelle de l'Ontario.

DES SYSTÈMES ET ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION PLUS EFFICACES

Attirer plus d'investissements en Ontario

Le gouvernement est déterminé à faire de l'Ontario l'endroit le plus intéressant en Amérique du Nord pour investir, faire prospérer les entreprises et créer des emplois pour la population.

Pour y parvenir, il est essentiel de créer un système de réglementation des marchés financiers concurrentiel à l'échelle internationale, efficient et vigoureux qui attire les investisseurs du monde entier, simplifie la mobilisation de capitaux pour les entreprises, et protège les investisseurs contre les risques et les cas d'inconduite sur les marchés financiers.

À l'heure actuelle, le Canada est le seul pays du G20 qui n'a pas d'organisme de réglementation national. Les marchés financiers du pays sont plutôt régis par 13 différents organismes de réglementation des valeurs mobilières et sont assujettis à des lois et règlements disparates en vigueur dans chacune des provinces et chacun des territoires. Cela va à l'encontre de l'objectif visant à rendre notre système de réglementation plus efficace et plus concurrentiel que celui des autres pays.

Les entreprises canadiennes, y compris celles faisant affaire en Ontario, qui veulent mobiliser des fonds pour prendre de l'expansion et créer des emplois, ainsi que les investisseurs internationaux qui veulent investir dans ces entreprises, doivent consacrer beaucoup de ressources pour comprendre un système de réglementation inutilement complexe et s'y conformer. Cela signifie également que le Canada n'a pas la capacité de surveiller efficacement les risques systémiques et d'y réagir à l'échelle nationale, ni de fournir aux investisseurs des mesures de protection uniformes et en temps opportun d'un territoire de compétence à un autre.

Le ministre des Finances de l'Ontario joue un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre du régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC). Cela aiderait les entreprises de l'Ontario à mobiliser des capitaux de façon plus efficiente et qui protégerait mieux les investisseurs. Le ministre Fedeli est le coprésident du conseil des ministres responsable du RCRMC, une initiative mise en place par les gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Yukon et du Canada pour instaurer un régime de réglementation des marchés des capitaux simplifié.

L'Ontario respectera la décision de la Cour suprême du Canada concernant la réglementation simplifiée des marchés des capitaux.

Accroître la confiance et la compétitivité dans les marchés financiers

Au cours des dernières années, des mesures d'application de la loi ont été prises contre plusieurs banques internationales pour avoir manipulé le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR), une référence largement utilisée pour les taux d'intérêt à court terme et souvent mentionnée dans des valeurs mobilières, des instruments financiers et des prêts valant des centaines de billions de dollars. Ces banques ont gonflé ou minimisé artificiellement les taux pour améliorer leur propre situation commerciale ou la perception de leur viabilité financière. Elles ont été condamnées à payer des milliards de dollars d'amendes, et certains employés ont été emprisonnés. Cette situation a précipité la publication de plusieurs rapports et consultations sur les références financières et leur

réglementation, et différents territoires de compétence ont commencé à adopter de nouvelles lois pour régir ces références.

Le gouvernement de l'Ontario est résolu à accroître la confiance et la compétitivité au sein de ses marchés financiers. C'est pourquoi il propose de modifier la législation régissant les marchés financiers de manière à réglementer les indices de référence cruciaux au Canada. Le CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et le CORRA (taux des opérations de pension à un jour), les deux indices de référence canadiens les plus utilisés, sont mentionnés dans des dizaines de milliers de contrats financiers dont la valeur nominale s'établit à des billions de dollars et qui engagent différentes parties dont des gouvernements, des caisses de retraite, des banques, des gestionnaires d'actifs et des entreprises de l'Ontario, du Canada et de partout dans le monde. En outre, le CDOR est utilisé dans beaucoup de conventions de prêts commerciaux au Canada. En veillant à ce que ces indices de référence soient assujettis à des règles reconnues internationalement, on suscite la confiance des entreprises et des investisseurs lorsqu'ils s'engagent dans les marchés financiers de la province, en plus de favoriser la compétitivité de l'Ontario et du Canada dans l'économie mondiale.

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

La nouvelle Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) découragera la fraude, favorisera la concurrence et l'innovation, et simplifiera les processus réglementaires pour les consommateurs et les parties prenantes, les investisseurs et les bénéficiaires de régimes de l'Ontario. Le gouvernement travaille de concert avec l'ARSF à l'élaboration d'un plan qui rendra cette dernière entièrement opérationnelle et mettra l'accent sur la réduction de la bureaucratie et la recherche de moyens plus efficaces de fournir les services de réglementation.

Pour aider l'ARSF à devenir un organisme de réglementation solide et efficient dès son lancement, le gouvernement dépose des modifications législatives qui, si elles sont acceptées, prévoiront la fusion de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, y compris le Fonds de réserve d'assurance-dépôts, et de l'ARSF. La fusion de ces entités simplifierait le contexte réglementaire en établissant un seul organisme de réglementation des services financiers non liés aux valeurs mobilières en Ontario, tout en maintenant l'expertise de réglementation spécifique au secteur.

L'ARSF devrait se concentrer sur son mandat de réglementer l'assurance-automobile, les services financiers et les régimes de retraite en Ontario. À cette fin, le gouvernement dépose des modifications législatives qui, si elles sont adoptées, permettront de faire passer les responsabilités administratives du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles – une fonction non réglementaire exécutée par l'organisme de réglementation actuel – au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC). Cette mesure permettrait à l'ARSF de consacrer ses ressources aux secteurs réglementés tout en mettant à contribution l'expertise et les ressources du MSGSC.

SOUTENIR LE NORD

L'économie du Nord de l'Ontario s'appuie sur ses nombreuses ressources naturelles qui alimentent les activités d'exploitation minière et forestière, ainsi que d'autres industries comme la fabrication d'acier, le transport, le tourisme, de même que la chasse, la pêche et le trappage traditionnels. Les collectivités et les ressources du Nord offrent un potentiel immense de croissance et de développement économiques supplémentaires. La province est résolue à favoriser le développement économique et la création d'emplois dans le Nord en réduisant les retards et en investissant dans l'infrastructure.

Cercle de feu

Le Cercle de feu, situé dans le Grand Nord de l'Ontario, est un grand territoire géologiquement riche qui offre un grand potentiel minier. Situé à environ 535 kilomètres au nord-est de Thunder Bay, il renferme d'importants dépôts de minéraux, dont la chromite, le nickel, le cuivre, le vanadium, des métaux du groupe du platine et de l'or. Compte tenu du volume des dépôts, on estime que le Cercle de feu pourrait soutenir des opérations minières pendant plus d'un siècle. Selon de récentes estimations, la valeur des ressources minérales de la région pourrait surpasser 60 milliards de dollars⁶, en se fondant surtout sur les gisements connus de chromite et de nickel. Le Cercle de feu représente une occasion importante d'exploiter les ressources du Nord de l'Ontario et de créer des emplois dans la région.

Le gouvernement est déterminé à s'attaquer aux retards qui entravent le développement du Cercle de feu en collaborant avec les partenaires qui le souhaitent pour assurer le développement durable dans le Nord.

Examen de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*

Le gouvernement précédent a promulgué la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* dans le but d'élaborer des plans d'aménagement dans cette région de la province. Depuis la promulgation, peu de progrès ont été réalisés pour promouvoir la collaboration avec les communautés des Premières Nations, ce qui a limité les occasions d'investissement dans le Nord de l'Ontario ainsi que les possibilités d'emploi et de croissance économique pour les Premières Nations. La Loi compliquait également les possibilités et les occasions de développement économique, donnant lieu à des processus supplémentaires d'aménagement touchant quelque 225 000 kilomètres carrés de territoire, ce qui représente environ 25 % des terres émergées de l'Ontario et 28 % de celles du Nord de la province.

Le gouvernement a pour objectif d'encourager la croissance économique, la diversification, la création d'emplois et l'autosuffisance des collectivités du Nord de l'Ontario. Pour assurer une approche au développement fondée sur la collaboration, la province entreprendra un examen de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* pour s'assurer que l'aménagement du territoire s'aligne sur les priorités locales et provinciales ainsi que sur celles des Premières Nations.

⁶ Estimations présentées par James Franklin (Franklin Geosciences Ltd. et ancien géoscientifique en chef à la Commission géologique du Canada), Chambre de commerce du Canada, *Résolutions 2016*.

Partage des revenus tirés des ressources naturelles

Le gouvernement continuera de chercher des moyens d'encourager encore plus l'exploitation des ressources naturelles dans le Nord en aidant les villes et les communautés autochtones du Nord à tirer parti des avantages de l'exploitation de leurs ressources minières, forestières et des agrégats.

MINE SUGAR ZONE

L'Ontario est l'un des endroits les plus intéressants du monde pour la prospection de gisements de minéraux et représente bon an mal an environ 25 % des dépenses totales en exploration et en mise en valeur des gisements. Le 24 octobre 2018, la mine d'or Sugar Zone de Harte Gold, près de White River, a officiellement ouvert. Ce projet minier créera quelque 150 emplois et démontrera que l'Ontario est ouvert aux affaires.

Le gouvernement a soutenu la participation de Harte Gold à un certain nombre de missions commerciales internationales, ce qui lui a permis d'obtenir du financement. On prévoit que la mine Sugar Zone sera exploitée pendant plus d'une décennie et que, pendant ce temps, elle pourrait produire plus de 900 000 onces d'or. La mine contribuera également à générer une activité accrue au sein des entreprises dans le secteur de l'approvisionnement et des services pour l'industrie minière du Nord de l'Ontario. Lorsque la mine Sugar Zone aura atteint son plein niveau de production commerciale, l'Ontario comptera 39 mines en activité, dont 18 mines d'or.

Groupe de travail sur l'industrie minière

Le gouvernement mettra sur pied un groupe de travail spécial sur l'industrie minière qui s'emploiera à ouvrir l'Ontario aux affaires en accélérant les approbations réglementaires, attirant de nouveaux investissements majeurs.

Algoma

Algoma Steel est le pilier de l'économie de Sault Ste. Marie et est le deuxième employeur du secteur privé en importance dans le Nord de l'Ontario, soutenant environ 7 400 emplois directs et indirects. Le gouvernement accorde la priorité aux travailleurs, aux retraités et aux familles en soutenant la restructuration des opérations d'Algoma, permettant à l'entreprise de poursuivre ses activités pour les générations à venir. Une restructuration réussie protégera des milliers d'emplois et l'environnement, et permettra d'obtenir un engagement à long terme pour financer les régimes de retraite d'Algoma, ce qui profitera à quelque 2 100 employés actuels et 6 300 anciens employés ou employés retraités.



Lutte d'urgence contre les incendies de forêt

Lorsque des catastrophes naturelles surviennent, le gouvernement de l'Ontario est solidaire avec les personnes et les communautés touchées. Chaque année, le gouvernement verse du financement de base s'élevant à environ 70 millions de dollars pour les opérations de première ligne de lutte contre les incendies de forêt. Le 8 août 2018, le gouvernement s'est engagé à verser un montant supplémentaire de 100 millions de dollars pour lutter contre les incendies de forêt à l'échelle de la province dans le but de contrer l'escalade des incendies dans certaines parties du Nord et du Centre de l'Ontario.

L'Ontario continuera à consacrer autant de ressources qu'il le faut pour lutter contre les incendies de forêt dans la province et à assurer la sécurité et la protection des collectivités et des biens privés.

Amélioration du transport dans le Nord

Un certain nombre de projets d'expansion le long de la route 11/17 sont prévus ou en cours. L'élargissement des voies sur certains tronçons, pour les faire passer de deux à quatre, contribuera à accroître la sécurité et la fiabilité du réseau autoroutier transcanadien. En outre, le gouvernement continuera de passer en revue d'autres initiatives pour répondre aux besoins en transports des résidents du Nord, y compris les services de transport des voyageurs par train et par autobus. Ces travaux sont une composante importante du plan du gouvernement visant à favoriser le développement économique et à faciliter les déplacements des gens du Nord de l'Ontario.

SECTION C : RESPECTER LES CONSOMMATEURS ET LES FAMILLES

INTRODUCTION

Le fondement des plans du gouvernement à l'égard des consommateurs et des familles consiste à respecter les contribuables et à remettre plus d'argent dans leurs poches. Voilà pourquoi le gouvernement prend des mesures pour réduire le prix de l'essence, annuler la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, réduire les impôts pour les particuliers et les familles à faible revenu, et mettre fin au programme Air pur pour les voitures de tourisme et les véhicules légers.

Cela consiste également à accorder la priorité aux patients en mettant fin à la médecine de couloir et en mettant en oeuvre un nouveau modèle des sites de consommation et de traitement afin de sauver des vies et de prévenir les surdoses.

Cela consiste à respecter les parents, les enseignants et les élèves en mettant l'accent sur les éléments fondamentaux des mathématiques dans la salle de classe et en consultant les parents à propos du programme-cadre d'éducation physique et santé. Cela implique aussi de s'assurer que le système d'éducation postsecondaire est viable.

Enfin, cela consiste à s'assurer que les particuliers et les familles qui respectent la loi sont protégés contre la violence liée aux drogues, aux armes à feu et aux bandes criminalisées.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PERSONNES ET LES FAMILLES À FAIBLE REVENU (CIPFR)

Le gouvernement prend des mesures pour aider les gens à garder une partie plus importante de leur argenturement gagné en proposant le crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) qui profitera à environ 1,1 million de particuliers. L'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario que paient les personnes déclarant de faibles revenus, y compris les personnes qui touchent le salaire minimum, est parmi les plus faibles du Canada. Grâce à l'adoption du CIPFR proposé, un nombre plus important de travailleurs à faible revenu n'aurait à payer que peu ou pas d'impôt sur le revenu des particuliers.

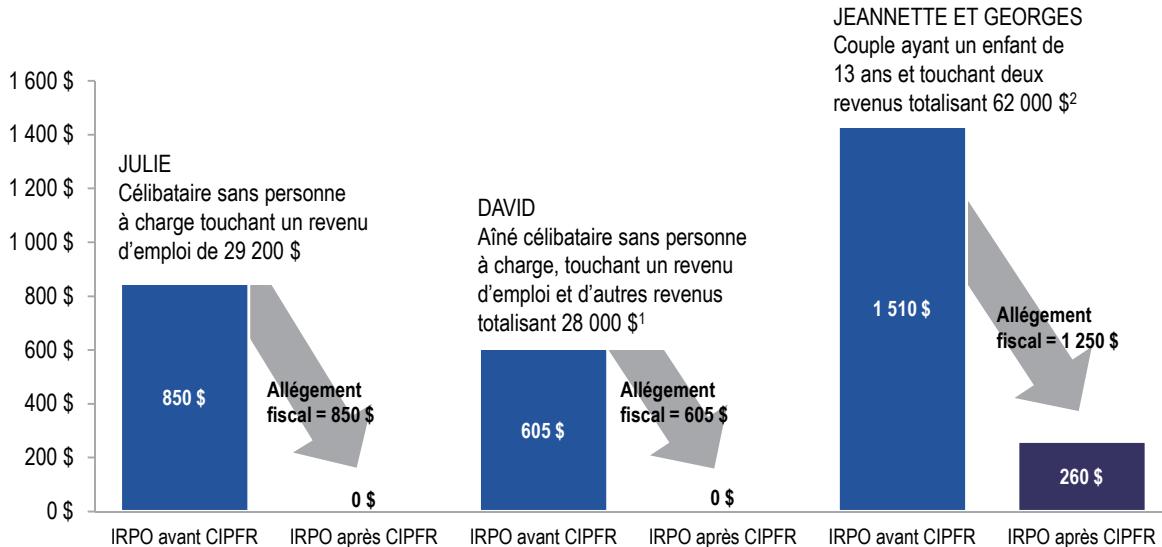
Le CIPFR entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les déclarants qui touchent un revenu d'emploi pourraient bénéficier de ce crédit au moment de remplir leur déclaration d'impôt pour 2019 et recevoir un allégement fiscal allant jusqu'à 850 \$ (jusqu'à 1 700 \$ pour les couples).

Grâce à cet allégement fiscal, un particulier qui travaille à temps plein et qui touche le salaire minimum (tirant des gains d'emploi de près de 30 000 \$) ne paierait pas d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario. L'allégement fiscal serait réduit graduellement pour les particuliers touchant plus de 30 000 \$ et pour les familles dont le revenu est supérieur à 60 000 \$. Cette mesure ne découragerait pas les personnes à gagner des revenus supplémentaires.

Un contribuable sur six en Ontario devrait recevoir un allégement fiscal d'environ 450 \$ en moyenne. L'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario serait éliminé pour quelque 580 000 contribuables, tandis qu'il serait réduit pour 520 000 autres particuliers. Grâce à cet allégement fiscal et aux autres mesures en vigueur, environ 90 % des contribuables ontariens dont le revenu imposable est inférieur à 30 000 \$ ne paieraient aucun impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario.

En 2019, le CIPFR proposé allégerait d'environ 495 millions de dollars de plus le fardeau fiscal des familles de l'Ontario.

Graphique 1.6
ALLÉGEMENT FISCAL POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU CIPFR



Nota : L'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario (IRPO) exclut la Contribution-santé de l'Ontario, laquelle continue d'être exigée pour tout revenu imposable excédant 20 000 \$.

¹ David a un revenu d'emploi de 15 500 \$, des prestations du Régime de pensions du Canada de 5 500 \$ et des prestations de Sécurité de la vieillesse de 7 000 \$.

² Jeannette a un revenu d'emploi de 29 000 \$ et un revenu supplémentaire de 3 500 \$. Georges a un revenu d'emploi de 29 500 \$. Ce couple n'a pas de dépenses pour services de garde.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Résilier les contrats d'énergie verte, mettre fin à la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange et instaurer de nouvelles initiatives environnementales

Le gouvernement s'attaquera aux changements climatiques de façon équilibrée et responsable, sans imposer un fardeau supplémentaire aux contribuables de l'Ontario. Plus précisément, le gouvernement a annulé la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, conteste le plan de taxe sur le carbone du gouvernement fédéral et réduit les impôts pour favoriser un climat d'affaires plus concurrentiel.

Dans le cadre du plan visant à réduire les coûts pour les familles et les entreprises de l'Ontario, la province a pris des mesures immédiates pour éliminer la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange. Cette mesure fera en sorte qu'aucun coût supplémentaire lié au carbone ne sera imposé aux consommateurs par les fournisseurs de carburant. La province a également élaboré un plan responsable et transparent pour mettre fin progressivement à la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange et offrira, dans le cadre de la *Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange*, un certain soutien aux participants admissibles de l'ancien Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario qui imposait une taxe sur le carbone.

POUR LA POPULATION : ANNULATION DE LA TAXE SUR LE CARBONE LIÉE AU PLAFONNEMENT ET À L'ÉCHANGE

Les résidents de l'Ontario ont constaté une chute des prix du chauffage domestique, un effet direct de la décision du gouvernement d'annuler la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange. La province ne reviendra jamais sur ses promesses à la population. L'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange a fait baisser les prix de l'essence et du chauffage domestique.

Avis important :

Les frais liés au Programme de plafonnement et d'échange qui étaient inclus dans les frais de livraison de votre facture ont été éliminés le 1^{er} octobre 2018.

L'avis ci-dessus a été reproduit d'une facture de gaz et traduit.

Grâce aux mesures du gouvernement, le ménage ontarien moyen économisera désormais environ 260 \$ par année en coûts de combustible et autres. Les économies que réaliseront les entreprises grâce à la baisse des coûts de l'énergie profiteront aux résidents de l'Ontario grâce à une réduction des prix sur leurs achats quotidiens et aideront les entreprises à croître et à créer des emplois.

L'élimination de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange a réduit le prix de l'essence de 4,3 cents le litre, ce qui permet aux gens et aux entreprises de faire des économies.

De plus, la province a résilié 758 contrats d'énergie renouvelable partout en Ontario afin d'aider à réduire les factures d'électricité pour les résidents et les entreprises de l'Ontario. En résiliant ces contrats inutiles, coûteux et fortement subventionnés dans le cadre du plan pour réduire les tarifs d'électricité, le gouvernement fait épargner 790 millions de dollars aux abonnés. À l'heure actuelle, l'Ontario dispose d'un surplus d'électricité, et il existe des options plus efficaces et moins coûteuses pour satisfaire aux besoins futurs en matière de capacité de production et d'approvisionnement.

La province conteste également le plan du gouvernement fédéral d'imposer une taxe sur le carbone aux familles et aux entreprises de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario a déposé un exposé à la Cour d'appel résumant les arguments qu'il présentera pour contester la constitutionnalité de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* du gouvernement fédéral.

Ensemble, les premiers ministres de l'Ontario, M. Ford, et de la Saskatchewan, M. Moe, ont fait une déclaration commune sur leur décision de faire front commun pour contester l'autorité du gouvernement fédéral d'imposer une taxe sur le carbone aux gens de l'Ontario et de la Saskatchewan. De concert avec l'Ontario et la Saskatchewan, de plus en plus de provinces, dont le Manitoba, prévoient s'opposer à la taxe sur le carbone du gouvernement fédéral.

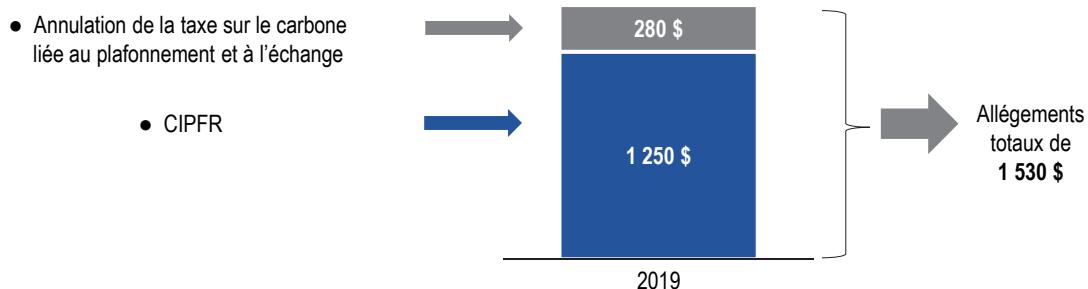
Graphique 1.7 JEANNETTE ET GEORGES

Remettre plus d'argent dans les poches des contribuables

Le gouvernement offre un allégement financier immédiat à la population de l'Ontario grâce au crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR) qui est proposé et à l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange.

Pour illustrer l'incidence de ces mesures, imaginons un couple, Jeanette et Georges, qui travaillent à temps plein et ont un enfant. Leur revenu familial combiné net s'élève à 62 000 \$ par année. Le CIPFR remettrait 1 250 \$ dans leurs poches et l'on estime que l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange leur ferait économiser 280 \$ par année, pour des économies totales de 1 530 \$ en 2019. Cela représenterait un allégement fiscal considérable pour cette famille.

Allégements :



Note : Cet exemple est uniquement fourni à titre indicatif. Le montant du CIPFR est fondé sur les données sur le revenu fournies par les particuliers et est représentatif des familles qui recevraient ce crédit et dont les principales caractéristiques sont : revenu du premier contribuable de 29 000 \$ et autre revenu de 3 500 \$, revenu du second contribuable de 29 500 \$ et aucune dépense pour services de garde. Les économies moyennes découlant de l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange sont basées sur les données d'enquête de Statistique Canada. L'incidence sur les ménages particuliers dépend de nombreux facteurs, comme les habitudes de consommation. Les prévisions comprennent des économies directes et indirectes ainsi que des économies supplémentaires découlant de la taxe de vente harmonisée.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Au cours des prochains mois, le gouvernement lancera un plan environnemental intégré, conçu en Ontario, pour lutter contre le changement climatique et maintenir la propreté de l'air, des terres et de l'eau de la province pour les générations à venir. Des consultations auront lieu pour faire en sorte que l'Ontario demeure un chef de file dans la protection de l'environnement, tout en respectant et en protégeant les contribuables.

Approbation des projets d'énergie renouvelable

Avec le précédent gouvernement, les usagers d'électricité ont subventionné de nouveaux projets énergétiques inutiles et coûteux visant à produire de l'énergie dont la population n'a pas besoin. La loi proposée visant l'abrogation de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte* modifierait la *Loi sur la protection de l'environnement*, laquelle augmenterait l'autorité du gouvernement d'établir des règlements interdisant la délivrance d'une autorisation de projet d'énergie renouvelable lorsque les besoins en électricité ne sont pas démontrés.

Obligations vertes

Les obligations vertes sont un outil important servant à financer des projets qui appuient l'approche du gouvernement visant à relever les défis environnementaux. Les catégories de projet comprennent les initiatives de transport en commun, l'infrastructure résistant aux phénomènes météorologiques extrêmes, la conservation de l'énergie et les projets d'efficacité énergétique (incluant les projets liés à la santé et à l'éducation). Tirant profit des faibles taux d'intérêt, les obligations vertes de l'Ontario permettent à la province de recueillir des fonds tout en respectant les contribuables de l'Ontario, sans avoir d'effets pernicieux pour les entreprises. Voir le chapitre IV, *Emprunts et gestion de la dette*, pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'obligations vertes de l'Ontario.

Rétablissement la confiance du public à l'égard de Hydro One

En juillet 2018, le gouvernement a accepté une proposition d'entente avec Hydro One qui incluait le départ à la retraite du chef de la direction de Hydro One (dont la rémunération totale s'élevait à plus de 6 millions de dollars en 2017) et la démission du conseil d'administration.

En août 2018, un nouveau conseil d'administration constitué de membres hautement qualifiés a été nommé, et le gouvernement a promulgué la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*. La Loi exige que le conseil d'administration établisse un nouveau cadre de rémunération des cadres supérieurs dans un délai de six mois; elle exige aussi que Hydro One publie chaque année un registre de la rémunération annuelle totale qu'elle a versée aux cadres supérieurs et toute modification qu'elle propose d'apporter à ses politiques de rémunération. Une modification a également été apportée à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* pour s'assurer que la rémunération versée aux cadres supérieurs de Hydro One n'est pas financée par les tarifs d'électricité.

Ces changements aideront à améliorer la transparence et la responsabilisation de Hydro One et à régir la rémunération de ses cadres supérieurs et des membres de son conseil d'administration.

TRANSFORMATION DES SOINS DE SANTÉ

Le gouvernement s'est engagé à transformer le système public de soins de santé de la province centré sur les patients et leur famille, ainsi qu'à trouver de nouvelles manières d'en améliorer le fonctionnement. Pour s'assurer que les citoyens de l'Ontario reçoivent les soins qu'ils méritent, le gouvernement cible son financement afin d'offrir des soins mieux coordonnés aujourd'hui et à l'avenir. Cela se traduit, pour les patients et leur famille, par une amélioration de l'accès à des soins de santé intégrés.

Mettre fin à la médecine de couloir

Le système de santé fait face à d'importants défis en matière de capacité, notamment des taux d'occupation intenables dans les hôpitaux qui contribuent au recours à la médecine de couloir. Cela entrave considérablement l'accès des patients à des soins sûrs et de grande qualité. Sans une augmentation de la capacité et la mise au point de solutions novatrices, les problèmes actuels s'aggraveront.

Tenant compte des recommandations du Conseil du premier ministre pour l'amélioration des soins de santé et l'élimination de la médecine de couloir, le gouvernement continuera de prendre des mesures qui réduiront la pression exercée sur les hôpitaux et d'aider les médecins, le personnel infirmier ainsi que d'autres fournisseurs de soins de santé à offrir des soins améliorés plus rapidement aux patients et à leur famille.



Le gouvernement a déjà commencé à réaliser sa promesse d'éliminer la médecine de couloir. Au cours de l'exercice 2018-2019, le gouvernement a investi 90 millions de dollars supplémentaires pour financer 1 100 lits et places en milieu hospitalier et communautaire, dont plus de 640 immédiatement. Cet investissement aidera les collectivités et réduira la pression exercée sur le réseau de santé en prévision de la saison de la grippe.



La province ajoute également 6 000 lits de soins de longue durée d'un bout à l'autre de la province. Le gouvernement s'est engagé à investir plus de 300 millions de dollars afin de pourvoir à ces nouveaux lits, lesquels représentent la première vague des plus de 15 000 lits de soins de longue durée que le gouvernement s'est engagé à créer au cours des cinq prochaines années.

Santé mentale et dépendances

Environ 30 % des Ontariennes et des Ontariens de 15 ans et plus connaissent un trouble de santé mentale ou de dépendance à un moment de leur vie, et une personne sur 40 présente une maladie mentale grave. Le gouvernement a promis à la population ontarienne de prendre la santé mentale et les dépendances aussi sérieusement que tout autre problème de santé. L'Ontario s'est engagé à investir 1,9 milliard de dollars sur 10 ans dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, soit un montant égal à celui promis dans le budget de 2017 du gouvernement fédéral.

Le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les fournisseurs de soins de première ligne, les organismes spécialisés en santé mentale et en dépendances, les hôpitaux et, surtout, avec les patients, pour s'assurer que la population de l'Ontario obtient les soins de santé mentale dont elle a besoin. Les investissements de cette année fourniront un répit bienvenu qui aidera à mettre fin à la médecine de couloir et à orienter les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendances vers des ressources de soutien vital. Fait plus important, ces investissements seront consacrés aux gens, et non aux processus.

Ces investissements :

- serviront en priorité à réduire les temps d'attente et viseront à créer des mécanismes de soutien immédiats afin d'intervenir de manière précoce afin que les patients puissent obtenir l'aide dont ils ont besoin pour se rétablir plus rapidement;
- accéléreront l'accès aux services de santé mentale et de traitement de la dépendance aux opioïdes;
- fourniront une nouvelle approche enrichie en matière de services de traitement des dépendances et de réinsertion grâce au nouveau modèle des sites de consommation et de traitement.

Accès au traitement

Le gouvernement sait que la demande pour le traitement des dépendances dépasse l'offre en Ontario, laissant souvent des personnes en attente de services alors qu'elles sont vulnérables.

La province fournit un financement afin d'élargir l'étendue des services et la couverture des cliniques d'accès rapide pour le traitement de la toxicomanie (ARTT) pour les personnes aux prises avec des problèmes de consommation de drogues qui nécessitent un soutien médical spécialisé en toxicomanie et fondé sur des données probantes en créant ou en agrandissant des cliniques ARTT dans les collectivités aux besoins élevés.

Les cliniques ARTT offrent aux patients un accès immédiat à un traitement de courte durée et peu contraignant jusqu'à ce qu'ils soient stabilisés et puissent être aiguillés vers les soins appropriés dans la collectivité afin d'obtenir du soutien continu.

POUR LA POPULATION : PROGRAMME D'ÉCHANGE DE TIMBRES DE FENTANYL

En 2016, un projet de loi d'initiative personnelle, la *Loi de 2015 pour protéger nos collectivités* (politique d'échange de timbres), a été entériné et régit maintenant le programme d'échange de timbres de fentanyl dans toute la province. Il s'agit d'un des outils mis de l'avant pour réduire le mésusage, l'abus et le détournement des timbres de fentanyl.

Cette loi impose un contrôle plus rigoureux de la prescription et de la distribution des timbres de fentanyl et exige que les patients échangent à leur pharmacie leurs timbres utilisés contre des neufs.

Réforme de l'Assurance-santé Plus et du Programme de médicaments de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario corrige l'Assurance-santé Plus afin que ce programme bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin. À compter de mars 2019, les enfants et les jeunes de moins de 25 ans qui ne bénéficient pas d'un régime privé de médicaments continueront d'être couverts par le gouvernement pour leurs médicaments sur ordonnance admissibles, tandis que les enfants et les jeunes qui sont couverts par des assureurs privés seront remboursés par ces derniers. Ce régime sera abordable et fera en sorte que les enfants et les jeunes continueront de recevoir les médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin.

On prévoit que ces réformes engendreront des économies d'au moins 250 millions de dollars par année. Le gouvernement a promis qu'il réalisera des économies tout en s'assurant que les services publics essentiels sont abordables et durables, maintenant et pour les années à venir. Promesse faite, promesse tenue.

Le gouvernement étudiera également les possibilités d'établir une approche en matière de prestations de santé financées par le public qui sera plus intelligente, efficace et responsable sur le plan financier, une approche qui traitera tout le monde de manière équitable tout en maintenant les soins aux patients.

En premier lieu, le gouvernement examinera le Programme de médicaments de l'Ontario afin de créer un régime de médicaments plus facile à comprendre, plus cohérent et plus durable.

Examen de l'organisme de préposés aux services de soutien à la personne

Certains des programmes mis de l'avant par le gouvernement précédent ne fonctionnent tout simplement pas. C'est pourquoi le gouvernement a éliminé l'organisme Services de soutien à la personne autogérés Ontario afin de réduire le fardeau administratif lié à la prestation des soins à domicile. Cette décision s'inscrit dans l'examen des organismes provinciaux entrepris par le gouvernement afin de s'assurer qu'ils sont pertinents, efficents, efficaces et qu'ils utilisent de façon judicieuse l'argent des contribuables.

Les deniers publics ainsi économisés seront réaffectés aux soins aux patients. Puisque cet organisme était en cours de mise sur pied et n'offrait pas encore de services, son élimination n'a eu aucune incidence sur les clients à domicile. Les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) continueront de fournir des services et du soutien aux clients et aux familles admissibles dans le cadre d'une autre initiative de soins autogérés, soient le programme Soins à domicile gérés par la famille.

Les soins à domicile sont des services essentiels pour les patients et les familles au sein du système de santé de l'Ontario. Ils comprennent les soins infirmiers, le soutien à la personne et d'autres services professionnels qui sont prodigués au domicile de la personne, à l'école ou dans la collectivité.

L'Ontario s'est engagé à dialoguer avec ses partenaires pour s'assurer que le système de soins à domicile fonctionne pour les patients, les personnes âgées et les familles, et que les deniers publics sont mieux investis dans les soins aux patients.

POUR LA POPULATION : RÉPONSE DE HOME CARE ONTARIO

« Home Care Ontario appuie sans réserve la décision de la ministre Christine Elliott d'éliminer l'organisme Services de soutien à la personne autogérés Ontario et remercie le gouvernement Ford pour son leadership et son soutien. »

Sue VanderBent, PDG de Home Care Ontario

CÉLÉBRER LA JOURNÉE DU HOCKEY SPÉCIAL

Le hockey spécial est une version du hockey sur glace où les athlètes présentent une déficience intellectuelle ou des troubles cognitifs. Il promeut la confiance, la socialisation et la bonne condition physique de ses participants, en plus d'encourager le travail d'équipe.

Le gouvernement propose de reconnaître officiellement le 27 mars 2019 comme la Journée du hockey spécial. Cette journée correspond au début du 25^e tournoi international annuel de hockey spécial qui sera tenu à Toronto. La reconnaissance de la Journée du hockey spécial mettra en évidence les nombreux organismes de hockey spécial en Ontario et célébrera la contribution des équipes, des joueurs et des organisateurs participant à cette importante initiative.

ASSURER LA VIABILITÉ DE LA LIGUE DE HOCKEY DE L'ONTARIO

Pour bon nombre de familles de l'Ontario, les vendredis soirs et les samedis après-midi sont l'occasion de se rassembler pour encourager l'équipe locale de la Ligue de hockey de l'Ontario. Le hockey fait non seulement partie intégrante du fier héritage de la province, c'est également un moteur économique. La ligue apporte une contribution économique importante aux collectivités partout dans la province.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à protéger le hockey amateur en Ontario. Pour s'assurer que les équipes de la Ligue de hockey de l'Ontario jouissent de conditions équitables, la province exemptera les joueurs de la ligue des dispositions la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*, tout en garantissant qu'ils reçoivent des bourses d'éducation postsecondaire. Cette modification mettra l'Ontario sur le même pied d'égalité que les autres provinces, contribuant ainsi à la viabilité à long terme de la ligue.

RÉSEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN ET SYSTÈMES DE TRANSPORT

Chaque année, l'économie de l'Ontario accuse des pertes de productivité se chiffrant en milliards de dollars à cause des embouteillages sur les routes. Les investissements dans l'infrastructure, tant dans les grands centres urbains que les plus petites villes de l'Ontario, sont étroitement liés à la croissance de l'économie et de la productivité. Le gouvernement honore sa promesse de créer un réseau de transport sécuritaire et efficient afin que les entreprises, les familles et les travailleurs puissent tous compter sur un Ontario où les déplacements sont plus rapides que jamais.

Le gouvernement a hâte de terminer son examen de tous les projets d'immobilisations dans ce secteur et entend fournir des détails au cours des prochains mois.

POUR LA POPULATION : AMÉLIORER LE TEMPS DE NAVETTAGE

Selon le recensement du Canada de 2016, les Ontariennes et Ontariens ont le temps de navettage le plus long au Canada, avec une durée moyenne de 28,8 minutes¹. Pour certains, les déplacements durent beaucoup plus longtemps, car presque 22,5 % des gens prennent plus de 45 minutes pour se rendre au travail². Voilà l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à favoriser des systèmes de transport multimodaux intégrés et modernes afin de stimuler le développement économique, d'améliorer le transport en commun et de soulager la congestion routière.

Transfert vers la province de la responsabilité de la Commission de transport de Toronto relativement au métro

L'Ontario élaborera un plan visant à transférer à la province la responsabilité des infrastructures du métro de la Commission de transport de Toronto (CTT). L'adoption de cette mesure permettrait à la province de mettre en place un réseau régional de transport en commun plus efficient et plus moderne pour desservir les collectivités en croissance de la région du grand Toronto et de Hamilton, tout en contribuant à lutter contre la congestion routière, à réduire les coûts et à stimuler le développement économique.

Le réseau de la CTT est essentiel au succès économique de la région. Le transfert de la responsabilité du métro permettra à la province de financer et d'exécuter plus rapidement d'autres projets de transport en commun, et d'appuyer la mise en service d'un réseau régional intégré. En août 2018, le gouvernement a nommé un conseiller spécial afin de l'aider à déterminer la meilleure approche pour le transfert de cette responsabilité, qui comporte notamment la construction et l'entretien des lignes de métro.

¹ Ministère des Finances, *Déplacements entre le domicile et le travail, Faits saillants du recensement 2016 : Feuille de renseignements 14*, 2018. <https://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/census/cenhi16-14.html>

² Ministère des Finances, 2018.

Examen du transport rapide sur rail

Les travaux de planification sont en cours pour analyser une gamme d'options de transport qui satisferont les besoins des gens et des entreprises du Sud-Ouest de l'Ontario. La province est en train d'étudier la faisabilité d'un service plus rapide et plus fiable de trains de voyageurs, notamment la possibilité de moderniser les couloirs ferroviaires actuels, d'en construire de nouveaux ou d'utiliser d'autres formes de transport. Ce travail de planification tiendra compte des commentaires des intervenants, comme les collectivités rurales et agricoles, et éclairera les futures décisions en matière de transport afin que la province puisse mettre en oeuvre les bonnes options de transport pour la population de l'Ontario.

Gel des droits de permis de conduire

Dans le cadre de sa stratégie visant à rendre la vie plus abordable, le gouvernement a annulé une décision de l'administration précédente portant sur la hausse des droits de permis dont l'entrée en vigueur était prévue pour le 1^{er} septembre 2018. Ce gel signifie que les particuliers qui obtiennent leur permis de conduire pour la première fois, ou qui désirent simplement le renouveler, feront des économies. Ce gel s'applique également aux droits pour les examens théoriques et pratiques de toutes les catégories de permis. Cela signifie que les particuliers et les familles de l'Ontario garderont plus d'argent dans leurs poches.

Fin du programme d'analyse Air pur Ontario pour les véhicules légers

Le 28 septembre 2018, le gouvernement a annoncé l'annulation du vétuste programme Air pur Ontario pour les voitures de tourisme, ce qui permettra aux contribuables d'économiser environ 40 millions de dollars par an. Ce changement réduira le fardeau réglementaire en visant les véhicules les plus polluants sur les routes de l'Ontario. À compter du 1^{er} avril 2019, les conducteurs n'auront plus à faire analyser les émissions de leurs voitures de tourisme et de leurs véhicules légers.

Au moment de son lancement, le programme Air pur a effectivement réduit la pollution provenant des véhicules. Cependant, les normes de l'industrie automobile se sont considérablement améliorées depuis que le programme a été créé en 1999, si bien que ce dernier n'est plus nécessaire.

Un nouveau programme enrichi ciblera les véhicules lourds, comme les camions de transport commercial, et fera en sorte que l'Ontario continue de réduire les polluants nocifs à l'origine du smog.

Ce changement donnera de meilleurs résultats pour l'environnement, à un coût global plus bas, ce qui signifie que les contribuables en auront plus pour leur argent.



Couloir routier ouest de la région du grand Toronto

L'Ontario réalise les travaux nécessaires pour reprendre l'évaluation environnementale (ÉE) du projet de couloir routier ouest de la région du grand Toronto qui avait été suspendu en 2015. Cette évaluation servira à déterminer les besoins en transport dans la région visée par le couloir de transport qui touche des portions des régions de York, Peel et Halton. La construction d'un plus grand nombre d'infrastructures de transport devrait accélérer les déplacements et aider à réduire l'engorgement routier dans la région du grand Toronto.

Examen de Metrolinx

Tandis que les régions urbaines du Centre de l'Ontario, en particulier celles de la région élargie du Golden Horseshoe, deviennent plus intégrées et interconnectées, un réseau régional de transport en commun deviendra un élément de plus en plus important pour promouvoir la mobilité et la compétitivité économique. Metrolinx joue un rôle critique pour construire et agrandir un réseau régional de transport en commun qui satisfait aux besoins et aux attentes d'une clientèle croissante. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée législative, le gouvernement propose des modifications à la *Loi de 2006 sur Metrolinx* qui auraient pour but de moderniser des dispositions législatives vétustes, permettant ainsi d'axer plus fermement le mandat de l'organisme sur la prestation de services de transport en commun à l'échelle régionale ainsi que sur l'excellence du service. Le ministère des Transports continuera à travailler sur un plan de transport de plus grande portée pour la région élargie du Golden Horseshoe, plan qui orientera les travaux de mise en service des transports en commun par Metrolinx et garantira que les investissements dans les routes et les transports en commun sont coordonnés afin de faciliter les déplacements pour les gens et les entreprises au sein de la région. L'Examen de Metrolinx s'inscrit dans l'examen de tous les organismes provinciaux par le gouvernement afin de s'assurer qu'ils sont pertinents, efficaces et qu'ils utilisent l'argent des contribuables de façon appropriée.

POUR LA POPULATION : EXAMEN DE METROLINX

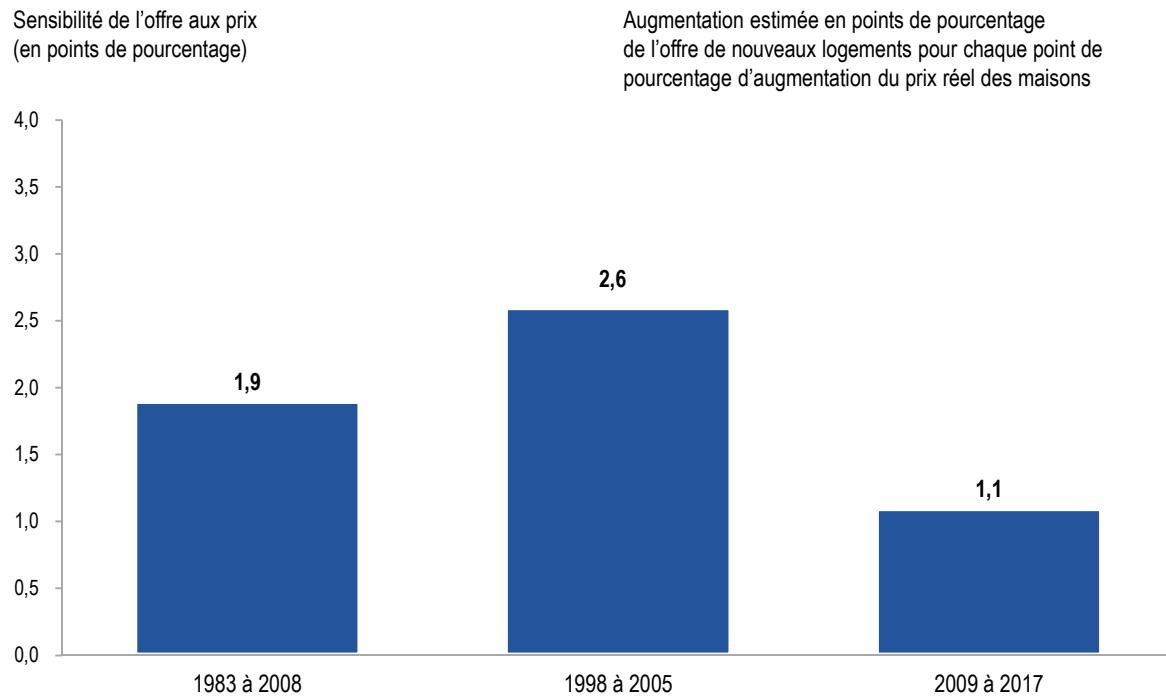
Des transports en commun rapides et abordables sont essentiels pour les voyageurs dans la région du grand Toronto et de Hamilton et des environs. La province s'est engagée à construire davantage d'infrastructures de transport en commun pour permettre aux gens de se déplacer plus rapidement que jamais auparavant. Le gouvernement propose de modifier la *Loi de 2006 sur Metrolinx* pour s'assurer que cet organisme détient les outils nécessaires à la mise en oeuvre du programme ambitieux de la province relativement aux transports en commun, à savoir favoriser la mobilité pour les gens et les entreprises au sein de la région.

PLAN D'ACTION SUR L'OFFRE DE LOGEMENTS

Augmenter l'offre de logements

De plus en plus de particuliers et de familles ont de la difficulté à trouver un logement abordable, en partie à cause de la pénurie de tels logements. Depuis les dernières années, la demande de logements en Ontario, en particulier dans la région du grand Toronto, augmente à un rythme rapide, en partie à cause de la forte croissance démographique et des faibles taux d'intérêt. Par ailleurs, l'offre de nouveaux logements ne suffit pas à la demande, ce qui donne lieu à des hausses marquées des prix et des loyers. La capacité du marché du logement à réagir aux changements sur le plan de la demande a diminué depuis la dernière récession, ainsi que comparativement à d'autres périodes de forte demande de logements.

Graphique 1.8
LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE S'ADAPTE MOINS À LA DEMANDE CHANGEANTE



Sources : Statistique Canada, L'Association canadienne de l'immeuble et ministère des Finances de l'Ontario.

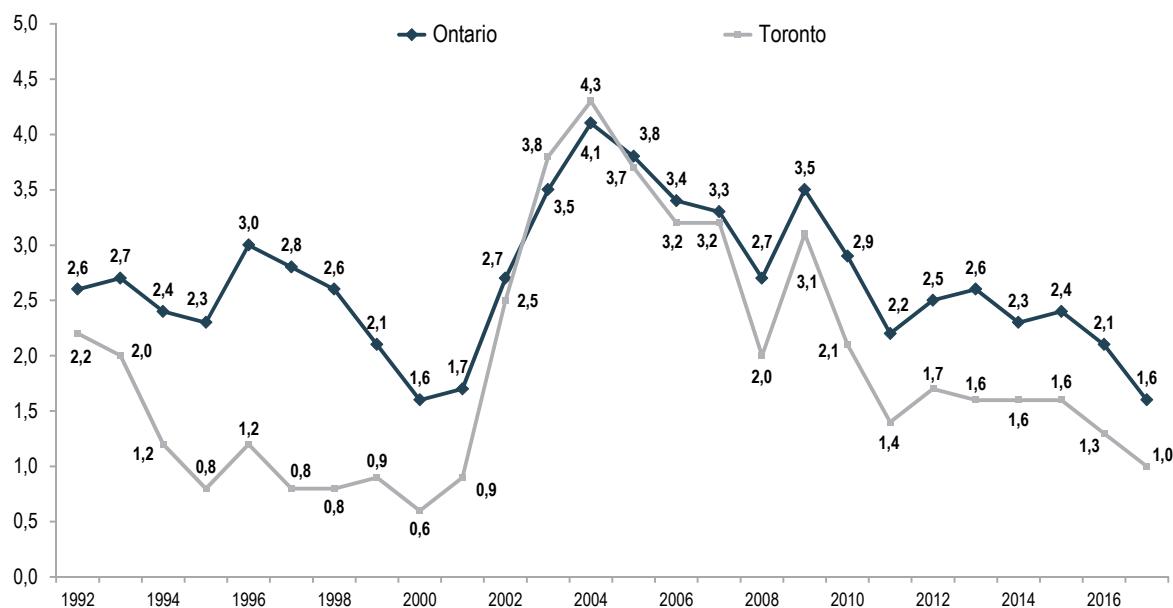
Le ministère des Affaires municipales et du Logement lancera un plan d'action sur l'offre de logements au printemps 2019. Ce plan d'action à multiples facettes aura pour but d'augmenter l'offre de logements en s'attaquant aux obstacles au développement de projets d'habitations pour propriétaire-occupant et de logements locatifs. Ce plan tiendra compte des observations du public et des intervenants recueillies dans le cadre de consultations qui commenceront dès maintenant. Il sera axé sur des mesures permettant d'augmenter l'offre rapidement, ainsi que sur des mesures à plus long terme qui seront mises en oeuvre au cours des 18 prochains mois.

Le marché du logement locatif de l'Ontario

Des logements abordables et de bonne qualité sont essentiels à la création d'une économie vigoureuse. De nombreuses gens en Ontario ont de la difficulté à trouver un logement locatif abordable et adéquat, en partie en raison d'une longue période de ralentissement de la construction d'unités locatives. Depuis 1992, la construction de logements locatifs est inférieure au taux de formation de ménages. Approximativement 20 % des ménages de l'Ontario vivent dans des complexes immobiliers voués à la location. En 2017, le niveau de construction de logements locatifs permettait de loger seulement 10 % des nouveaux ménages ontariens. Si la construction de logements locatifs avait suivi la hausse de la demande sous-jacente, 6 100 logements supplémentaires auraient été mis en chantier en 2017.

**Graphique 1.9
FAIBLE TAUX D'INOCUPATION DES LOGEMENTS LOCATIFS**

Taux d'inoccupation des logements locatifs
(en pourcentage)



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Cette pénurie de logements locatifs a contribué à une chute historique du taux d'inoccupation dans le marché de la location immobilière. Les politiques de contrôle des loyers, lesquelles découragent l'investissement et la construction, ont joué un rôle dans le resserrement de l'offre de logements à des fins locatives. Les fortes hausses de l'offre de condominiums, qui jusqu'à tout récemment n'étaient pas assujetties aux lignes directrices sur le contrôle des loyers, ont contribué à rééquilibrer le marché.

POUR LA POPULATION : RÉFORMER LE CONTRÔLE DES LOYERS

« Le contrôle des loyers est exactement l'inverse de ce dont a besoin le marché de la RGT. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de logements locatifs, et non moins. L'expérience montre que de telles politiques nuisent généralement aux gens qu'elles prétendent aider. »

Benjamin Tal, économiste en chef adjoint, CIBC

Afin de relever ces défis, le gouvernement mettra en place des politiques visant à augmenter l'offre de logements partout en Ontario. Une partie de cette initiative comprendra la remise en vigueur de l'exemption du contrôle des loyers qui s'appliquera aux nouveaux logements locatifs occupés pour la première fois après aujourd'hui. Cette mesure contribuera à créer des incitatifs qui sont fondés sur les forces du marché et qui stimuleront la croissance de l'offre de logements afin de satisfaire aux besoins de la population de l'Ontario. De plus, le gouvernement annulera le Programme de remise sur les redevances d'aménagement. Ce programme constitue une méthode coûteuse et inefficace d'encourager la construction de nouveaux logements et son annulation entraînera des économies d'environ 100 millions de dollars sur quatre ans. La province respectera son engagement de conserver le contrôle des loyers pour les locataires existants. Cette approche équilibrée protégera les locataires actuels tout en créant les conditions favorisant la hausse de l'offre de logements locatifs.

CRÉER DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION PLUS EFFICIENTS

Assurance-automobile

Rendre l'assurance-automobile plus abordable

Le gouvernement s'est engagé à réduire les taux d'assurance-automobile pour faciliter la vie des près de 10 millions d'automobilistes de la province. Le gouvernement travaille avec les intervenants du régime d'assurance-automobile pour examiner des façons de réduire les tarifs de manière responsable, tout en s'assurant de répondre aux besoins de la population.

Mettre fin à la discrimination dans l'établissement des tarifs d'assurance-automobile

Un des objectifs de notre gouvernement est d'assurer l'équité des taux d'assurance-automobile et de mettre fin aux pratiques discriminatoires. Grâce au leadership du député provincial de Milton, Parm Gill, un texte de loi a été déposé, lequel, s'il est adopté, éliminerait l'inéquitable pratique qui discrimine les conducteurs selon leur lieu de résidence. Le gouvernement collaborera avec l'industrie de l'assurance pour faire en sorte que le régime d'assurance-automobile donne la priorité aux automobilistes ontariens, offre plus de choix aux consommateurs et favorise l'équité ainsi que la responsabilité personnelle.

Réduire le fardeau réglementaire touchant l'assurance-automobile

Le gouvernement envisage de réduire le fardeau pesant sur le marché de l'assurance-automobile en examinant comment ses tarifs sont réglementés. Le gouvernement mènera cet examen de concert avec l'Office ontarien de réglementation des services financiers, un nouvel organisme de réglementation indépendant qui est conçu pour réagir de manière souple et ouverte à l'évolution du marché ainsi qu'aux attentes de l'industrie et des consommateurs. Cet examen se penchera sur les pratiques dans d'autres territoires de compétence et déterminera des moyens pour accroître les gains d'efficacité et la concurrence au sein du système.

Stimuler l'innovation dans le domaine de l'assurance-automobile

Les récentes innovations dans le secteur de l'assurance exigent des réponses tout aussi novatrices de la part de l'organisme de réglementation. Le gouvernement s'est engagé à créer un cadre réglementaire permettant de moderniser le secteur de l'assurance-automobile. Cela comprend :

- des communications électroniques et une preuve électronique d'assurance-automobile;
- des produits d'assurance novateurs, comme la technologie d'assurance basée sur l'usage;
- le commerce entièrement électronique, semblable à celui déjà offert par d'autres institutions financières, incluant les banques et les caisses populaires.

Assurer la confiance du consommateur à l'égard des services de conseils financiers

Aujourd'hui en Ontario, il n'existe aucune surveillance réglementaire systématique des planificateurs et conseillers financiers. Les familles risquent de recevoir des services de planification et de conseils financiers de la part de personnes qui ne sont pas qualifiées pour les aider à épargner pour l'avenir. Le gouvernement examinera des mesures pour s'assurer que les familles peuvent avoir confiance dans leur choix d'un planificateur ou d'un conseiller financier, sachant qu'elles consultent une personne ayant reçu une formation appropriée et assujettie à une surveillance réglementaire.

ÉDUCATION

Consultations auprès des parents

La province consulte actuellement le public sur la réforme de l'éducation. Les consultations, qui ont commencé en septembre, portent sur les manières d'améliorer le système d'éducation de l'Ontario. Les discussions traitent des approches adoptées pour enseigner les mathématiques, des compétences de vie essentielles, comme les connaissances financières, ainsi que d'un nouveau programme-cadre d'éducation physique et santé comprenant des matières comme la santé mentale, l'éducation sexuelle et la légalisation du cannabis. Des consultations sont menées sur de nombreuses plateformes, prenant notamment la forme d'un sondage en ligne et d'assemblées téléphoniques publiques dans chaque région de l'Ontario.

Pour s'assurer du respect des droits des parents, la province commencera également à rédiger une charte du ministère de l'Éducation sur les droits des parents. Dans le cadre des consultations à l'échelle de la province, on demande aux parents quels éléments ils souhaitent inclure dans la charte.

Réforme de l'Ordre des enseignantes et des enseignants

Le gouvernement propose de modifier la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* ainsi que la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* pour renforcer les mesures disciplinaires afin que chaque membre reconnu coupable d'abus sexuel par le comité disciplinaire de l'Ordre voie son certificat d'inscription obligatoirement révoqué. Cette modification protégerait les enfants de l'Ontario, respecterait les droits des parents et ferait en sorte que les écoles et les établissements pour la petite enfance et les services de garde d'enfants soient sécuritaires.

POUR LA POPULATION : LES ANIMAUX D'ASSISTANCE DANS LES ÉCOLES

Un nombre croissant d'élèves ayant des besoins particuliers utilisent des animaux d'assistance (généralement un chien) pour les aider dans leur vie quotidienne. Dans certains cas, des familles se sont vues refuser leur demande de laisser un chien accompagner leur enfant à l'école. Éclairé par le militantisme de la députée de Kitchener South-Hespeler, Amy Fee, le gouvernement clarifie la situation pour les conseils scolaires et les familles relativement à l'usage approprié d'animaux d'assistance dans les écoles, tout en respectant les droits et les besoins des autres élèves et des membres du personnel.

Mettre fin à l'apprentissage des mathématiques par la découverte

Les résultats aux examens de mathématiques des élèves des écoles publiques élémentaires de l'Ontario diminuent constamment depuis 10 ans. Une comparaison de la réussite des élèves durant les années scolaires 2008-2009 et 2017-2018, telle que publiée par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), montre que le pourcentage des élèves ayant obtenu la norme provinciale en mathématiques est passé de 70 % à 61 % pour les élèves de 3^e année et de 63 % à 49 % pour ceux de 6^e année³.

Un environnement d'apprentissage par la découverte n'enseigne pas aux élèves les rudiments des mathématiques. De bonnes compétences en mathématiques sont essentielles pour les élèves qui aspirent à devenir scientifiques et ingénieurs. En reconnaissant le rôle central que les systèmes d'éducation jouent dans le développement des compétences de base en mathématiques, le gouvernement a ordonné aux conseils scolaires de mettre l'accent sur les éléments fondamentaux dans l'enseignement du programme de mathématiques. À compter de 2020, les nouveaux enseignants devront passer un test de connaissances sur le contenu en mathématiques pour recevoir l'autorisation d'enseigner en Ontario.

La numératie est une compétence essentielle pour réussir à l'école, sur le marché du travail et dans la vie de tous les jours. Encore plus que les compétences en lecture, les compétences précoces en mathématiques sont fortement corrélées avec la réussite à l'école et sur le marché du travail⁴.

³ Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, *Faits saillants des résultats provinciaux*, 2013.
<http://www.eqao.com/fr/tests/resultats/docs-communication/faits-saillants-resultats-provinciaux-elementaire-2013.pdf>

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, *Faits saillants des résultats provinciaux*, 2018.
<http://www.eqao.com/fr/tests/resultats/docs-communication/faits-saillants-resultats-provinciaux-mathematiques-2018.pdf>

⁴ Anna Stokke, *What To Do about Canada's Declining Math Scores*, Commentary 427, C. D. Howe Institute, 2015.

Liberté d'expression sur les campus

Les collèges et les universités devraient encourager les discussions et les débats libres. Voilà pourquoi le gouvernement prend des mesures immédiates pour protéger la liberté d'expression et le respect du libre échange d'idées et d'opinions sur chaque campus des universités et des collèges de l'Ontario financés par les deniers publics.

Les collèges et les universités ont jusqu'au 1^{er} janvier 2019 pour préparer, mettre en oeuvre et appliquer une politique de liberté d'expression satisfaisant aux normes minimales établies par le gouvernement, qui sont fondées sur les pratiques exemplaires internationales. La politique favorisera la liberté d'expression sur les campus, tout en décourageant les discours haineux, la discrimination ou les propos qui contreviennent à la loi.

À compter de septembre 2019, le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) fera un suivi des progrès. Chaque établissement sera tenu de préparer, de publier en ligne et de présenter au COQES un rapport annuel sur ses progrès quant au respect de sa politique de liberté d'expression. Le collège ou l'université qui ne présente pas de politique sur la liberté d'expression, ne produit pas de rapport ou ne respecte pas sa politique pourrait subir une réduction de sa subvention d'exploitation. Les étudiants qui contreviennent à la politique sur la liberté d'expression seront assujettis aux mesures disciplinaires existantes sur les campus.

AIDE SOCIALE

Réforme de l'aide sociale

Les programmes d'aide sociale forment un élément important du filet de protection sociale de l'Ontario et le gouvernement s'est engagé à aider les personnes les plus vulnérables. L'Ontario présentera un plan de réforme qui améliorera les perspectives d'emploi et réduira les formalités administratives afin d'aider plus de gens à briser le cycle de la pauvreté, à réintégrer le marché du travail et à reprendre le terrain perdu.

RÉGIMES DE RETRAITE

Réduction des formalités administratives pour les personnes retraitées

Le gouvernement propose des modifications législatives et réglementaires qui, si elles sont adoptées, faciliteront la mise en oeuvre de comptes de prestations variables, lesquels permettront aux participants retraités de régimes de retraite à cotisations déterminées de recevoir des revenus directement de leur régime. L'instauration des comptes de prestations variables augmentera le choix offert aux retraités bénéficiaires d'un régime de retraite à cotisations déterminées, en plus de réduire les formalités administratives.

COLLECTIVITÉS ET RUES PLUS SÉCURITAIRES

Les gens ont besoin de se sentir en sécurité à la maison et dans leur collectivité. Le gouvernement prend des mesures pour fournir aux services policiers les ressources dont ils ont besoin pour appliquer la loi et protéger les familles innocentes de la violence liée aux drogues, aux armes à feu et aux bandes criminalisées.

Initiative visant les armes à feu et les bandes criminalisées

L'Ontario s'est engagé à continuer à travailler avec les services policiers partenaires pour lutter contre les crimes commis avec une arme à feu ou par des bandes criminalisées. Le gouvernement accorde des fonds supplémentaires de 25 millions de dollars sur quatre ans pour lutter contre les armes à feu et les bandes criminalisées dans la ville de Toronto. Cet investissement s'ajoute aux

76 millions de dollars sur quatre ans déjà affectés aux services policiers de Toronto. Ce financement fournirait les ressources numériques, d'enquête et d'analyse supplémentaires qui sont nécessaires pour lutter contre les bandes de trafic de drogues et les criminels. De plus, le gouvernement a constitué une Équipe d'aide pour les mises en liberté sous caution concernant les infractions liées aux armes à feu, laquelle est dirigée par cinq procureurs de la Couronne. Ces derniers travaillent avec la police pour créer une expertise locale afin de s'assurer que les preuves les plus solides possibles sont présentées au tribunal lorsque la Couronne entend obtenir une peine d'emprisonnement dans toute poursuite portant sur des armes à feu. Cette équipe a commencé ses activités le 1^{er} octobre 2018. En même temps, une autre équipe se consacrera exclusivement à la surveillance des contrevenants mis en liberté sous caution pour s'assurer qu'ils n'enfreignent aucune des conditions de leur libération.



POUR LA POPULATION : RÉPONSE DU SERVICE DE POLICE DE TORONTO

« Le premier ministre Ford et son gouvernement sont à l'écoute de nos préoccupations. Ils ont investi dans le service de police de Toronto, ce qui nous donne la capacité décisive d'appréhender les criminels qui utilisent des armes à feu et de veiller à ce que les tribunaux aient les ressources dont ils ont besoin pour régler le problème des criminels violents. »

Mark Saunders, chef de police, Service de police de Toronto

Investir dans l'infrastructure communautaire

Le gouvernement investit pour remplacer ses infrastructures de police vieillissantes par neuf nouveaux détachements de la Police provinciale de l'Ontario, afin que les collectivités puissent continuer à recevoir les services de police modernes efficents et de haute qualité qui sont essentiels à la sécurité publique. Les neuf détachements seront remplacés dans le cadre d'un grand projet d'infrastructure unique.

Le gouvernement prendra également des mesures immédiates afin de protéger la population de l'Ontario et de préserver la sécurité communautaire en remplaçant le réseau vétuste de radiocommunications pour la sécurité publique de la province qui est utilisé par les intervenants de première ligne dans les situations d'urgence. En remplaçant ce système désuet avec des technologies de pointe, nous fournirons une ressource critique aux ambulanciers paramédicaux, aux agents de police, aux services d'incendie et d'autres services de premiers répondants afin de protéger et d'assurer la sécurité des particuliers et des familles partout en Ontario.

Améliorer l'accès à la justice

Afin d'améliorer l'accès à la justice et de promouvoir l'efficacité des programmes, le gouvernement prévoit passer en revue les tribunaux d'arbitrage et les regroupements de tribunaux relevant du ministère du Procureur général. Cet examen s'inscrit dans le plan du gouvernement visant à s'assurer que les programmes sont efficaces, abordables et viables.

Tabac illégal

L'accessibilité du tabac illégal et non taxé nuit au régime fiscal de l'Ontario, crée un avantage commercial injuste et compromet la santé et la sécurité des familles de la province. Dans son examen ligne par ligne, EY Canada estime que le tabac illégal entraîne une perte de revenus provinciaux de 750 millions de dollars par année.

C'est pour cette raison que le ministère des Finances mettra sur pied une campagne de sensibilisation visant à informer le public sur la façon de repérer le tabac illégal et sur les conséquences de la participation au marché illégal, ainsi que les risques que cela représente.

Le ministère effectue aussi un examen exhaustif de la réglementation et de l'application de la taxe sur le tabac en vue de réduire la taille du marché du tabac illégal grâce à de nouveaux partenariats avec des organismes d'application de la loi et des Premières Nations.

L'Équipe de lutte contre la contrebande de tabac au sein de la Police provinciale de l'Ontario, qui examine les liens entre le crime organisé et le tabac illégal, a embauché du personnel supplémentaire au cours de l'été et aura sous peu doublé son effectif. Le ministère mettra aussi sur pied un programme de subventions liées à la lutte contre le tabac illégal en vue d'offrir aux services policiers locaux et régionaux un incitatif à mener plus d'enquêtes.

Les soudaines augmentations en flèche du taux de taxation du tabac ces dernières années ont joué un rôle dans le recours des particuliers au marché noir. Afin d'endiguer cette tendance, les taxes sur le tabac demeureront à leur niveau actuel en 2019.

POUR LA POPULATION : RÉDUCTION DU MARCHÉ DU TABAC ILLÉGAL

L'Équipe de lutte contre la contrebande de tabac a participé à un certain nombre de saisies très en vue de tabac illégal, d'armes à feu et de drogues. L'expansion de cette équipe aidera à protéger la santé et la sécurité des familles ontariennes.

HONORER LES VÉTÉRANS DE L'ONTARIO

Monument commémoratif des vétérans de la guerre en Afghanistan

L'Ontario s'est engagé aujourd'hui à faire construire, non loin du complexe de l'Assemblée législative à Queen's Park, le premier monument commémoratif provincial en l'honneur des héros canadiens de la guerre en Afghanistan. Ce monument sera dédié à ceux qui ne sont jamais revenus et symbolisera les sacrifices que ces héros ont consentis pour protéger nos valeurs et nos libertés. On prévoit que la construction sera terminée d'ici l'automne 2019.

Exemption de l'impôt foncier visant la Légion royale canadienne

La Légion royale canadienne fournit un important soutien aux vétérans et à leur famille dans de nombreuses collectivités de l'Ontario.

À l'heure actuelle, la plupart des municipalités soutiennent leur section locale de la Légion en lui accordant un allégement fiscal. À l'instar de ces municipalités, la province reconnaît les précieux services que les filiales de la Légion rendent aux vétérans de la localité, à leur famille et à l'ensemble de la communauté. C'est la raison pour laquelle le gouvernement propose une modification à la *Loi sur l'évaluation foncière* qui, si elle est adoptée, établira une exemption fiscale à l'échelle de la province pour les biens-fonds occupés par les filiales de l'Ontario de la Légion royale canadienne, à compter de 2019.

Le gouvernement est fier du travail que les sections de la Légion accomplissent pour améliorer les collectivités de la province. Grâce à cette mesure, qui s'impose depuis longtemps, toutes les filiales de la Légion de l'Ontario seraient traitées de façon uniforme et équitable en ce qui a trait aux impôts fonciers.

ACCROÎTRE LA COMMODITÉ POUR LA POPULATION

Remettre de l'argent dans les poches des consommateurs

Afin d'éviter une hausse immédiate des prix de la bière, le gouvernement prend des mesures pour mettre un frein à l'augmentation, prévue par la loi, des taux de la taxe de base sur la bière de trois cents le litre le 1^{er} novembre 2018. Cette hausse de taxe, établie par le gouvernement précédent, aurait coûté aux consommateurs 25 cents de plus la caisse de 24 bières. Les modifications proposées bloquerait les taux à leur niveau actuel, ce qui laisserait plus d'argent dans les poches des amateurs de bière de l'Ontario.

Le gouvernement continuera à examiner le régime fiscal en ce qui a trait à l'alcool dans le cadre de son plan visant à permettre aux consommateurs de réaliser des économies, à réduire les formalités administratives et à donner la priorité à la population.

Plus tôt cette année, le gouvernement a aussi ramené la bière à un dollar en réduisant le prix minimum pour l'établir à 1 \$ la bouteille plus le dépôt. Afin d'inciter les brasseurs à abaisser leurs prix, le premier ministre a lancé officiellement le « Défi Bière à un dollar ». Barley Days Brewery, Cool Beer Brewing Company et President's Choice ont tous accepté de relever ce défi. On a ainsi pu trouver un certain nombre de bières à un dollar à la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) et à Beer Store. Depuis que cette initiative a été lancée le 27 août 2018, la population de l'Ontario a acheté plus de 50 000 caisses de bière et économisé 600 000 \$. Les consommateurs peuvent continuer à acheter des produits à un dollar à base de bière dans certaines succursales de la LCBO et en ligne.

Donner plus de choix dans le domaine de la distribution au détail de l'alcool

La population de l'Ontario désire depuis longtemps qu'on procède à une réforme du secteur des alcools. Le gouvernement s'est engagé à moderniser les règles s'appliquant à la vente au détail et à la consommation d'alcool en Ontario en reconnaissant que la province est prête à faire face à ce changement, qui aura pour effet de faciliter la vie de la population, tout comme cela se produit dans d'autres territoires de compétence. Dans le cadre de cet engagement, au lieu d'imposer des règles, le gouvernement favorisera des règles du jeu équitables en faisant en sorte que la bière et le vin soient vendus dans des dépanneurs et un plus grand nombre d'épiceries et d'hypermarchés, en fonction de la demande du marché. À cette fin, on effectuera un examen exhaustif du secteur des alcools. Cet examen donnera aux consommateurs et aux entreprises l'occasion de faire part de leurs commentaires sur un éventail de questions qui ont une incidence sur les règles ontariennes entourant la vente et la consommation de bière, de cidre, de vin et de spiritueux.

Comme première mesure prise en vue de moderniser le secteur, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario fera en sorte que les détaillants, dont les succursales de Beer Store et de la LCBO, et les épiceries autorisées, puissent vendre de l'alcool de 9 h à 23 h sept jours sur sept. Ce changement améliorera le choix, l'accès et la commodité, et permettra aux consommateurs de faire des choix responsables en fonction de ce qui leur convient le mieux.

ÉTABLISSEMENT DE LA VENTE AU DÉTAIL DE CANNABIS

Suite à la légalisation du cannabis récréatif par le gouvernement fédéral le 17 octobre 2018, le gouvernement de l'Ontario a déployé des efforts pour établir un solide système de distribution et de vente au détail privée qui protège les enfants et les jeunes, assure la sécurité des routes et lutte contre le marché illégal.

Le gouvernement a mené des consultations auprès des municipalités, des communautés autochtones, des organismes d'application de la loi, des intervenants du secteur de la santé publique, des conseils scolaires ainsi que des groupes d'entreprises et de consommateurs au sujet des mesures législatives. On nous a surtout demandé de faire en sorte que la distribution et la vente au détail de cannabis fassent l'objet d'un contrôle strict.

Le message a été reçu sans équivoque. Le gouvernement a donc confié à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) la tâche d'assurer la réglementation des magasins privés de vente au détail de cannabis. Un grand nombre de personnes, dont des chefs de file municipaux, ont fait savoir au gouvernement que la CAJO pourrait tirer parti de son expérience, de son expertise et de son infrastructure pour réglementer efficacement les magasins de vente au détail de cannabis, veillant à ce que sa réglementation soit dans l'intérêt public, ce qui fait d'ailleurs partie de son mandat. La CAJO, qui comporte une unité de la Police provinciale de l'Ontario, veillerait à l'application stricte des règles provinciales, en ce qui a trait notamment à l'âge minimum de 19 ans pour les personnes désirant acheter du cannabis récréatif et à l'approche axée sur la tolérance zéro pour tout détaillant qui vend du cannabis à un mineur. Tout manquement à ces règles pourra entraîner des contraventions élevées et la perte de la licence de vente au détail. Le non-respect de la loi par des détaillants aura de graves conséquences.

La province a aussi aligné les règles de consommation de cannabis sur les restrictions énoncées dans la *Loi de 2017 favorisant un Ontario sans fumée*. En vertu de cette loi, il est strictement interdit de fumer et de vapoter du cannabis entre autres près des écoles, des terrains de jeux, des hôpitaux et des centres de garde. Toute forme de consommation de cannabis récréatif est interdite dans des véhicules automobiles et à bord des bateaux. De plus, les municipalités sont habilitées à établir des règles plus strictes, par voie de règlement, en vue de restreindre davantage les lieux où fumer, notamment dans d'autres espaces extérieurs tels que des parcs. Elles peuvent établir des règles plus restrictives pour limiter les endroits où fumer qui répondent aux besoins de leurs communautés et à leurs besoins en particulier. La province a l'intention de déposer une mesure législative visant à modifier la *Loi de 2001 sur les municipalités* et *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* en vue de clarifier davantage l'autorité des municipalités à cet égard.

En vue de protéger les jeunes et d'assurer la sécurité des routes et des communautés de l'Ontario, le gouvernement a fait de la distribution et de la vente au détail de cannabis sa préoccupation principale. Il a adopté une approche équilibrée comportant des règles strictes afin d'en empêcher la vente aux enfants et aux jeunes, tout en permettant au marché de se développer pour forcer les exploitants illégaux à cesser leurs activités. Grâce à la décision prise par le gouvernement d'opter pour des magasins de vente au détail privés, on évite des dépenses en immobilisations de 1 million de dollars que la Société ontarienne du cannabis aurait dû engager pour chaque magasin prévu. Cela représentera des économies de près de 150 millions de dollars d'ici 2020.

Évidemment, le cannabis n'est pas une substance anodine. Les personnes qui décident de faire usage du cannabis devraient le faire de façon responsable, avec modération, et s'abstenir de prendre le volant après en avoir consommé.

CHAPITRE II

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

CHAPITRE II : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

INTRODUCTION

L'économie ontarienne progresse peu depuis les 15 dernières années, ce qui lui a fait perdre du terrain par rapport aux autres provinces. En outre, la croissance n'a pas été uniforme dans les régions et secteurs de la province, les investissements des entreprises ont fléchi et de nombreux travailleurs ne font pas plein usage de leurs compétences sur le marché du travail.

L'Ontario se heurte à des défis qui pourraient freiner sa croissance à court terme et refroidir ses perspectives économiques et sa prospérité à long terme. Les obstacles réglementaires, le manque de compétitivité sur le plan fiscal et l'incertitude persistante causée par les tensions sur le commerce mondial nuisent au milieu des affaires. Par conséquent, les investissements n'ont pas été à la hauteur, ce qui a freiné la croissance de la productivité du travail. Trop souvent, les travailleurs n'ont pas la formation nécessaire pour répondre aux demandes du marché du travail actuel, ce qui ralentit l'augmentation du revenu et contribue à accroître l'endettement des ménages.

Alors que les taux d'intérêt augmentent, que le dollar canadien s'apprécie et que la croissance américaine ralentit, de nombreux facteurs pourraient miner l'expansion de l'économie ontarienne, notamment l'endettement élevé des ménages, la volatilité du marché immobilier et l'évolution des discussions entourant le commerce mondial.

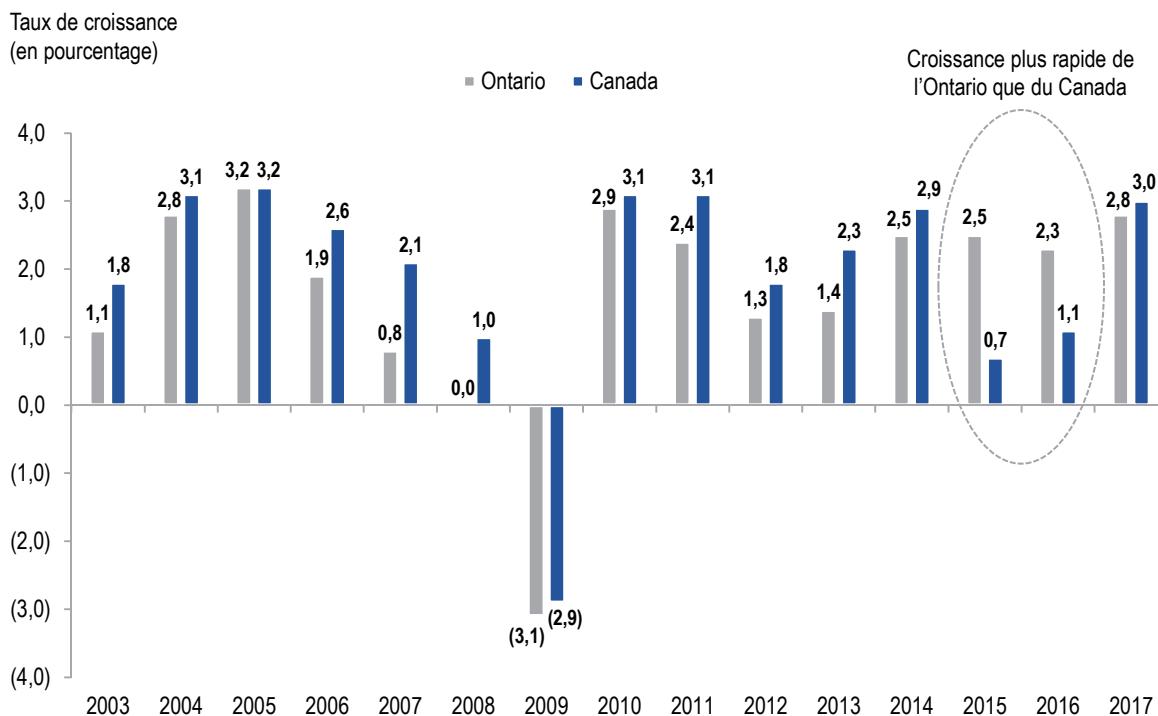
RÉCENTS RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

La croissance économique de l'Ontario en perte de vitesse depuis 2003

La croissance économique de l'Ontario est moins rapide que celle du Canada depuis 2003, alors que s'amorçait la montée des prix des produits de base à l'échelle mondiale. Depuis lors, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a surpassé celui de l'ensemble du Canada à deux reprises seulement, et ce, pendant que le contexte économique externe lui était des plus favorables. Du fait de sa croissance relativement faible, la part qu'occupe l'Ontario au sein de l'économie canadienne a diminué, passant de 40,7 % en 2003 à 36,5 % en 2014. Elle a toutefois atteint 38,6 % en 2017, étant donné surtout le recul des prix des produits de base qui, ces dernières années, a eu une incidence sur le PIB nominal des grandes provinces productrices de ressources.

Graphique 2.1

LA CROISSANCE DE L'ONTARIO A DÉPASSÉ CELLE DU CANADA À DEUX REPRISES EN 15 ANS



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

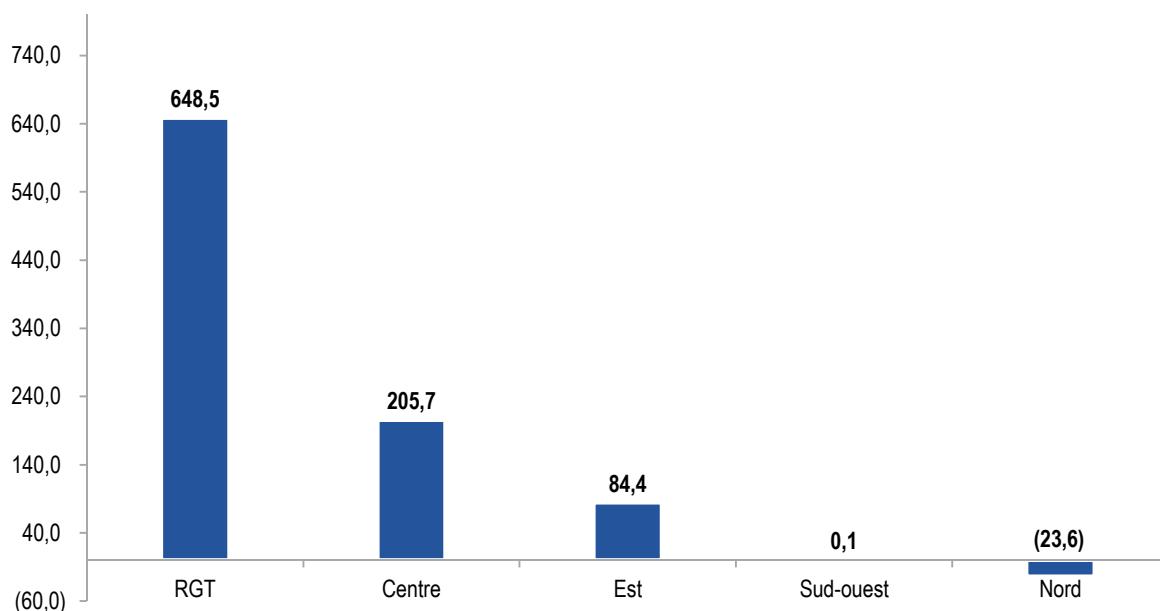
Déséquilibres régionaux importants

Malgré un contexte commercial difficile, il y a eu croissance de l'emploi, mais ces gains ne se sont pas manifestés dans toutes les régions de l'Ontario. Entre 2003 et 2017, la région du grand Toronto (RGT) et le Centre de l'Ontario (c.-à-d. la périphérie de la RGT) ont obtenu plus de 93 % des 915 100 emplois nets créés dans la province. En revanche, l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario ont décroché 84 400 et 100 nouveaux emplois nets respectivement, tandis que le Nord de l'Ontario a perdu 23 600 emplois nets.

Par ailleurs, la croissance moyenne du PIB a varié selon les régions. Ainsi, entre 2003 et 2017, la croissance annuelle de la RGT, qui a atteint 2,3 %, a dépassé celle des autres régions, notamment la région du Centre (+2,0 %), de l'Est (+1,5 %), du Sud-Ouest (+0,9 %) et du Nord (+0,2 %)¹.

Graphique 2.2
CROISSANCE DE L'EMPLOI PAR RÉGION EN ONTARIO, DE 2003 À 2017

Variation de l'emploi
(en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

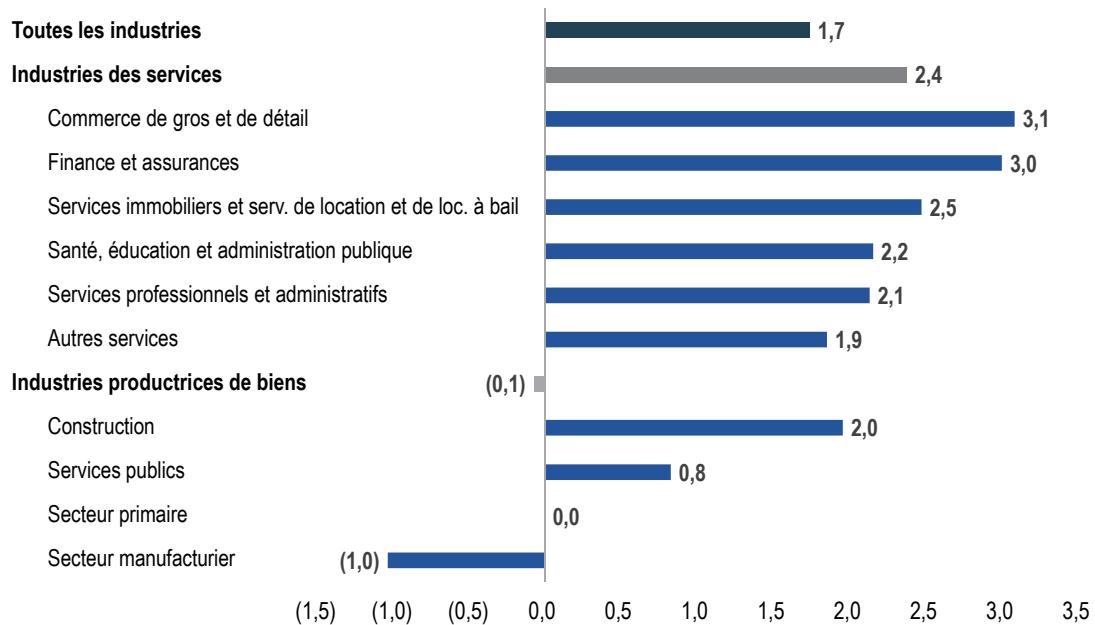
¹ Stokes Economics, *Ontario Regional Economic Outlook September 2018*, et ministère des Finances de l'Ontario.

Certains secteurs éprouvent des difficultés

Depuis la récession, la croissance des divers secteurs a varié considérablement. Par exemple, le secteur producteur des services a progressé et créé des emplois à un rythme plus rapide que les industries productrices de biens. Par ailleurs, depuis le sommet atteint en 2004, il s'est perdu 337 000 emplois dans le secteur de la fabrication.

Graphique 2.3
LA CROISSANCE DU PIB A VARIÉ SELON LES SECTEURS, DE 2003 À 2017

Croissance annuelle moyenne du PIB réel
(en pourcentage)



Nota : D'après les *Comptes économiques provinciaux et territoriaux* (données préliminaires, mai 2017).

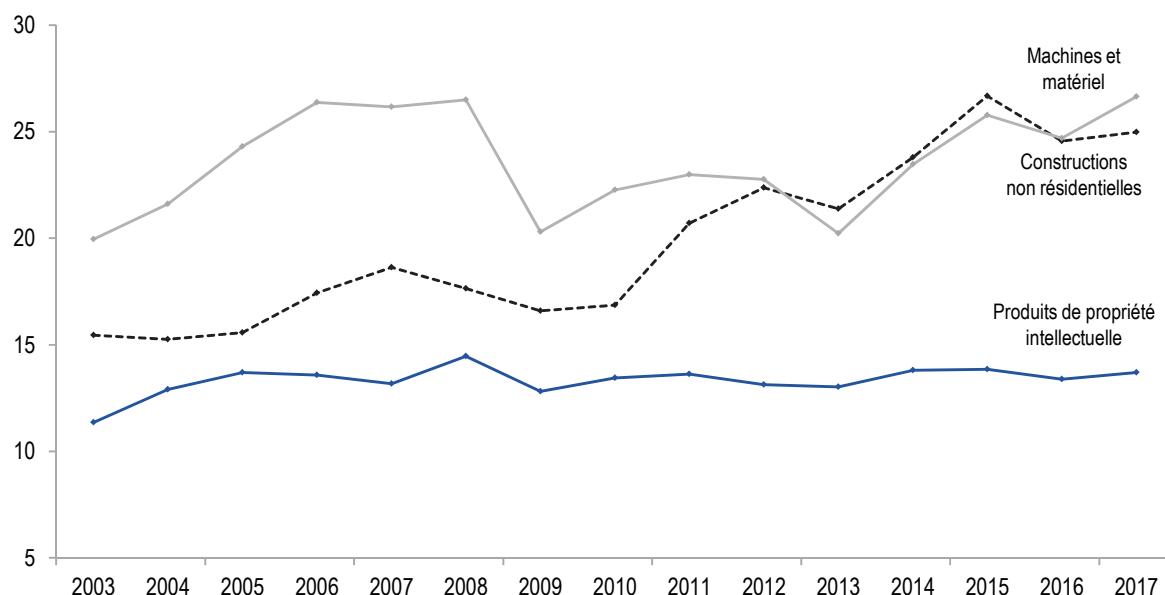
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Faibles investissements des entreprises

Les investissements des entreprises en Ontario ont connu un ralentissement, limitant ainsi la croissance de la productivité du travail. Ces investissements ont formé 8,8 % du PIB provincial en 2017, en deçà de la moyenne à long terme de 10,0 %. Depuis la récession, les investissements dans les constructions non résidentielles sont la seule catégorie d'investissements des entreprises ayant dépassé leur taux de croissance historique et sont maintenant de 34,0 % supérieurs à leur sommet d'avant la récession. Les investissements dans les machines et le matériel accusent un retard et s'établissent maintenant à seulement 0,6 % au-dessus du plus haut niveau enregistré avant la récession. Les investissements des entreprises en Ontario ont souffert de la concurrence accrue dans un environnement économique mondial incertain. La faiblesse de ces investissements restreint la capacité de croissance économique et de création d'emplois.

Graphique 2.4
INVESTISSEMENTS RÉELS DES ENTREPRISES EN ONTARIO

En dollars réels de 2012 (en milliards)

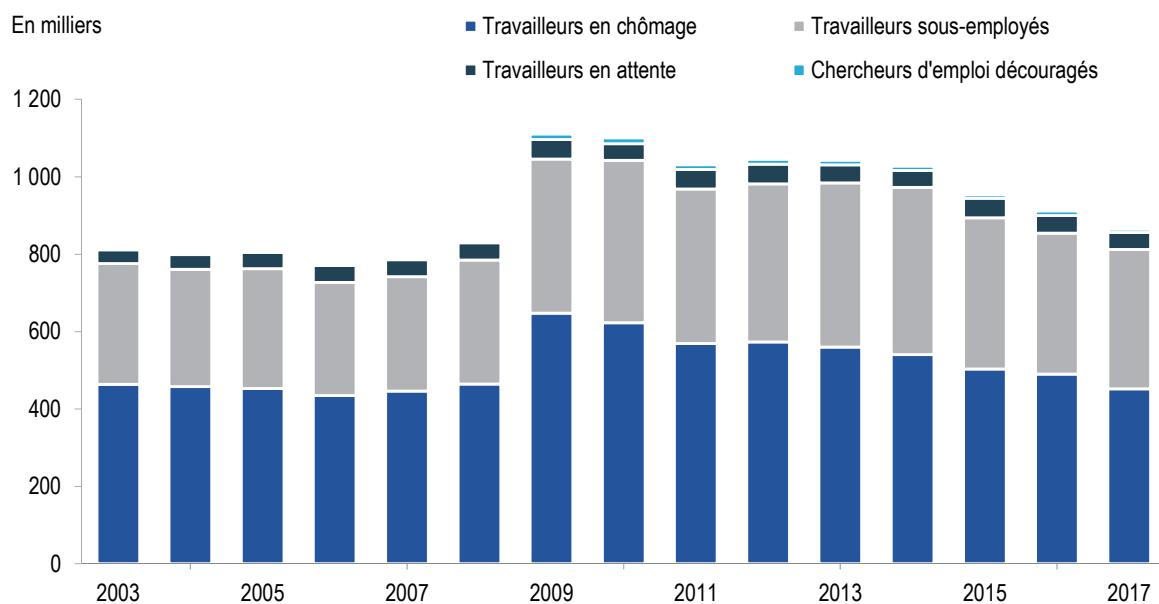


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Sous-utilisation des compétences

Les retombées de la récente poussée économique et la prospérité n'ont pas profité à l'ensemble de la population puisque de nombreux travailleurs ne peuvent participer pleinement au marché du travail. En 2017, environ 864 000 travailleurs ontariens étaient sous-utilisés. Cela représente une amélioration par rapport au sommet de 1,1 million de travailleurs atteint en 2009, mais un recul par rapport au nombre d'avant la récession, soit 836 000 en 2008. Au cours des 10 premiers mois de 2018, il y avait 31 000 emplois à temps partiel de moins en Ontario.

Graphique 2.5
TRAVAILLEURS SOUS-UTILISÉS EN ONTARIO



Nota : Les travailleurs en chômage sont les personnes sans emploi qui sont disponibles et cherchent du travail. Les travailleurs sous-employés sont les personnes qui travaillent à temps partiel, mais qui veulent travailler à temps plein et sont disponibles. Les travailleurs en attente sont les personnes qui attendent un rappel au travail ou une réponse ou qui comptent commencer à travailler dans l'avenir. Les chercheurs d'emploi découragés sont les personnes qui veulent travailler et sont disponibles, mais qui ont cessé de chercher du travail parce qu'elles croient qu'il n'y a pas d'emplois disponibles.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

DÉFIS

L'économie de l'Ontario fait face à un certain nombre de défis qui peuvent freiner sa croissance à court terme et limiter ses perspectives et sa prospérité à long terme. Si rien n'est fait pour freiner ces tendances, la province ne donnera pas la pleine mesure de son potentiel économique. Par conséquent, les possibilités d'emploi s'atrophieront, le revenu des personnes et des familles diminuera et les entreprises auront du mal à soutenir la concurrence.

Défis à court terme

De faibles investissements freinent la croissance

L'économie de l'Ontario tourne presque à plein régime. On estime que le taux d'utilisation de la capacité industrielle de la province est passé à 85,4 % au cours du deuxième trimestre de 2018, revenant aux niveaux précédant la récession. Étant donné que l'économie a presque atteint sa pleine capacité de production en raison de la situation de sous-investissement qui a prévalu auparavant, les occasions de croissance sont limitées.

Graphique 2.6
UTILISATION DE LA CAPACITÉ INDUSTRIELLE

Taux d'utilisation de la capacité industrielle en Ontario
(en pourcentage)



Nota : Estimation du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'incertitude commerciale persiste

L'incertitude pourrait continuer de faire fléchir les investissements et les activités des entreprises tant que le nouvel Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) est en période de ratification dans les trois pays et que les gens d'affaires n'auront pas eu la possibilité d'en évaluer les conséquences sur leurs exploitations nord-américaines. Par ailleurs, certaines des dispositions de l'accord pourraient réduire les occasions de croissance dans les industries soumises à la gestion de l'offre.

D'autres enjeux commerciaux, comme les tarifs existants sur l'acier, l'aluminium et le bois d'oeuvre canadiens, pourraient continuer à avoir des répercussions dans ces secteurs. Les tarifs que les États-Unis ont récemment imposés sur l'acier et l'aluminium et les représailles de la part du Canada contribuent à faire monter les coûts pour les industries de l'Ontario.

Le maintien par les États-Unis et la Chine de tarifs élevés sur leurs exportations risque de faire augmenter les prix partout dans le monde, ce qui pourrait perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et entraîner un ralentissement du commerce à l'échelle planétaire. L'incidence négative de cette situation sur la confiance des consommateurs et des gens d'affaires et sur les investissements des entreprises pourrait réduire la croissance mondiale, notamment celle du Canada et de l'Ontario. En revanche, l'accentuation du différent commercial entre la Chine et les États-Unis pourrait permettre à l'Ontario d'accroître ses exportations vers les États-Unis et d'autres partenaires. Les exportateurs ontariens pourraient étendre leur part du marché américain à mesure que les exportations chinoises deviennent moins concurrentielles en raison des tarifs élevés imposés par les Américains sur les importations chinoises.

Il est également important que le libre-échange et des partenariats aient cours au sein du Canada. En tirant parti du commerce interprovincial et en réduisant les barrières commerciales entre les provinces, l'Ontario sera en mesure de demeurer concurrentiel et de continuer à créer et à protéger des emplois. Voir la section B, *Pour un Ontario ouvert aux affaires*, du chapitre I.

Incertitude liée à la taxe fédérale sur le carbone pour les entreprises

Une taxe fédérale sur le carbone entraînera une hausse des prix de l'essence et des coûts pour les entreprises en Ontario et partout au pays. Cela crée aussi de l'incertitude pour les entreprises, car le gouvernement fédéral n'a pas encore finalisé ses plans concernant le système de tarification fondé sur le rendement pour les émissions industrielles. L'incertitude et la hausse des coûts découlant de la taxe fédérale sur le carbone réduiront la compétitivité des entreprises, ce qui nuira aux investissements et à l'emploi. Qui plus est, les entreprises les plus touchées par la taxe fédérale sur le carbone pourraient déménager leurs activités en dehors de la province pour aller s'établir dans des territoires de compétence qui n'imposent pas une taxe sur le carbone, ce qui serait préjudiciable à l'économie canadienne sans pour autant réduire les émissions à l'échelle mondiale.

La réforme fiscale aux États-Unis réduit la compétitivité du Canada

Comme il en est question à la section B du chapitre I, *Pour un Ontario ouvert aux affaires*, la réforme fiscale américaine a modifié le paysage de la compétitivité en réduisant le taux d'imposition des sociétés, en autorisant temporairement la passation en charges immédiate de certains actifs et en apportant d'autres changements qui favorisent l'investissement intérieur américain.

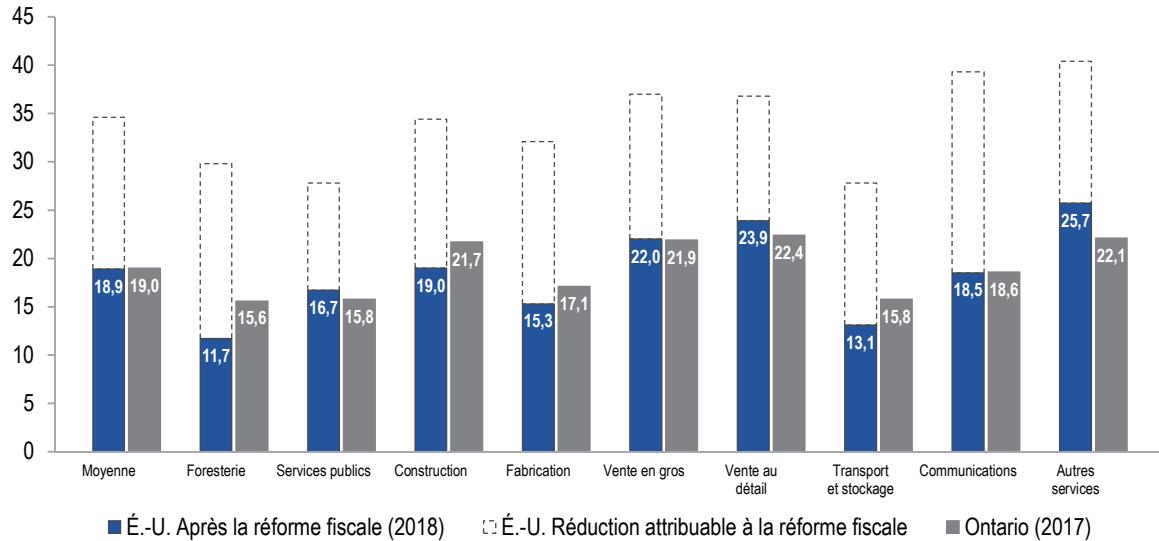
Avant cette refonte, l'Ontario jouissait d'un important avantage fiscal sur les États-Unis mesuré par le taux effectif marginal d'imposition (TEMI). Le TEMI moyen de l'Ontario était d'environ 45 % inférieur à celui des États-Unis. Les communications et la foresterie étaient les industries ontariennes qui présentaient le plus grand avantage concurrentiel, leur TEMI étant respectivement de 53 % et 48 % inférieur à celui de leurs voisins du Sud. Celui du secteur manufacturier était environ de 47 % inférieur à celui des Américains.

La réforme fiscale américaine a grandement réduit, voire éliminé, l'avantage fiscal de l'Ontario, dont l'ampleur varie selon les industries. Actuellement, le TEMI américain se situe juste en deçà de celui de l'Ontario, et les industries qui sont les plus touchées sont la foresterie, les transports et le stockage, dont le TEMI est respectivement de 33 % et 21 % plus élevé que celui de leurs homologues américains. Quant à l'industrie de la fabrication ontarienne, son TEMI est maintenant supérieur de 12 % à celui des États-Unis.

Devant cette réforme et d'autres difficultés qui ont nui à la compétitivité ontarienne et canadienne, le ministre des Finances et le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce de l'Ontario ont envoyé une lettre au gouvernement fédéral lui demandant formellement de prendre des mesures pour régler ce déséquilibre, comme la passation en charges immédiate des biens amortissables. L'Ontario est disposé à collaborer avec le gouvernement fédéral et d'autres provinces à diverses initiatives, telles que des passations en charges immédiates, avant que la situation actuelle n'ait davantage de répercussions sur l'emploi, les investissements et les possibilités de croissance en Ontario et au Canada. Voir la section B, *Pour un Ontario ouvert aux affaires*, du chapitre I et l'annexe, *Les mesures fiscales en détail*, pour de plus amples renseignements sur le plan mis de l'avant par le gouvernement pour soutenir la compétitivité fiscale.

Graphique 2.7
COMPÉTITIVITÉ FISCALE DES ENTREPRISES

Taux effectif marginal d'imposition (TEMI)
 (en pourcentage)

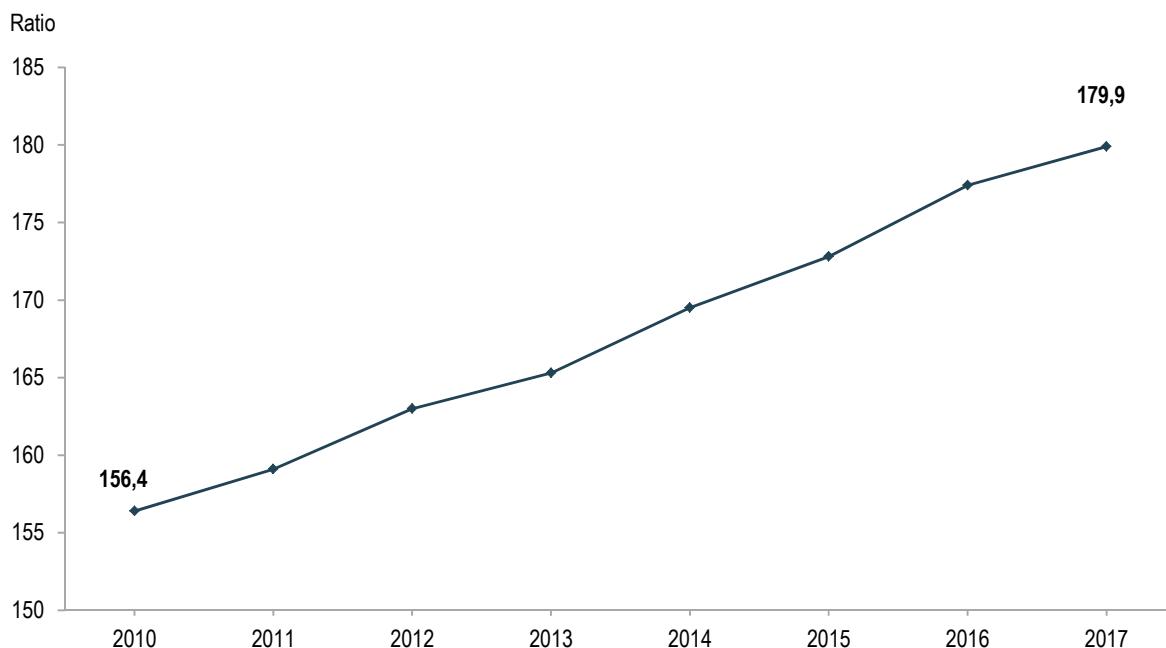


Sources : Philip Bazel, Jack Mintz et Austin Thompson, 2017 Tax Competitiveness Report: The Calm Before the Storm, The School of Public Policy, University of Calgary, document de recherche, vol. 11:7, février 2018. Philip Bazel et Jack Mintz, Tax Policy Trends: Canadian Policy Makers Consider Response to U.S. Tax Overhaul, The School of Public Policy, University of Calgary, octobre 2018.

La dette élevée des ménages et du gouvernement dans un contexte de hausse des taux d'intérêt

Les dépenses des ménages et du gouvernement soutiennent la croissance économique depuis la récession, mais cela a contribué à l'accentuation de l'endettement. En effet, le ratio de la dette au revenu des ménages de l'Ontario n'a cessé de croître, passant de 156,4 % en 2010 à 179,9 % en 2017. Le ratio de la dette nette au PIB, qui mesure la dette du gouvernement par rapport à la taille de l'économie, s'est aussi accru pendant cette période. Voir le chapitre IV, *Emprunts et gestion de la dette*. Au cours des dernières années, les ménages et le gouvernement ont pu gérer le service de leur dette grâce aux faibles taux d'emprunt. Cependant, les taux d'intérêt ont commencé à monter, exerçant de la pression sur les ménages qui doivent verser des mensualités hypothécaires et d'autres remboursements de prêts importants.

Graphique 2.8
RATIO DETTE-REVENU DES MÉNAGES DE L'ONTARIO



Source : Statistique Canada.

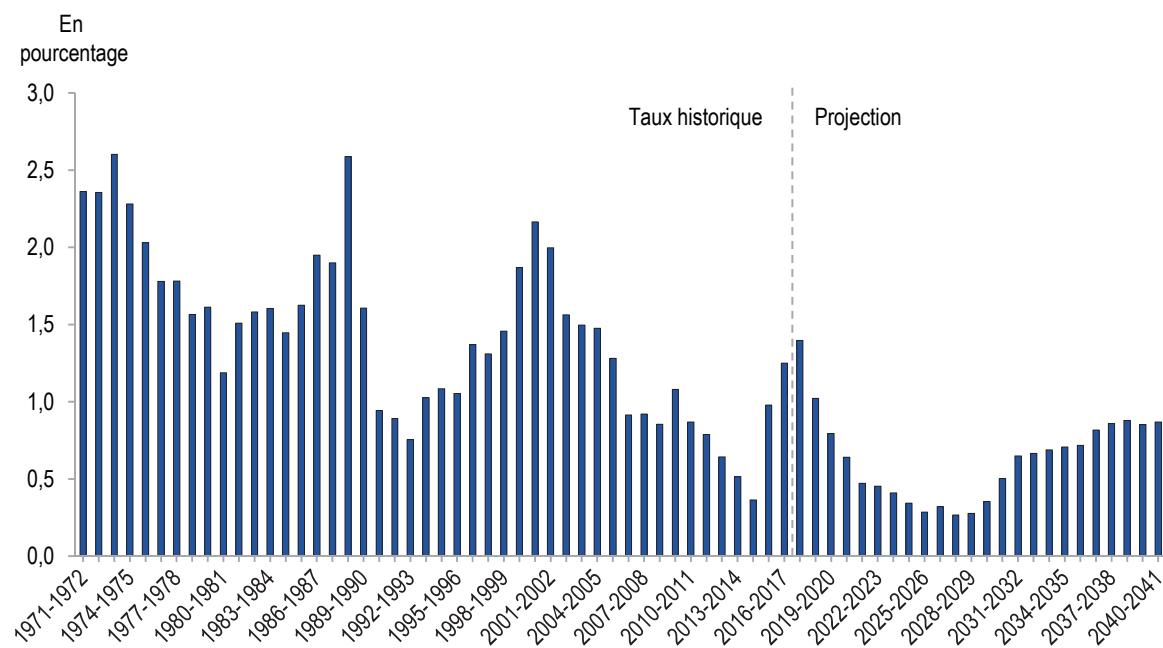
Défis à long terme

Pressions démographiques

Les changements démographiques ont une incidence considérable sur les perspectives économiques et financières à long terme de l'Ontario. Soutenue par l'immigration, la croissance de la population devrait se poursuivre à un bon rythme, mais l'âge moyen de la population ira en augmentant. Au cours des 15 prochaines années, d'importantes cohortes de baby-boomers prendront leur retraite. Par conséquent, la croissance de la population en âge de travailler, soit les 15 à 64 ans, ralentira considérablement, ce qui risque de freiner l'essor économique si la productivité ne progresse pas.

On prévoit que le vieillissement de la population, qui est attribuable à la hausse de l'espérance de vie et aux faibles taux de fécondité, s'accélérera à mesure que les baby-boomers deviendront des aînés. Au cours des vingt prochaines années, le nombre de personnes âgées vivant en Ontario doublera presque, ce qui exercera des pressions accrues sur la capacité du gouvernement de fournir des services et des programmes adéquats à ce segment en forte progression. À long terme, la croissance et le vieillissement de la population influeront sur les dépenses du gouvernement, notamment dans les domaines de la santé, de l'infrastructure, des programmes de transfert et des services aux personnes âgées.

Graphique 2.9
TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER (15 À 64 ANS)



Sources : Statistique Canada pour 1971 à 2017 et projections du ministère des Finances de l'Ontario.

La productivité du travail languit

L'accroissement de la productivité est essentiel pour favoriser une plus grande prospérité et rehausser le niveau de vie. Or, au cours des dix dernières années, la productivité du travail dans le secteur des entreprises en Ontario² a connu un ralentissement marqué, le taux de croissance annuel moyen étant passé de 1,4 % entre 1998 et 2007 à 0,8 % entre 2008 et 2017.

Au cours des prochaines années, la croissance de la productivité devra s'accélérer pour compenser le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre ontarienne qui en résultera. Il en va du développement de la prospérité de la province. Ainsi, l'approche pour un Ontario ouvert aux affaires favorisera la confiance et appuiera les occasions d'investissement du secteur privé qui, à leur tour, contribueront à l'amélioration de la productivité.

Les obstacles réglementaires nuisent à une croissance robuste

Une réglementation gouvernementale excessive entraîne de lourds coûts administratifs pour les entreprises et entrave l'investissement et l'esprit d'entreprise qui sont essentiels à leur croissance. Les obstacles réglementaires peuvent également empêcher les gens de démarrer une entreprise et décourager les entreprises existantes de s'installer ailleurs pour étendre leurs activités. Selon l'enquête menée en 2017 auprès des entreprises par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, environ les trois cinquièmes des propriétaires de petites entreprises au Canada estiment qu'une réglementation gouvernementale excessive les décourage de faire croître leur entreprise et plus des deux tiers des propriétaires affirment qu'une réglementation gouvernementale excessive réduit considérablement la productivité de leur entreprise. Toujours selon la même enquête, le coût total de la réglementation en Ontario était le plus élevé au Canada en 2017, suivi du Québec et de la Colombie-Britannique. On a constaté que la réduction du fardeau réglementaire par le biais d'une réforme augmente le PIB et permet aux employeurs de réagir plus rapidement à l'évolution de la conjoncture économique. Voir la section B, *Pour un Ontario ouvert aux affaires*, du chapitre I, pour de plus amples renseignements sur le plan mis de l'avant par le gouvernement pour s'attaquer au fardeau réglementaire.

² La productivité du travail se définit comme étant la production réelle par heure travaillée.

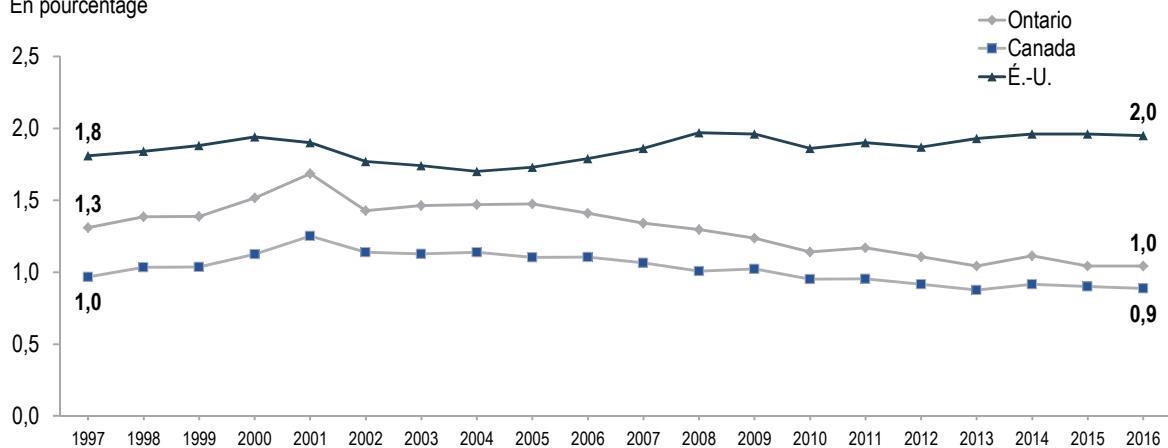
Appauvrissement du rendement de la recherche-développement

Entre 2005 et 2016, les dépenses en recherche-développement (R-D) des entreprises ont reculé de 17 %, en chiffres absolus, en Ontario. La vigueur de ces dépenses, exprimée en pourcentage du PIB, a aussi baissé dans l'ensemble comparativement au taux record de 1,7 % atteint en 2001. En effet, ce taux s'est établi en moyenne à 1,1 % entre 2012 et 2016. Le repli des dépenses en R-D laisse entendre que les entreprises de la province pourraient prendre du retard sur la concurrence et ne plus être en mesure de livrer concurrence au chapitre de la mise en marché de produits novateurs à l'échelle mondiale. Cela contraste avec la situation aux États-Unis où l'intensité de la R-D des entreprises s'établissait à 1,9 % en moyenne entre 2012 et 2016, progressant de 0,1 point de pourcentage pendant cette période.

Graphique 2.10

INTENSITÉ DE LA R-D DES ENTREPRISES EN ONTARIO

En pourcentage



Nota : Dépenses des entreprises en R-D exprimées en pourcentage du PIB.

Sources : Statistique Canada, Fondation nationale des sciences et ministère des Finances de l'Ontario.

PERSPECTIVES

L'économie de l'Ontario devrait croître pendant la période 2018-2021 grâce, d'une part, à la hausse de l'emploi et des revenus et, d'autre part, à l'amélioration des investissements des entreprises et des gains dans le secteur des exportations. Le sommaire des perspectives économiques de l'Ontario est présenté dans le tableau 2.1

**Tableau 2.1
SOMMAIRE DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO**

(en pourcentage)

	2015	2016	2017	2018p	2019p	2020p	2021p
Croissance du PIB réel	2,5	2,3	2,8	2,0	1,8	1,7	1,5
Croissance du PIB nominal	4,6	4,4	4,1	3,8	3,8	3,5	3,2
Croissance de l'emploi	0,7	1,1	1,8	1,5	1,2	1,0	0,8
Inflation de l'IPC	1,2	1,8	1,7	2,5	2,1	2,0	1,6

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des données en date du 22 octobre 2018.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Prévisions du secteur privé

Le ministère des Finances consulte régulièrement les économistes du secteur privé et suit constamment leurs prévisions afin d'orienter les hypothèses de planification du gouvernement. Les économistes du secteur privé envisagent une croissance continue pour l'Ontario au cours de la période de prévision. Ils s'attendent, en moyenne, à un taux de croissance du PIB réel de 2,1 % en 2018, de 1,9 % en 2019, de 1,8 % en 2020 et de 1,6 % en 2021. Le ministère des Finances, soucieux de faire preuve de prudence dans sa planification financière, prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

CHAPITRE II : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Tableau 2.2
PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ CONCERNANT LA CROISSANCE DU PIB RÉEL DE L'ONTARIO
(en pourcentage)

	2018	2019	2020	2021
BMO Marchés des capitaux (octobre)	2,2	1,8	–	–
Central 1 Credit Union (octobre)	2,2	1,8	1,7	1,8
Marchés mondiaux CIBC (octobre)	2,1	1,8	1,3	–
Le Conference Board du Canada (juillet)	1,8	1,9	2,3	2,0
Groupe Desjardins (septembre)	2,1	1,9	1,5	0,3
Valeurs mobilières Banque Laurentienne (septembre)	1,9	1,7	1,8	–
Banque Nationale du Canada (octobre)	2,0	1,8	1,6	–
RBC Groupe financier (septembre)	2,0	1,9	–	–
Groupe Banque Scotia (octobre)	2,1	2,1	1,6	–
Stokes Economics (juillet)	1,9	1,9	2,0	1,8
Groupe financier Banque TD (septembre)	2,2	2,2	1,7	–
Université de Toronto (octobre)	2,2	1,9	2,1	2,2
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	2,1	1,9	1,8	1,6
Hypothèse de planification de l'Ontario	2,0	1,8	1,7	1,5

Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (22 octobre 2018).

Contexte économique mondial

Les faits nouveaux dans la conjoncture mondiale ont une forte incidence sur le rythme de l'activité économique en Ontario. Le tableau 2.3 ci-dessous résume les prévisions liées aux facteurs externes clés. Le ministère des Finances se sert de ces facteurs pour faire ses prévisions concernant la croissance économique de la province.

Tableau 2.3
PRÉVISIONS LIÉES AUX FACTEURS EXTERNES

	2015	2016	2017	2018p	2019p	2020p	2021p
Croissance du PIB réel mondial (en pourcentage)	3,5	3,3	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,9	1,6	2,2	2,9	2,6	1,8	1,8
West Texas Intermediate (WTI)							
Pétrole brut (\$ US le baril)	49	43	51	68	69	68	66
Dollar canadien (en cents américains)	78,2	75,5	77,0	77,6	78,0	78,8	79,4
Taux des bons du Trésor de trois mois ¹ (en pourcentage)	0,5	0,5	0,7	1,4	2,1	2,5	2,6
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement ¹ (en pourcentage)	1,5	1,3	1,8	2,3	2,8	3,3	3,4

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario fondée sur des prévisions de sources externes.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

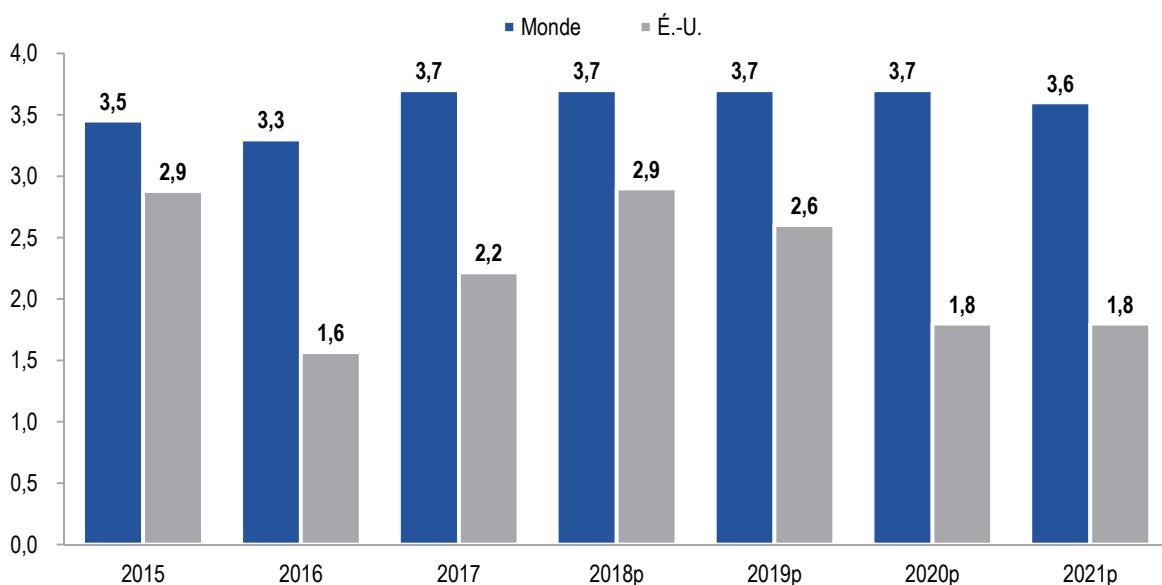
Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI (octobre 2018), Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2018), Energy Information Administration des États-Unis, Banque du Canada, enquête du ministère des Finances de l'Ontario auprès des prévisionnistes (22 octobre 2018) et ministère des Finances de l'Ontario.

On s'attend à ce que la croissance économique mondiale soit vigoureuse en 2018, surtout en raison de la reprise aux États-Unis. Selon le Fonds monétaire international (FMI), le PIB réel mondial devrait croître de 3,7 % annuellement entre 2018 et 2020, puis de 3,6 % en 2021.

Selon les prévisionnistes du secteur privé, le PIB réel des États-Unis devrait progresser de 2,9 % en 2018 et de 2,6 % en 2019, soutenu par des réductions d'impôt et des dépenses en infrastructure. L'incidence du régime de stimulation budgétaire ira en s'atténuant, et on prévoit que le PIB réel augmentera de 1,8 % en 2020 et 2021. Les ventes d'automobiles devraient ralentir, mais garder un bon rythme, ce qui aidera les exportateurs de la province.

Graphique 2.11 CROISSANCE DU PIB MONDIAL ET DES É.-U.

Croissance du PIB réel
(en pourcentage)



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI (octobre 2018), Bureau of Economic Analysis des États-Unis et *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2018).

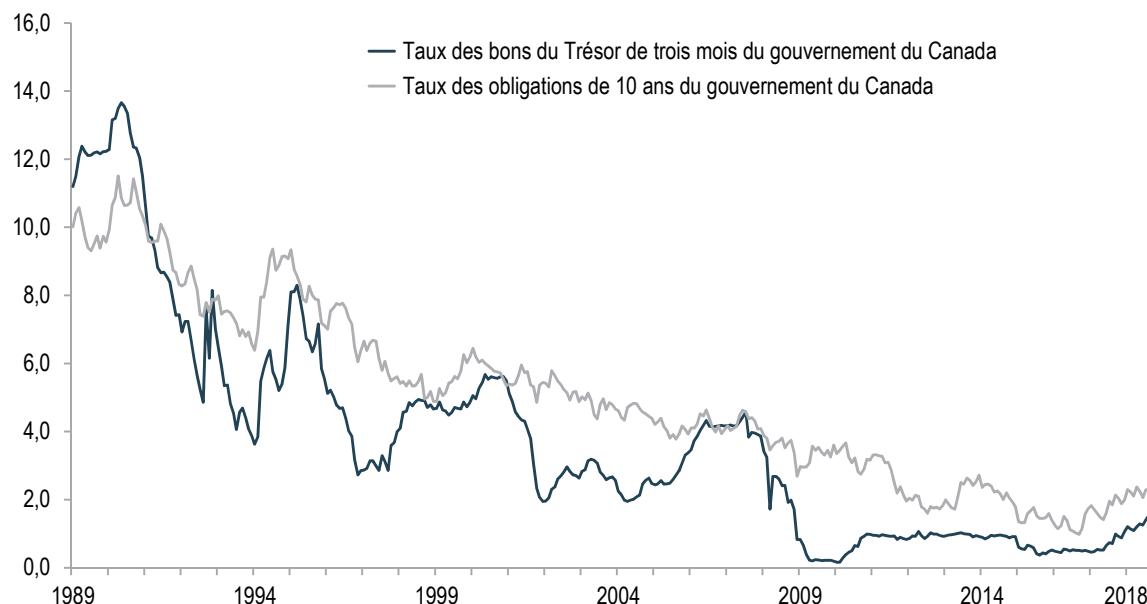
Parallèlement, un certain nombre de changements ont contribué à la morosité du contexte mondial. Ainsi, les querelles commerciales qui s'aggravent entre les États-Unis et ses partenaires ont accentué l'incertitude, ce qui influe sur les décisions d'investissement. Ces tensions ont aussi fait augmenter les prix pour certains fabricants et biens de consommation. De plus, les récents affrontements commerciaux entre les États-Unis et la Chine alimentent l'incertitude, ce qui risque de perturber les échanges commerciaux et la croissance économique mondiale.

L'an dernier, les taux d'intérêt ont augmenté tant au Canada qu'aux États-Unis. Réagissant à une légère montée inflationniste et à des marchés du travail plus tendus, la Réserve fédérale américaine a haussé les taux d'intérêt de 2,0 points de pourcentage depuis décembre 2015. La Banque du Canada lui a emboîté le pas en augmentant son taux de 1,25 point de pourcentage au cours de la même période. Aux États-Unis, la croissance économique plus vigoureuse et les emprunts continus du gouvernement ont contribué à la hausse à long terme des taux d'intérêt. Par ailleurs, les taux à court terme ont augmenté plus rapidement que les taux d'intérêt à long terme récemment. Si les taux d'intérêt à court terme continuaient de dépasser les taux d'intérêt à long terme, cela augurerait un ralentissement de l'activité économique, si l'on se fie aux expériences du passé.

Graphique 2.12

LES TAUX D'INTÉRÊT AUGMENTENT MAIS DEMEURENT BAS

Taux d'intérêt du gouvernement
(en pourcentage)



Source : Banque du Canada.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à une légère hausse des taux d'intérêt pendant la période de prévision. Ainsi, les taux d'intérêt des bons du Trésor canadiens de trois mois devraient passer de 1,4 % en 2018 à 2,6 % en 2021. Récemment, la Banque du Canada a indiqué que son taux d'intérêt directeur, qui est actuellement de 1,75 %, devra augmenter pour parvenir à une orientation neutre qui, selon les estimations, se situerait entre 2,5 % et 3,5 %. On s'attend à une majoration des taux d'intérêt à long terme, qui passeraient de 2,3 % en 2018 à 3,4 % en 2021.

Au cours de la dernière année, les prix du pétrole ont fortement grimpé. Le cours du West Texas Intermediate s'est emballé de 40 %, passant de 50 à 70 \$ US le baril de septembre 2017 à septembre 2018. La croissance vigoureuse de la demande mondiale, conjuguée aux inquiétudes entourant la perturbation de l'approvisionnement international, comme la nouvelle imposition de sanctions américaines à l'Iran et l'affaissement de la production pétrolière du Vénézuéla, ont contribué au relèvement des prix du pétrole. Étant donné les cours élevés, on s'attend à une croissance musclée de la production pétrolière américaine. Les gains solides qui seront effectués en approvisionnement sur le territoire nord-américain devraient satisfaire à la demande et limiter les hausses de prix pendant la période de prévision.

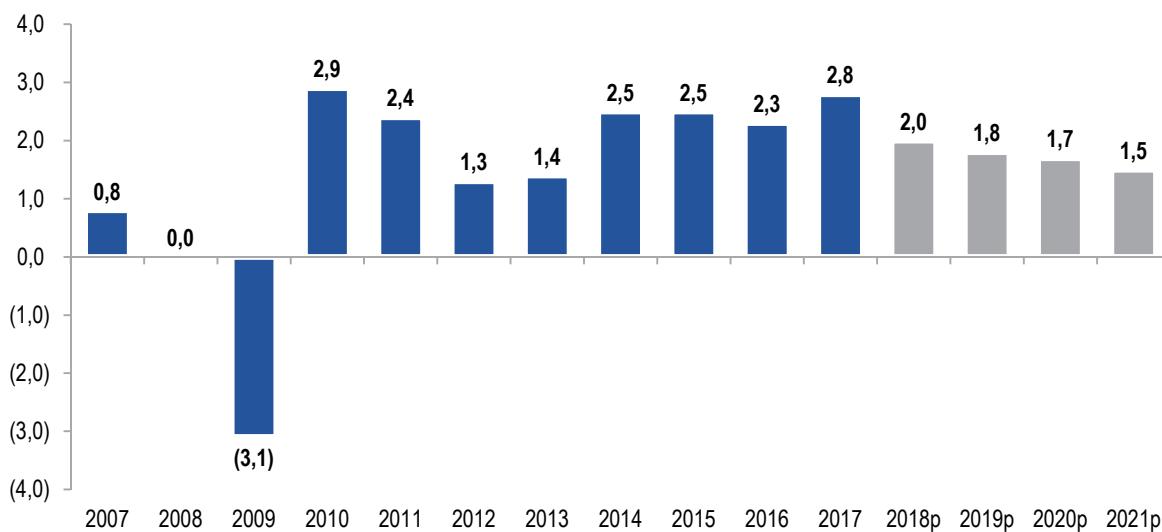
Depuis le début de l'année, le taux de change Canada-États-Unis a légèrement reculé. On prévoit une appréciation modeste du dollar canadien qui devrait s'établir en moyenne à 77,6 cents américains en 2018, puis augmenter graduellement pour atteindre 79,4 cents américains en 2021.

Croissance modérée du PIB réel

Selon les projections du ministère des Finances, l'économie de l'Ontario continuera de croître à un rythme constant quoique modeste. On estime que le PIB réel de l'Ontario augmentera comme suit : 2,0 % en 2018, 1,8 % en 2019, 1,7 % en 2020 et 1,5 % en 2021. La croissance devrait être plus modeste au cours des quatre prochaines années en raison d'une capacité économique limitée, d'une augmentation des taux d'intérêt et du ralentissement de la croissance américaine.

Graphique 2.13
PRÉVISION DE CROISSANCE MODÉRÉE

Croissance du PIB réel
(en pourcentage)



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

Sources: Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

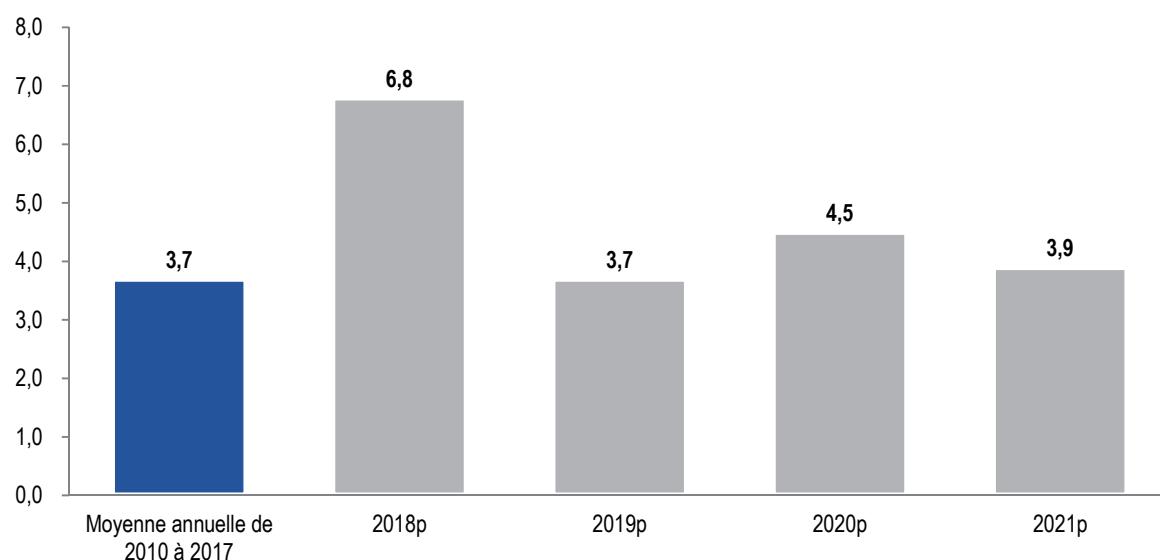
On prévoit que la croissance des dépenses de consommation contribuera modestement à l'économie, étant donné le fort taux d'endettement des ménages. Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, cette croissance devrait ralentir et s'établir en moyenne à 1,9 % entre 2018 et 2021. On s'attend aussi à ce que les ménages consomment moins d'articles sensibles aux taux d'intérêt, comme les véhicules automobiles, et privilégient les biens non durables et les services. Au cours des quatre prochaines années, l'augmentation du revenu disponible sera soutenue par un marché du travail où l'offre se raréfie, par une hausse des salaires et par des politiques gouvernementales favorisant la réduction du coût de la vie. Cela permettra aux ménages d'améliorer leur situation financière globale.

Les investissements résidentiels devraient accuser un repli entre 2018 et 2019 avant d'enregistrer de modestes gains vers la fin de la période de prévision. Toutefois, comme il en est question à la section C, *Respecter les consommateurs et les familles*, du chapitre I, on constate que l'offre de logements ne suffit pas à la demande sous-jacente. Le soutien à la construction résidentielle aiderait les personnes et les ménages, contribuant ainsi à la croissance économique globale. La stabilisation et l'amélioration du marché de la revente récemment observées devraient se poursuivre quoiqu'elles seront vraisemblablement tempérées par la hausse des taux hypothécaires.

On prévoit une augmentation des investissements des entreprises qui sera soutenue par des politiques conformes au programme L'Ontario ouvert aux affaires et une économie tournant à presque plein régime. De plus, la conclusion des négociations commerciales entre les États-Unis, le Mexique et le Canada pourraient rassurer les entreprises et les inciter à faire des investissements à moyen terme. On s'attend à ce que les investissements non résidentiels des entreprises progressent de 6,2 % en 2018 et de 4,3 % en moyenne annuellement entre 2019 et 2021. Quant aux investissements dans les machines et le matériel, ils devraient atteindre 8,2 % en 2018 et enregistrer un taux annuel moyen de 3,9 % pour la période 2019-2021.

Graphique 2.14 PRÉVISION DE FORTE CROISSANCE POUR LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

Croissance de l'investissement réel des entreprises
(en pourcentage)



p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

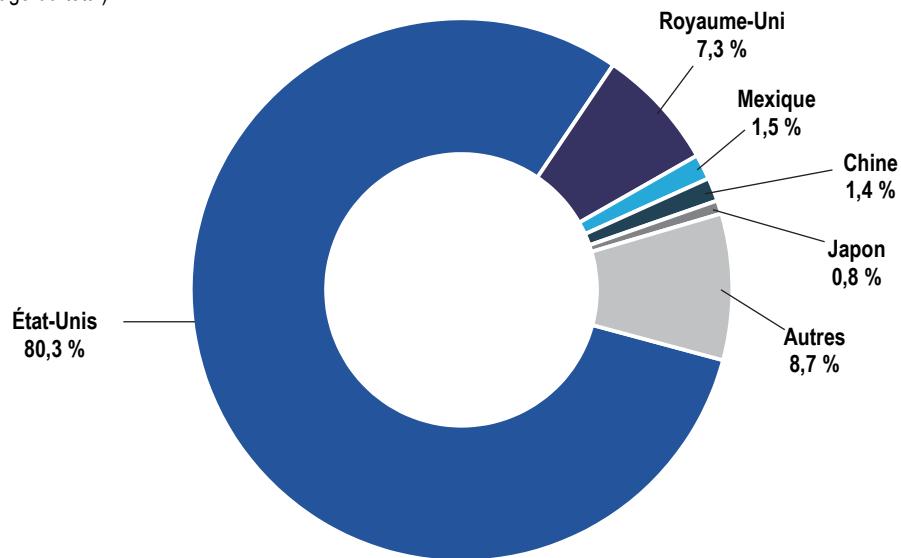
Nota : Les investissements des entreprises comprennent les investissements dans la construction non résidentielle, les investissements dans les machines et le matériel et les investissements liés à la propriété intellectuelle.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

L'économie ontarienne est fortement axée sur les exportations, et d'importantes relations commerciales ont été établies avec d'autres provinces et pays qui fournissent des débouchés pour les entreprises et soutiennent des emplois pour les gens. Le récent accord commercial AEUMC annoncé contribuera à l'essor des exportations de l'Ontario. Celles-ci devraient s'accroître de 1,0 % en 2018 et enregistrer un taux annuel moyen de 1,9 % entre 2019 et 2021. La vaste majorité de ces exportations se composent de marchandises. Il faut savoir que les États-Unis sont le partenaire commercial international le plus important de l'Ontario, recevant 80 % de ses marchandises. Par conséquent, le maintien d'une relation commerciale étroite et productive avec ce pays contribuera à soutenir les exportateurs de l'Ontario et à stimuler la croissance économique de la province.

**Graphique 2.15
LES ÉTATS-UNIS SONT LE PREMIER PARTENAIRE COMMERCIAL DE L'ONTARIO, 2017**

Marchandises exportées à l'échelle internationale par l'Ontario
(en pourcentage du total)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le gouvernement s'inquiète des conséquences que l'AEUMC et les tarifs américains sur l'acier et l'aluminium auront sur ces secteurs en Ontario ainsi que sur les secteurs soumis à la gestion de l'offre dans la province. Les tarifs américains sur les produits de l'acier et de l'aluminium ont eu une incidence sur les entreprises et les travailleurs de l'Ontario, car ils augmentent les coûts pour ces industries des deux côtés de la frontière. La province a exhorté le gouvernement fédéral à soutenir les familles et les travailleurs dont le gagne-pain est menacé. Voir la section B, *Pour un Ontario ouvert aux affaires*, du chapitre I pour de plus amples renseignements.

Marché du travail

Selon le ministère des Finances, la croissance de l'emploi se poursuivra, ce qui contribuera à maintenir un faible taux de chômage. On prévoit que le niveau de l'emploi augmentera de 1,5 % en 2018 et en moyenne de 1,0 % annuellement de 2019 à 2021. Le taux de chômage moyen annuel devrait s'établir à 5,6 % en 2018, puis se stabiliser à 5,5 % de 2019 à 2021. Par le passé, les faibles taux de chômage ont été accompagnés d'une forte augmentation des salaires. Les salaires devraient demeurer relativement solides pendant la période de prévision, augmentant de 4,8 % en 2018, puis de 4,0 % en moyenne par année au cours de la période de 2019 à 2021.

Prix

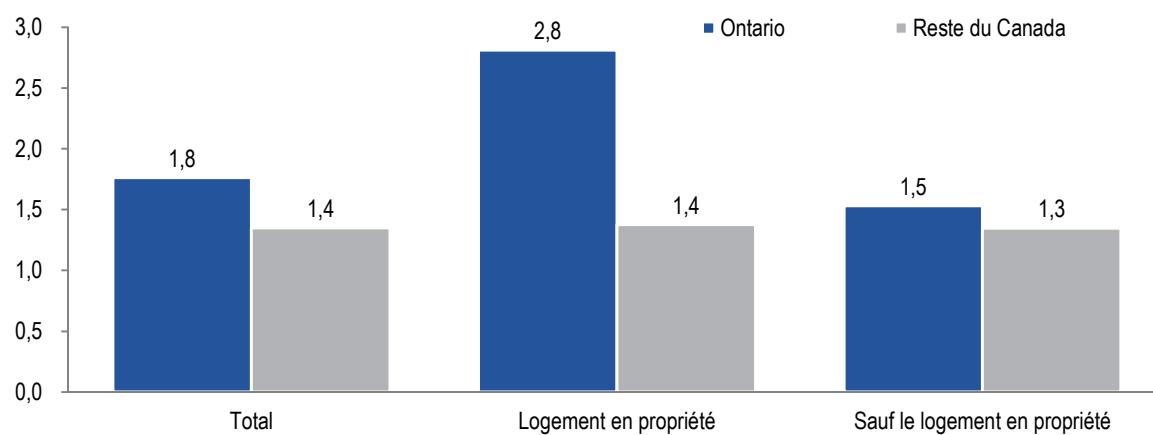
Le ministère des Finances prévoit que le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) s'établira à 2,5 % en 2018, puis reculera à 2,1 % en 2019 pour atteindre une moyenne annuelle de 1,8 % en 2020 et 2021. Entre 2014 et 2017, le taux d'inflation de l'IPC était en moyenne de 1,8 % par année, représentant une augmentation plus rapide que le taux d'inflation de l'IPC annuel de 1,4 % enregistré dans le reste du Canada. La hausse du coût de la vie en Ontario est en partie attribuable aux prix élevés des habitations et aux coûts leur étant associés. Le taux d'inflation de l'IPC relatif au logement en propriété était en moyenne de 2,8 % annuellement entre 2014 et 2017, ce qui est le double de celui du reste du Canada.

Après avoir connu une hausse de 9,7 % en 2017, les prix de revente en Ontario devraient reculer de 3,1 % en 2018. Ce repli est principalement attribuable aux faibles ventes de maisons unifamiliales plus coûteuses en début d'année dans la région du grand Toronto et au ralentissement global des activités lui-même tributaire de la hausse des taux hypothécaires et des changements à la réglementation hypothécaire apportés par le gouvernement fédéral. On estime que le prix de revente des habitations se redressera de 1,4 % en 2019, et augmentera respectivement de 2,0 % et de 3,6 % en 2020 et 2021 à mesure que le marché du logement s'adaptera aux nouvelles conditions.

Graphique 2.16

LES COÛTS DU LOGEMENT ONT FAIT GRIMPER L'INFLATION DE L'IPC EN ONTARIO

Inflation annuelle moyenne de l'IPC, de 2014 à 2017
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

RISQUES PESANT SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Les mesures protectionnistes américaines plus nombreuses et l'incertitude sur le plan du commerce mondial qui en découle ont sans doute nui à l'économie de l'Ontario en 2018 et eu une incidence négative sur les exportations et les investissements. Le récent accord commercial AEUMC aura certainement pour effet d'atténuer les inquiétudes qui pèsent sur la province et pourrait stimuler sa croissance économique puisque les entreprises seront davantage portées à investir et à exporter. La hausse des investissements des entreprises pourrait être renforcée par une économie interne qui tourne à presque plein régime et une croissance ferme aux États-Unis, incitant les entreprises à intensifier leurs dépenses dans les constructions et dans les machines et le matériel.

Des taux d'intérêt s'envolant plus rapidement que prévu pourraient avoir d'importantes conséquences sur les dépenses des ménages et du gouvernement étant donné les niveaux d'endettement record. La Banque du Canada constatait récemment que les niveaux de consommation sont plus sensibles aux hausses de taux d'intérêt que par le passé en raison du fort taux d'endettement. En effet, lorsque les taux d'intérêt augmentent, le fardeau du service de la dette s'accentue, ce qui risque d'entraîner une diminution des dépenses.

L'abordabilité du logement demeure un enjeu de taille, même si le recul du prix des logements, de pair avec les gains continus du revenu des ménages, a contribué à atténuer les risques cette année. La volatilité récemment observée sur le marché du logement en Ontario pourrait reprendre et ainsi représenter d'autres risques en ce qui a trait aux perspectives économiques.

Le tableau 2.4 présente les répercussions prévues des variations des principaux facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario, en présumant que les autres facteurs externes restent inchangés. L'écart relativement important entre les répercussions estimées est attribuable au degré d'incertitude entourant les réactions de l'économie aux variations des conditions externes.

Tableau 2.4
RÉPERCUSSIONS DES VARIATIONS SOUTENUES DES PRINCIPAUX FACTEURS EXTERNES SUR LA CROISSANCE DU PIB RÉEL DE L'ONTARIO
 (variation en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 \$ US	+0,1 à +0,7	+0,2 à +0,8
Baisse des prix du pétrole brut de 10 \$ US le baril	+0,1 à +0,3	+0,1 à +0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel américain de un point de pourcentage	+0,2 à +0,6	+0,3 à +0,7
Hausse des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	(0,1) à (0,5)	(0,2) à (0,6)

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

DÉTAILS DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Le tableau 2.5 fournit des précisions sur les perspectives économiques du ministère des Finances pour la période allant de 2018 à 2021.

Tableau 2.5
ÉCONOMIE DE L'ONTARIO, DE 2016 À 2021
 (variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projection			
	2016	2017	2018	2019	2020	
Produit intérieur brut réel	2,3	2,8	2,0	1,8	1,7	1,5
Consommation des ménages	2,7	3,9	2,1	1,9	1,9	1,9
Construction résidentielle	7,5	1,0	(4,0)	(0,3)	1,6	0,5
Construction non résidentielle	(7,9)	1,7	6,2	4,5	5,0	3,5
Machines et matériel	(4,2)	7,9	8,2	3,5	4,5	3,7
Exportations	2,7	1,8	1,0	2,1	2,1	1,7
Importations	1,3	5,1	1,7	1,9	2,0	2,0
Produit intérieur brut nominal	4,4	4,1	3,8	3,8	3,5	3,2
Revenu primaire des ménages	1,5	4,7	4,4	3,7	3,9	3,8
Rémunération des employés	1,8	4,7	4,8	4,0	4,1	3,9
Excédent net d'exploitation – sociétés	15,8	1,8	0,6	3,4	3,0	4,7
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	6,9	7,7	4,0	3,8	4,0	3,1
Mises en chantier de logements (en milliers)	75,0	79,1	75,0	71,1	72,0	71,4
Reventes de logements	8,7	(9,8)	(11,5)	14,3	4,3	4,6
Prix de revente des logements	15,4	9,7	(3,1)	1,4	2,0	3,6
Indice des prix à la consommation	1,8	1,7	2,5	2,1	2,0	1,6
Emploi	1,1	1,8	1,5	1,2	1,0	0,8
Création d'emplois (en milliers)	76	128	107	87	72	58
Taux de chômage (en pourcentage)	6,5	6,0	5,6	5,5	5,5	5,5
Principaux facteurs externes						
Produit intérieur brut réel des États-Unis	1,6	2,2	2,9	2,6	1,8	1,8
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	43	51	68	69	68	66
Dollar canadien (en cents américains)	75,5	77,0	77,6	78,0	78,8	79,4
Taux des bons du Trésor de trois mois ¹	0,5	0,7	1,4	2,1	2,5	2,6
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement ¹	1,3	1,8	2,3	2,8	3,3	3,4

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immeuble, Banque du Canada, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2018), Energy Information Administration des États-Unis et ministère des Finances de l'Ontario.

Comparaison avec le budget de 2018

En se fondant sur les mises à jour des prévisions du secteur privé, le ministère des Finances utilise, à des fins de planification, une croissance moyenne du PIB réel de l'Ontario de 2,0 % en 2018, ce qui est légèrement inférieur au taux de 2,2 % prévu lors de la publication du budget de 2018. Les changements aux perspectives découlent de la croissance économique relativement faible au cours du premier trimestre de 2018 et de l'incertitude qui règne quant aux ententes commerciales mondiales. De plus, les perspectives pour la période allant de 2019 à 2021 se sont légèrement détériorées comparativement aux projections du budget de 2018.

Voici les principaux changements survenus depuis le budget de 2018 :

- croissance plus faible du PIB réel en 2018, accompagnée d'une croissance moyenne légèrement moins élevée pour la période de prévision;
- croissance plus faible du PIB nominal pendant la période visée par les perspectives, notamment en 2020 et 2021, pour intégrer les renseignements tirés des nouvelles prévisions du secteur privé;
- dollar canadien et taux d'intérêt à court terme légèrement plus faibles au cours de la période visée par les perspectives.

Tableau 2.6
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPALES HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES DU MINISTÈRE DES FINANCES DE L'ONTARIO : COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DE 2018 ET LE DOCUMENT *PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO 2018*(PERF)

(variation en pourcentage)

	2018p		2019p		2020p		2021p	
	Budget 2018	PERF 2018	Budget 2018	PERF 2018	Budget 2018	PERF 2018	Budget 2018	PERF 2018
Produit intérieur brut réel	2,2	2,0	1,8	1,8	1,9	1,7	1,7	1,5
Produit intérieur brut nominal	4,1	3,8	3,9	3,8	4,0	3,5	3,9	3,2
Ventes au détail	4,3	4,0	3,8	3,8	3,9	4,0	3,3	3,1
Mises en chantier de logements (en milliers)	72,4	75,0	69,5	71,1	71,7	72,0	71,5	71,4
Revenu primaire des ménages	5,3	4,4	4,3	3,7	4,0	3,9	4,1	3,8
Rémunération des employés	5,9	4,8	4,5	4,0	4,2	4,1	4,2	3,9
Excédent net d'exploitation – sociétés	1,5	0,6	3,5	3,4	2,8	3,0	4,1	4,7
Emploi	1,7	1,5	1,1	1,2	0,9	1,0	0,8	0,8
Création d'emplois (en milliers)	121	107	77	87	62	72	60	58
Indice des prix à la consommation	2,2	2,5	2,2	2,1	2,1	2,0	1,9	1,6
Principaux facteurs externes								
Produit intérieur brut réel des États-Unis	2,8	2,9	2,4	2,6	2,1	1,8	2,0	1,8
Pétrole brut WTI (en \$ US le baril)	59	68	59	69	59	68	60	66
Dollar canadien (en cents américains)	80,1	77,6	80,9	78,0	81,2	78,8	81,2	79,4
Taux des bons du Trésor de trois mois ¹ (en pourcentage)	1,4	1,4	2,2	2,1	2,7	2,5	2,7	2,6
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement ¹ (en pourcentage)	2,4	2,3	3,0	2,8	3,5	3,3	3,5	3,4

p = projection de planification du ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Taux d'intérêt du gouvernement du CanadaSources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, Energy Information Administration des États-Unis, Bureau of Economic Analysis des États-Unis, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2018) et ministère des Finances de l'Ontario.

CHAPITRE III

PLAN FINANCIER ET PERSPECTIVES DE L'ONTARIO

CHAPITRE III : PLAN FINANCIER ET PERSPECTIVES DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

Le gouvernement s'engage à rétablir la notion de confiance, de transparence et de responsabilité à l'égard des finances publiques de l'Ontario. À cette fin, il a accepté les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario (la Commission) et a mis en œuvre un certain nombre de mesures ciblées visant les impôts et l'amélioration de l'efficience afin de favoriser la croissance économique et d'optimiser la valeur de chaque denier public dépensé. Le gouvernement pour la population démontre que ces mesures donnent des résultats, le déficit prévu étant inférieur à la ligne de base calculée par la Commission. L'assainissement de la santé financière de la province est essentiel, ce qui signifie rétablir l'équilibre budgétaire selon un échéancier modeste, raisonnable et pragmatique.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES ACTUELLES

Le 17 juillet 2018, le gouvernement a pris des mesures afin de rétablir la confiance de la population à l'égard du calcul des résultats financiers de l'Ontario en établissant la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, avec pour mission d'examiner l'historique des dépenses et des pratiques comptables de la province.

Dans son rapport, la Commission présente des perspectives budgétaires pour 2018-2019 qui ont été révisées comparativement au budget de 2018. Plus précisément, au lieu du déficit de 6,7 milliards de dollars prévu dans le budget de 2018, le déficit de base révisé par la Commission s'élève à 15 milliards de dollars.

Les mesures adoptées par le gouvernement pour trouver des gains d'efficacité et réduire les dépenses ont abouti à des économies de 3,2 milliards de dollars au titre des charges de programmes par rapport aux perspectives formulées par la Commission. Les économies de 2,7 milliards de dollars pour les contribuables, en grande partie, grâce à l'élimination des augmentations prévues des impôts et de l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange, ont été comptabilisées dans les perspectives de revenus. Ensemble, ces mesures devraient entraîner un déficit projeté de 14,5 milliards de dollars, soit une amélioration de 0,5 milliard par rapport au déficit de base prévu par la Commission.

Tableau 3.1
RÉSUMÉ FINANCIER
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels 2017-2018	Ligne de base révisée par la Commission 2018-2019	Variation	Perspectives actuelles 2018-2019
Revenus	150,6	150,9	(2,7)	148,2
Charges				
Programmes	142,4	152,4	(3,2)	149,2
Intérêt sur la dette	11,9	12,5	–	12,5
Total des charges	154,3	164,9	(3,2)	161,8
Excédent/(Déficit) avant la réserve	(3,7)	(14,0)	0,5	(13,5)
Réserve	–	1,0	–	1,0
Excédent / (Déficit)	(3,7)	(15,0)	0,5	(14,5)
Dette nette en pourcentage du PIB	39,2	40,8		40,5
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	25,3	s.o.		26,1

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis. Pour assurer l'uniformité et la comparabilité des données entre les perspectives actuelles, la ligne de base prévue par la Commission et les résultats de l'exercice précédent, l'estimation de la dette nette en pourcentage des prévisions du PIB selon la Commission, qui avait été établie à 40,5 % a été révisée après la mise à jour du PIB pour tenir compte des plus récentes données provenant des *Comptes économiques provinciaux et territoriaux 2017* de Statistique Canada.

COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES FINANCES DE L'ONTARIO

Afin de rétablir la confiance et la responsabilisation à l'égard des finances de la province, l'une des premières mesures prises par l'actuel gouvernement a été d'établir la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario et de lui confier la mission d'analyser les pratiques financières passées, particulièrement les pratiques comptables, et de donner des conseils sur la situation budgétaire de 2018-2019 comparativement à celle présentée dans le budget de 2018.

Dans son rapport publié en septembre 2018, la Commission réaffirme la position de la vérificatrice générale de l'Ontario, à savoir que les résultats publiés dans le budget de 2018 par l'ancien gouvernement ne sont « pas un exposé raisonnable des finances de l'Ontario »¹. La Commission a conclu que le gouvernement actuel avait hérité d'un déficit de 15,0 milliards de dollars en 2018-2019, soit 8,3 milliards de plus que ce qui avait été indiqué dans les perspectives du budget de 2018.

Le tableau 3.2 présente la ventilation des ajustements effectués par la Commission au plan budgétaire de 2018-2019 présenté dans le budget de 2018. Pour de plus amples renseignements sur les recommandations de la Commission, veuillez consulter <http://www.fin.gov.on.ca/fr/report/ifci-2018.pdf>.

**Tableau 3.2
RAJUSTEMENT PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES FINANCES DE L'ONTARIO CONCERNANT L'EXCÉDENT/(LE DÉFICIT) POUR 2018-2019 PROJETÉ DANS LE BUDGET DE 2018**

(en milliards de dollars)

	2018-2019
Excédent / (Déficit) indiqué dans le budget de 2018	(6,7)
Révisions proposées aux perspectives de revenus	
Révision des prévisions relatives à la croissance économique	(0,4)
Révision de l'incidence du marché immobilier	(0,4)
Révision de l'incidence de l'augmentation du salaire minimum	(0,1)
Révision de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	(0,8)
Prise en compte des données sur les cotisations fiscales mises à jour de 2017	0,2
Manque à gagner prévu pour les revenus par rapport au budget de 2018	(1,5)
Révisions proposées aux perspectives des charges	
Adoption provisoire du traitement comptable de la vérificatrice générale concernant les régimes de retraite	2,7
Adoption provisoire du traitement comptable de la vérificatrice générale concernant le refinancement de l'ajustement global	2,4
Retrait des cibles d'économies de fin d'exercice et de celles de l'examen des programmes	1,4
Augmentation prévue des charges par rapport au budget de 2018	6,4
Redressement de la réserve par rapport au budget de 2018	0,3
Incidence sur l'excédent / (le déficit) indiqué dans le budget de 2018	(8,3)
Excédent / (Déficit) de 2018-2019 selon la Commission	(15,0)

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Rapport de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, rendu public le 21 septembre 2018.

¹ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, *Examen du Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018*, http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/specialreports/specialreports/2018Pre-Election_fr.pdf

VARIATIONS DES REVENUS EN COURS D'EXERCICE 2018-2019

En plus des modifications à apporter aux revenus, soit 1,5 milliard, que la Commission a recommandées, les perspectives des revenus reflètent aussi les décisions et les mesures mises en oeuvre par le gouvernement. Par conséquent, on prévoit dorénavant qu'en 2018-2019 les revenus devraient être inférieurs de 2,7 milliards de dollars aux prévisions de la Commission.

Tableau 3.3
VARIATIONS DES REVENUS EN COURS D'EXERCICE 2018-2019¹
(en millions de dollars)

	2018-2019
Ne pas donner suite aux augmentations de l'impôt prévues dans le budget de 2018 et antérieurement	(308)
Annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange	(1 507)
Crédit d'impôt pour les particuliers et les familles à faible revenu (CIPFR)	(125)
Ontario Power Generation / Hydro One Ltd.	(59)
Mise en oeuvre de la légalisation du cannabis	(3)
Autres variations	(689)
Total des variations des revenus en cours d'exercice	(2 691)

¹ Les modifications indiquées sont en sus de celles recommandées par la Commission.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Un certain nombre de modifications fiscales que le gouvernement précédent avait prévues sont en voie d'annulation, entraînant pour les contribuables des retombées favorables tout en occasionnant une réduction de 308 millions de dollars des revenus prévus en 2018-2019. En voici des exemples :

- ajustements relatifs aux taux, aux fourchettes d'imposition, à la surtaxe et aux crédits du régime d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario;
- élimination progressive du plafond de revenu des petites entreprises;
- bonifications du crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement;
- application ciblée de l'exonération au titre de l'impôt-santé des employeurs;
- augmentation du taux de base de la taxe sur la bière le 1^{er} novembre 2018.

La décision du gouvernement relative à l'annulation de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange entraîne une réduction des revenus de 1 507 millions de dollars en 2018-2019.

Le crédit d'impôt pour les particuliers et les familles à faible revenu (CIPFR) annoncé dans le présent document entraîne une réduction de 125 millions de dollars des revenus prévus en 2018-2019, dont les répercussions se feront sentir pendant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019. Pour de plus amples renseignements, voir l'annexe, *Mesures fiscales en détail*.

Le revenu combiné que la province devrait retirer d'Ontario Power Generation Inc. et de Hydro One Limited a baissé comparativement aux prévisions, compte tenu de leurs perspectives mises à jour.

Les échéances révisées du gouvernement fédéral et les modifications relatives à la mise en oeuvre de la vente du cannabis ont entraîné une réduction nette de 3 millions de dollars des revenus liés au cannabis. Cette situation est attribuable à la diminution prévue de 18 millions de dollars de la composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis. En revanche, l'évitement des coûts nets engagés principalement pour la construction de magasins par la Société ontarienne de vente du cannabis à hauteur de 15 millions de dollars compense partiellement les pertes prévues.

Les autres variations comprennent une estimation actualisée de l'incidence de mesures fiscales adoptées dans le budget antérieur, le gel des droits perçus sur le permis de conduire et une disposition prévue au plan financier relativement aux mesures fiscales visant à renforcer l'économie de l'Ontario. Cela pourrait inclure la possibilité d'établir des mesures fédérales adoptées en réponse à la demande écrite de l'Ontario concernant l'amortissement accéléré du coût en capital de nouveaux actifs amortissables afin de relever les défis en matière de compétitivité posés par la réforme fiscale aux États-Unis.

VARIATIONS DES CHARGES DE PROGRAMMES EN COURS D'EXERCICE 2018-2019

Outre les variations des charges de 6,4 milliards de dollars recommandées par la Commission, les perspectives des charges des programmes tiennent compte des économies de 3,2 milliards de dollars réalisées consécutivement aux décisions et aux mesures adoptées par le gouvernement afin de mettre en place des contrôles immédiats des dépenses, et ce, pour remettre la province sur la voie de la viabilité financière. Par conséquent, les charges devraient dorénavant être inférieures de 3,2 milliards de dollars en 2018-2019, soit environ 2 %, aux prévisions de base de la Commission.

Tableau 3.4
VARIATIONS DES CHARGES EN COURS D'EXERCICE 2018-2019¹

(en millions de dollars)

	2018-2019
Économies dégagées à la suite de restrictions sur les dépenses et de prévisions mises à jour	(1 146,7)
Le gouvernement est en train d'examiner toutes ses dépenses afin d'optimiser la valeur de chaque denier public pour la population de l'Ontario. Des économies ont été dégagées dans les domaines suivants :	
1. Restrictions imposées sur les dépenses discrétionnaires des ministères, y compris les frais de déplacement, de repas et d'accueil et un gel de l'embauche qui exclut les services essentiels de première ligne.	
2. Prévisions mises à jour relativement aux programmes, dont les programmes d'emploi et de formation, l'atténuation des tarifs d'électricité et l'aide sociale.	
Économies consécutives à l'examen des programmes en cours	(1 835,6)
Le gouvernement a entrepris un examen exhaustif des investissements indiqués dans le budget de 2018 et a pris des mesures visant à réduire les dépenses. Voici des exemples d'économies dégagées : ne pas donner suite aux dépenses proposées auparavant concernant les recettes de la taxe sur le carbone liée au plafonnement et à l'échange ni à un certain nombre de mesures budgétaires, comme la réforme de l'Assurance-santé Plus, les projets d'infrastructure régionaux et d'autres dépenses occasionnées par des programmes qui n'optimisent pas la valeur des deniers publics.	
Approbations en cours d'exercice	302,6
Le gouvernement a effectué des investissements ciblés pour les collectivités et les familles dans les domaines suivants :	
1. Investissement dans plus de 1 100 lits et places en milieu hospitalier et communautaire, une mesure immédiate visant à aider les collectivités à alléger le fardeau du secteur de la santé en prévision de la saison de la grippe.	
2. Mise en place de nouveaux outils et ressources pour permettre aux services policiers de protéger la population ontarienne contre la violence liée aux drogues, aux armes à feu et aux bandes criminalisées.	
3. Protection du bassin versant de Muskoka.	
4. Ressources supplémentaires pour la lutte contre les feux de forêt à travers la province.	
Autres changements, y compris ceux relatifs au fonds de prévoyance et aux contreparties des approbations en cours d'exercice	(484,8)
Variation de l'intérêt sur la dette	-
Variation nette des charges en cours d'exercice	(3 164,6)

¹ Les modifications indiquées sont en sus de celles recommandées par la Commission

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

PRUDENCE FINANCIÈRE

Aux termes de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier de l'Ontario doit adopter une approche prudente qui se caractérise par l'établissement d'une réserve visant à prémunir les perspectives actuelles contre les variations défavorables imprévues relatives aux revenus et aux charges de la province. Conformément aux recommandations de la Commission, la réserve a été établie à 1,0 milliard de dollars, son niveau historique.

Les perspectives actuelles s'appuient aussi sur le maintien de fonds de prévoyance afin de préserver les services essentiels. Dans son rapport, la Commission a indiqué que le fonds de prévoyance, dont la valeur a été nettement majorée en 2018-2019 comparativement aux huit exercices antérieurs, suffit probablement à couvrir les risques liés aux charges pour le reste de l'exercice 2018-2019.

DÉTAILS DES FINANCES DE L'ONTARIO

Tableau 3.5**REVENUS**

(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Perspectives actuelles 2018-2019
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	31 141	30 671	32 900	34 946
Taxe de vente ¹	23 455	24 750	25 925	26 727
Impôt sur le revenu des sociétés	11 428	14 872	15 612	13 766
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ²	5 839	5 868	5 883	6 076
Impôt-santé des employeurs	5 649	5 908	6 205	6 494
Contribution-santé de l'Ontario	3 453	3 575	3 672	3 870
Taxe sur l'essence	2 459	2 626	2 701	2 699
Droits de cession immobilière	2 118	2 728	3 174	2 710
Taxe sur le tabac	1 226	1 230	1 244	1 250
Taxe sur les carburants	751	742	760	784
Taxes sur la bière, le vin et les spiritueux	582	589	601	630
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	—	—	—	17
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	3 247	334	494	369
Autres impôts et taxes	470	453	552	563
	91 818	94 346	99 723	100 901
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	13 089	13 910	14 359	14 934
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	4 984	5 146	5 314	5 486
Péréquation	2 363	2 304	1 424	963
Programmes d'infrastructure	146	732	1 065	1 703
Programmes du marché du travail	927	965	969	998
Logement social	455	441	419	386
Autres paiements fédéraux	893	761	996	1 235
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	284	285	314	301
	23 141	24 544	24 860	26 006
Revenus tirés des entreprises publiques				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 234	2 358	2 487	2 245
Régie des alcools de l'Ontario	1 956	2 349	2 207	2 234
Société ontarienne de vente du cannabis	—	—	(6)	(25)
Ontario Power Generation Ltd. / Hydro One Inc. ³	719	860	1 464	794
	4 909	5 567	6 152	5 248

suite...

Tableau 3.5
REVENUS (SUITE)
(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Perspectives actuelles 2018-2019
Autres revenus non fiscaux				
Remboursements	991	988	1 000	995
Droits – Permis de conduire et immatric. des véhicules	1 565	1 727	1 912	2 001
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	859	621	593	–
Recouvrements – Contrats d'approv. en électricité	875	838	185	183
Ventes et locations	2 102	1 999	2 426	1 409
Produit tiré des quotas d'émission de carbone	–	–	2 401	472
Autres droits, permis et licences	964	974	1 029	1 006
Réduction nette du passif – Conventions d'achat d'électricité	172	129	74	41
Redevances	274	272	290	295
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	7 493	7 957	8 309	8 552
Divers – Autres revenus non fiscaux	985	772	1 640	1 122
	16 280	16 277	19 859	16 076
Total des revenus	136 148	140 734	150 594	148 231

- ¹ Les revenus provenant de la taxe de vente ne comprennent pas le crédit de taxe de vente de l'Ontario ni le volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.
- ² Les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ne comprennent pas le volet impôts fonciers du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers ni la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier.
- ³ Inclut les revenus de Brampton Distribution Holdco Inc. de 2015-2016 à 2016-2017 générés par sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc. Le 28 février 2017, la province a mis fin à sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc., qui ne fait plus partie des entreprises publiques.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Tableau 3.6
TOTAL DES CHARGES¹
(en millions de dollars)

Charges des ministères	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Chiffres réels Perspectives actuelles 2018-2019
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales (Total)	929	1 031	1 006	1 177,2
Procureur général (Total)	1 859	1 937	2 041	1 970,7
Commission de régie interne (Total)	205	219	303	352,3
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires (Total)	15 313	15 789	16 416	17 008,3
Sécurité communautaire et Services correctionnels (Total)	2 687	2 683	2 792	2 906,8
Développement économique, Création d'emplois et Commerce (Total)	966	1 118	1 098	1 025,9
Éducation (Base)	25 967	26 580	27 300	29 012,0
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ²	1 590	987	1 659	1 725,0
Éducation (Total)	27 557	27 567	28 958	30 737,0
Énergie, Développement du Nord et Mines (Total)	1 933	1 734	4 225	4 829,7
Environnement, Protection de la nature et Parcs (Total)	601	639	894	975,0
Bureaux du corps exécutif (Total)	37	46	48	46,7
Finances (Base)	1 048	862	875	945,7
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	513	505	506	510,0
Coûts des contrats d'approvisionnement en électricité	875	838	185	182,8
Finances (Total)	2 436	2 205	1 567	1 638,5
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (Total)	767	715	793	652,9
Santé et Soins de longue durée (Total)	55 267	56 293	59 260	61 678,2
Affaires autochtones (Total)	79	128	1 210	95,3
Infrastructure (Base)	93	90	71	112,9
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	—	8	248	603,3
Infrastructure (Total)	93	97	320	716,2
Travail (Total)	304	308	317	319,3

suite...

Tableau 3.6
TOTAL DES CHARGES (SUITE)
(en millions de dollars)

Charges des ministères	2015-2016	2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Perspectives actuelles 2018-2019
Affaires municipales et Logement (Total)	1 088	1 544	1 375	1 211,6
Richesses naturelles et Forêts (Base)	624	635	678	655,1
Mesures urgentes de lutte contre les incendies de forêt	95	107	117	169,8
Richesses naturelles et Forêts (Total)	719	742	795	824,9
Office des affaires francophones (Total)	8	5	6	6,1
Services aux aînés et Accessibilité (Total)	37	37	48	65,0
Tourisme, Culture et Sport (Total)	2 289	1 561	1 590	1 450,2
Formation, Collèges et Universités (Total)	9 927	10 154	11 150	11 374,2
Transports (Base)	3 284	3 636	4 113	4 373,2
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux	—	—	404	887,5
Transports (Total)	3 284	3 636	4 517	5 260,8
Secrétariat du Conseil du Trésor (Base)	180	190	190	292,9
Avantages sociaux et prestations de retraite ²	1 338	1 082	1 442	1 335,0
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	—	—	—	1 006,6
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	—	—	—	275,0
Secrétariat du Conseil du Trésor (Total)	1 518	1 272	1 632	2 909,5
Intérêt sur la dette ³	11 589	11 709	11 903	12 542,8
Économies de fin d'exercice	—	—	—	—
Total des charges	141 494	143 169	154 266	161 775,0

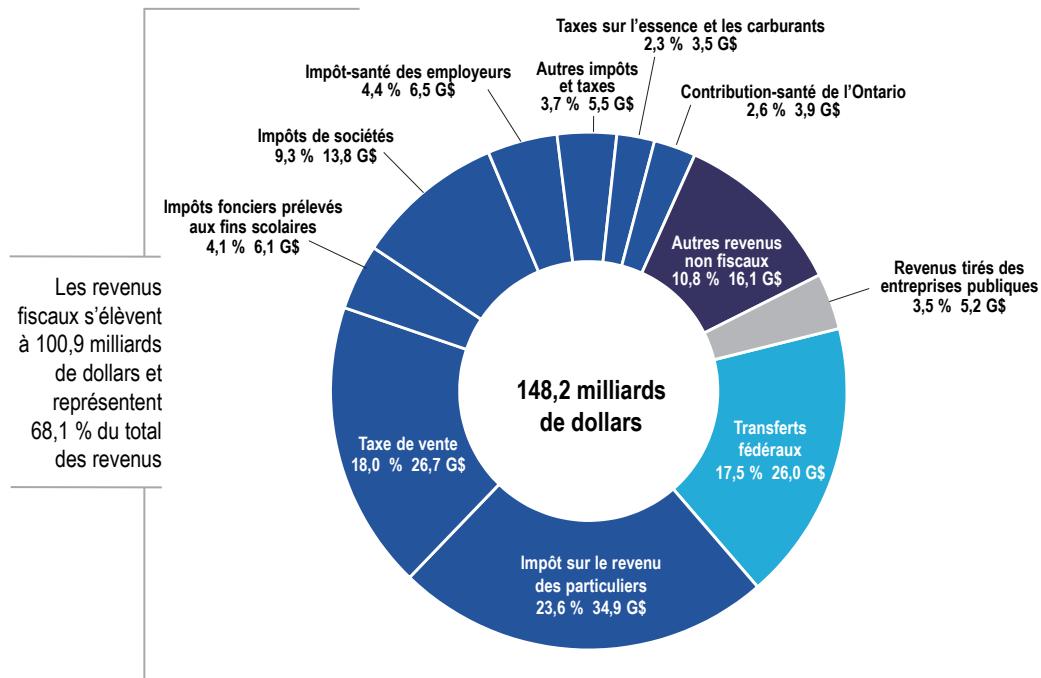
¹ Les chiffres tiennent compte de la structure actuelle des ministères qui a été annoncée le 29 juin 2018.

² Les chiffres tiennent compte des charges des régimes de retraite qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, tel que décrit dans la Note 19 des États financiers consolidés des Comptes publics de l'Ontario 2017-2018.

³ L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 165 millions de dollars en 2015-2016, à 159 millions de dollars en 2016-2017, à 157 millions de dollars en 2017-2018 et à 456 millions de dollars en 2018-2019.

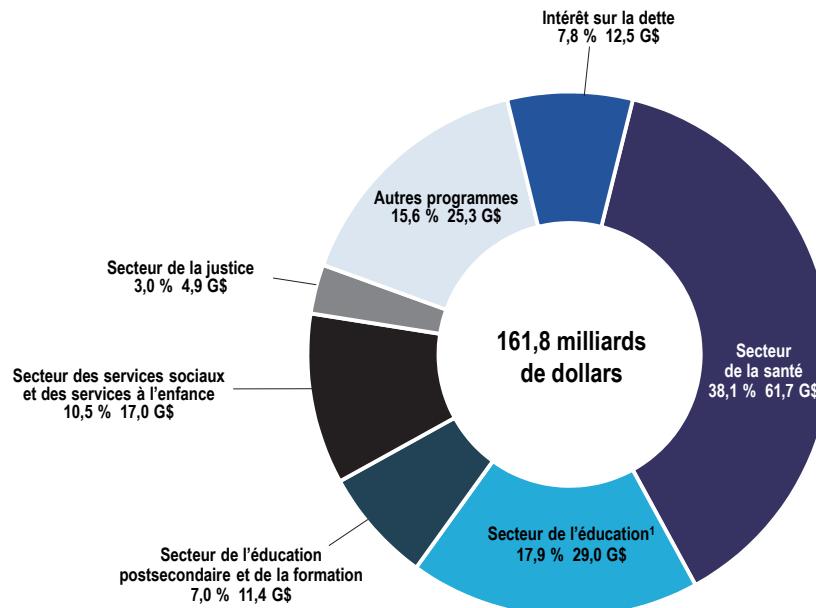
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**Graphique 3.1
COMPOSITION DES REVENUS, 2018-2019**



Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**Graphique 3.2
COMPOSITION DES CHARGES TOTALES, 2018-2019**



¹Exclut le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Les charges à ce titre sont incluses dans les autres programmes.

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Tableau 3.7
DÉPENSES LIÉES À L'INFRASTRUCTURE 2018-2019

(en millions de dollars)

Secteur	Total	Persp. actuelles 2018-2019		
	Dépenses liées à l'infrastructure – chiffres réels 2017-2018 ¹	Investiss. dans les immobil. ²	Transferts et autres dépenses – Infrastructure ³	Dépenses totales liées à l'infrastruct. ⁴
Transport				
Transports en commun	4 657	4 725	1 364	6 088
Routes provinciales	2 534	2 697	275	2 972
Autres – Transports, biens et planification	237	217	75	292
Santé				
Hôpitaux	2 403	2 559	66	2 625
Autres – Santé	239	84	190	273
Éducation				
Postsecondaire	2 188	2 476	511	2 987
Collèges et autres	639	757	9	765
Universités	572	–	250	250
Services sociaux				
Justice	595	14	361	374
Autres secteurs ⁵	284	292	261	553
Total des dépenses liées à l'infrastructure	1 009	816	1 063	1 879
Total des dépenses liées à l'infrastructure	15 358	14 637	4 422	19 059

¹ Comprend 12,2 milliards de dollars d'investissements provinciaux en immobilisations.² Comprend 456 millions de dollars en intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations.³ Comprend les transferts aux municipalités, aux universités et aux organismes provinciaux dont les résultats ne sont pas consolidés.⁴ Comprend les investissements de tiers dans les hôpitaux, les collèges et les écoles, et les contributions fédérales provisoires aux investissements provinciaux dans l'infrastructure.⁵ Comprend l'administration du gouvernement, les ressources naturelles et les secteurs de la culture et du tourisme.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Tableau 3.8**PRINCIPALES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES ÉTABLIES SUR DIX EXERCICES^{1,2}**

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Revenus	102 553	113 594	116 401
Charges			
Programmes	112 696	120 843	121 222
Intérêt sur la dette ³	9 119	10 005	10 587
Total des charges	121 815	130 848	131 809
Réserve	—	—	—
Excédent/(Déficit)	(19 262)	(17 254)	(15 408)
Dette nette	193 589	217 754	241 912
Déficit accumulé	130 957	147 816	164 092
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	597 876	630 983	659 740
Revenu primaire des ménages	412 847	424 251	444 076
Population – Juillet (en milliers) ⁴	12 998	13 136	13 261
Dette nette par habitant (\$)	14 893	16 577	18 242
Revenu des ménages par habitant (\$)	31 762	32 297	33 486
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	8,9 %	8,8 %	9,1 %
Dette nette en pourcentage du PIB	32,4 %	34,5 %	36,7 %
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	21,9 %	23,4 %	24,9 %

¹ Les chiffres tiennent compte d'une modification des charges des régimes de retraite qui ont été calculées d'après les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur les finances de l'Ontario, tel que décrit dans la Note 19 des États financiers consolidés des Comptes publics de l'Ontario 2017-2018. Les montants relatifs à la dette nette et au déficit accumulé tiennent aussi compte de cette modification.

² Les revenus et les charges ont été retraités pour tenir compte des modifications suivantes, neutres sur le plan financier : i) présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, qui seront ajoutés aux revenus fiscaux; ii) reclassification de certaines entreprises publiques en autres organismes du gouvernement; iii) reclassification d'un certain nombre de mesures fiscales qui offrent un avantage financier dans le cadre du système fiscal et qui seront comptabilisées à titre de charges; iv) modification de la présentation des revenus provenant de tiers que tirent les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges et qui seront comptabilisés à titre de revenus.

³ L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 165 millions de dollars en 2015-2016, à 159 millions de dollars en 2016-2017, à 157 millions de dollars en 2017-2018 et à 456 millions de dollars en 2018-2019.

⁴ Les données sur la population sont celles du 1^{er} juillet de l'exercice financier indiqué (p. ex., en 2009-2010 les données sur la population sont celles du 1^{er} juillet 2009).

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et Secrétariat du Conseil du Trésor.

CHAPITRE III : PLAN FINANCIER ET PERSPECTIVES DE L'ONTARIO

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Chiffres réels 2017-2018	Perspectives actuelles 2018-2019
120 319	122 955	126 152	136 148	140 734	150 594	148 231
120 103	123 330	126 199	129 905	131 460	142 363	149 232
10 878	11 155	11 221	11 589	11 709	11 903	12 543
130 981	134 485	137 420	141 494	143 169	154 266	161 775
-	-	-	-	-	-	1 000
(10 662)	(11 530)	(11 268)	(5 346)	(2 435)	(3 672)	(14 544)
259 947	276 169	294 557	306 357	314 077	323 834	347 055
174 256	184 835	196 665	203 014	205 939	209 023	223 567
680 086	695 352	726 053	759 440	792 932	825 805	857 557
459 111	472 921	489 436	511 577	519 413	544 062	567 914
13 391	13 511	13 618	13 707	13 875	14 071	14 323
19 413	20 441	21 631	22 350	22 636	23 014	24 231
34 286	35 003	35 942	37 322	37 434	38 664	39 651
9,0 %	9,1 %	8,9 %	8,5 %	8,3 %	7,9 %	8,5 %
38,2 %	39,7 %	40,6 %	40,3 %	39,6 %	39,2 %	40,5 %
25,6 %	26,6 %	27,1 %	26,7 %	26,0 %	25,3 %	26,1 %

CHAPITRE III : PLAN FINANCIER ET PERSPECTIVES DE L'ONTARIO

CHAPITRE IV

EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

CHAPITRE IV : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

INTRODUCTION

L'Ontario exécute son programme d'emprunt de façon responsable, respectant les gens et les entreprises de l'Ontario en gérant prudemment les frais d'intérêt sur la dette. Jusqu'ici, 78 % des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics de cette année ont été comblés, ce qui représente 25,9 milliards de dollars. Les besoins d'emprunt provisoires de la province ont diminué de 1,9 milliard de dollars en 2018-2019 par rapport aux prévisions établies en fonction des conclusions de la Commission d'enquête indépendante sur les finances (Commission).

La province a affiché des déficits au cours de 24 des 29 dernières années. Pendant cette période, la dette nette provinciale a augmenté de près de un tiers de un billion de dollars et le ratio dette nette-PIB de l'Ontario est passé de 13,4 % à un ratio prévu de 40,5 % en 2018-2019.

Comme l'a recommandé la Commission, le gouvernement effectuera une analyse en vue de déterminer et d'établir une cible et un calendrier appropriés pour la réduction de ce ratio en vue de le ramener à un niveau viable.

EMPRUNTS À LONG TERME SUR LES MARCHÉS PUBLICS

On prévoit que les emprunts à long terme de la province en 2018-2019 totaliseront 33,2 milliards de dollars, soit 1,9 milliard de dollars de moins que les prévisions pour 2018-2019 établies en fonction des conclusions de la Commission.

Tableau 4.1
PROGRAMME D'EMPRUNT DE 2018-2019
(en milliards de dollars)

	Budget de 2018	Perspectives fondées sur les conclusions de la Commission d'enquête	Variation par rapport aux perspectives de la Commission d'enquête	Perspectives actuelles
Déficit/(Excédent)	6,7	15,0	(0,5)	14,5
Investissement dans les immobilisations	14,2	14,2	(1,4)	12,8
Redressements sans effet sur la trésorerie	(7,1)	(7,4)	–	(7,4)
Prêts à Infrastructure Ontario	0,4	0,4	–	0,4
Autres prêts/investissements nets	1,5	0,5	(0,6)	(0,0)
Dette arrivant à échéance	21,5	21,5	0,3	21,8
Règlement de la dette	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des besoins en matière de financement	37,3	44,3	(2,1)	42,1
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,0)	(0,0)	–	(0,0)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	–	–	–	–
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6,0	3,3	0,2	3,5
Emprunts anticipés de 2017-2018	(11,5)	(12,4)	–	(12,4)
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	31,7	35,1	(1,9)	33,2

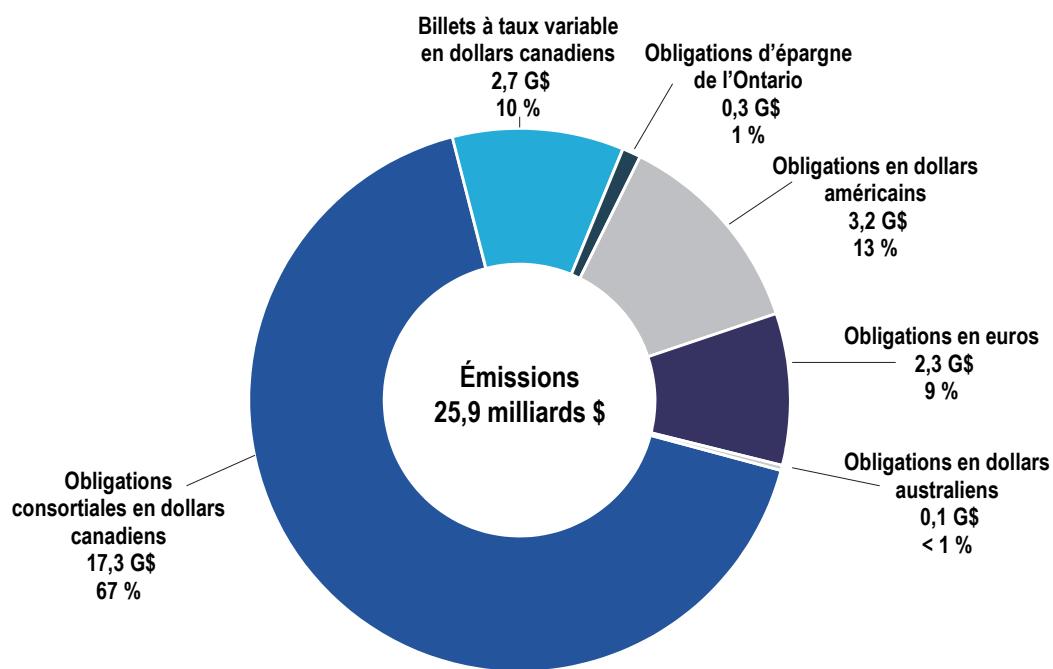
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

La province vise à compléter son programme d'emprunt à long terme sur les marchés publics de 2018-2019 avant la fin de l'exercice actuel et, si les conditions du marché sont favorables, à procéder à des emprunts anticipés pour 2019-2020. Au 31 octobre 2018, la province avait mobilisé 25,9 milliards de dollars, soit 78 % de ses besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics de cette année.

Jusqu'ici cette année, environ 78 % des emprunts ont été contractés en dollars canadiens, principalement par l'entremise d'obligations consortiales. Les 5,7 milliards de dollars qui restent, soit 22 % des emprunts, ont été contractés en devises étrangères, surtout sur les marchés du dollar américain et de l'euro.

La province vise à contracter environ 70 % des emprunts totaux en dollars canadiens au cours du présent exercice. Elle continuera d'évaluer activement cette cible et la modifiera de nouveau si les conditions du marché le dictent.

Graphique 4.1
EMPRUNTS 2018-2019



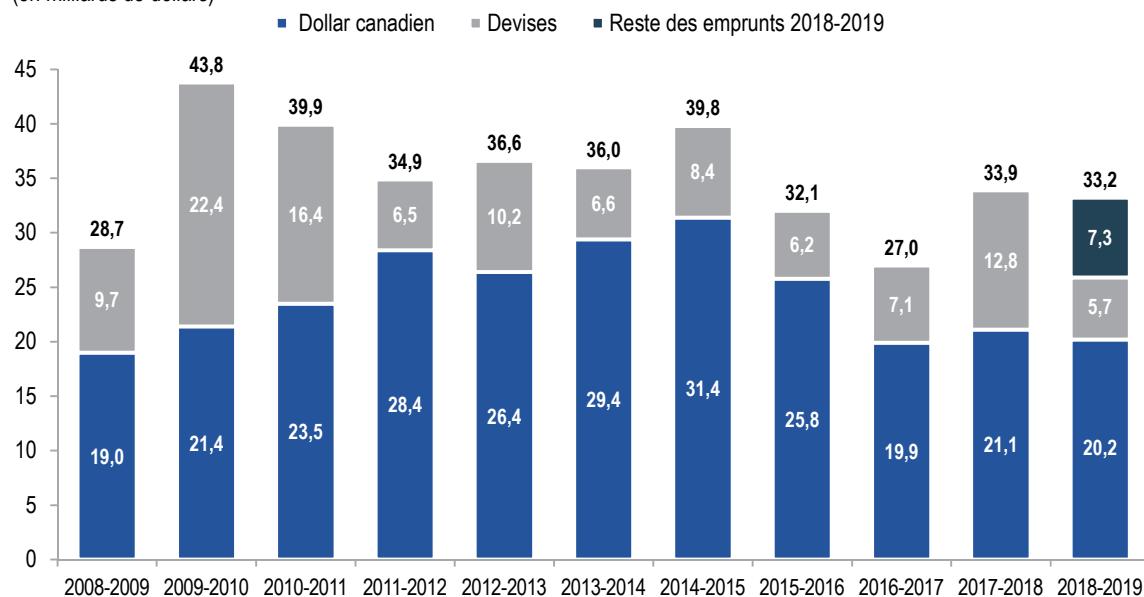
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

La province emprunte régulièrement dans des devises autres que le dollar canadien pour continuer à diversifier son bassin d'investisseurs. Cela aide à réduire les coûts globaux d'emprunt de l'Ontario et permet à la province de continuer à avoir accès à du capital lorsque les conditions du marché canadien deviennent moins favorables.

Graphique 4.2 EMPRUNTS EN DOLLARS CANADIENS ET EN DEVISES

Total des emprunts à long terme
(en milliards de dollars)



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : Office ontarien de financement.

La province a l'intention de procéder à la prochaine émission de son Obligation verte d'ici la fin de l'exercice, après avoir adapté le programme à la nouvelle approche du gouvernement pour relever les défis environnementaux. Pour des détails sur les nouvelles initiatives environnementales de l'Ontario, se reporter à la section C, *Respecter les consommateurs et les familles*, du chapitre I.

Les obligations vertes de l'Ontario misent sur la capacité de la province de recueillir des fonds à de faibles taux d'intérêt tout en respectant les contribuables de l'Ontario. Elles constituent un outil important pour aider l'Ontario à financer des projets qui appuient l'approche du gouvernement pour relever les défis environnementaux sans que cela n'ait d'incidence négative pour les entreprises et la population de l'Ontario.

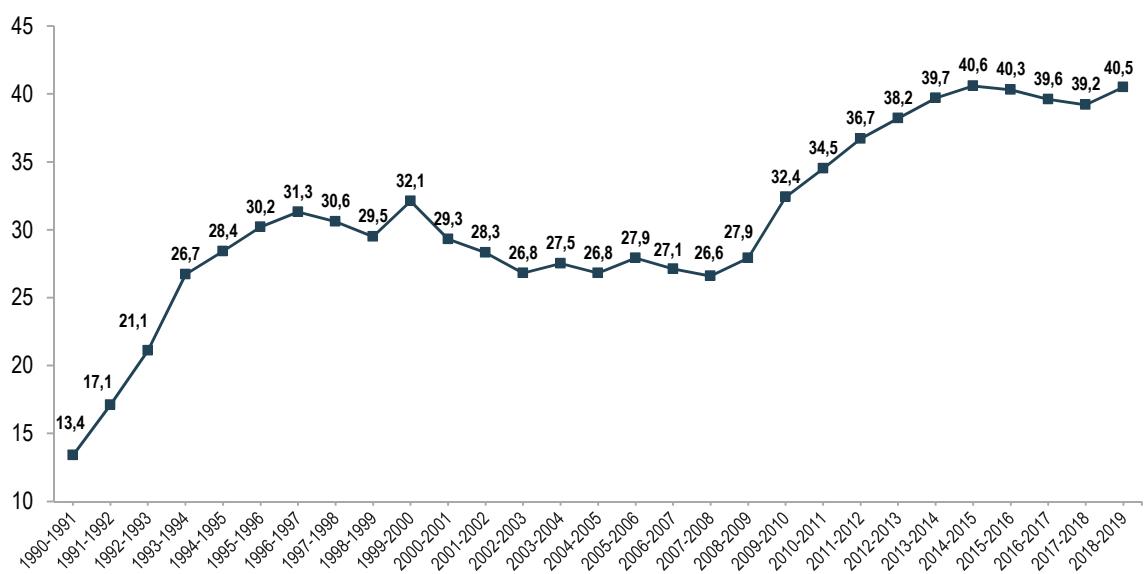
DETTE NETTE

Selon les projections, en 2018-2019, le ratio dette nette-PIB sera de 40,5 %, soit de 0,3 point de pourcentage inférieur aux prévisions de la Commission qui étaient de 40,8 %¹. Il est cependant de 2,9 points de pourcentage supérieur aux prévisions du budget de 2018 en raison surtout de la hausse du déficit attribuable à l'acceptation par le gouvernement des recommandations de la Commission concernant la révision du traitement comptable du refinancement du rajustement global et des régimes de retraite conjoints (RRC). Le traitement comptable révisé des RRC tient compte notamment de l'incidence d'adopter le traitement comptable de façon rétroactive à compter de 2001-2002, ce qui a ajouté une somme cumulative de 14,6 milliards de dollars à la dette nette.

La province a affiché des déficits au cours de 24 des 29 dernières années. Pendant cette période, la dette nette provinciale a augmenté de près de un tiers de un billion de dollars, soit de 311,6 milliards de dollars, et le ratio dette nette-PIB de l'Ontario est passé de 13,4 % à un ratio prévu de 40,5 % en 2018-2019.

Graphique 4.3
RATIO DETTE NETTE – PIB

En pourcentage



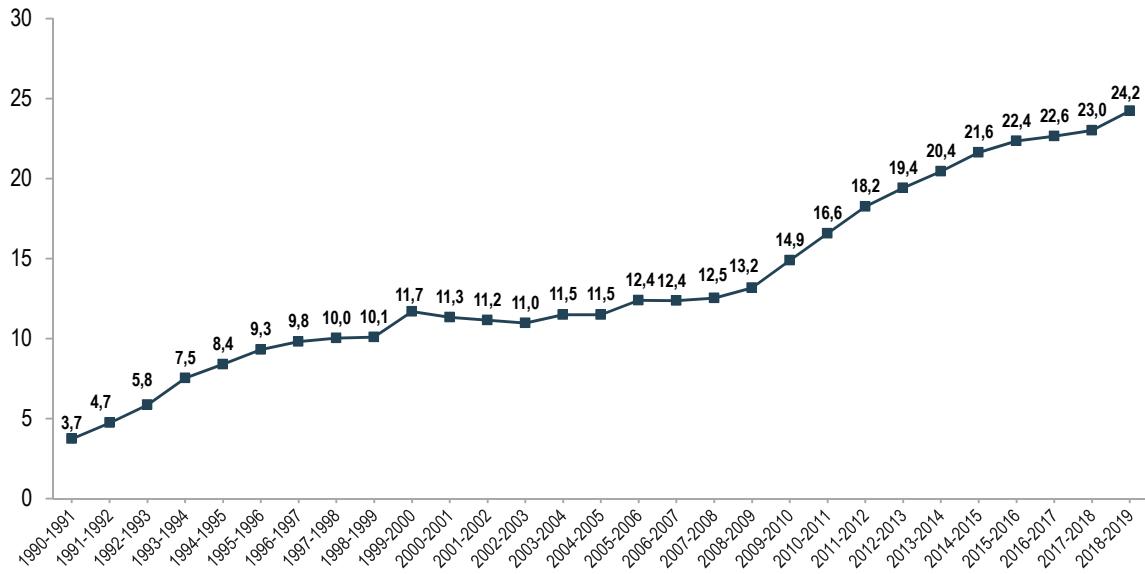
Note : À compter de 2005-2006, la dette nette a été retraitée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic. La dette nette a été retraitée à compter de 2001-2002 afin de tenir compte des ajustements résultant du traitement comptable révisé des régimes de retraite conjoints.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

¹ Pour assurer l'uniformité et la comparabilité des données entre les perspectives actuelles et la ligne de base prévue par la Commission, l'estimation de la dette nette en pourcentage des prévisions du PIB selon la Commission est passée de 40,8 % à 40,5 % après la mise à jour du PIB pour tenir compte des plus récentes données provenant des Comptes économiques provinciaux et territoriaux 2017 de Statistique Canada.

Graphique 4.4
DETTE NETTE PAR HABITANT

En milliers de dollars



Nota : À compter de 2005-2006, la dette nette a été retraitée pour y inclure la dette nette du secteur parapublic. La dette nette a été retraitée à compter de 2001-2002 afin de tenir compte des ajustements résultant du traitement comptable révisé des régimes de retraite conjoints.

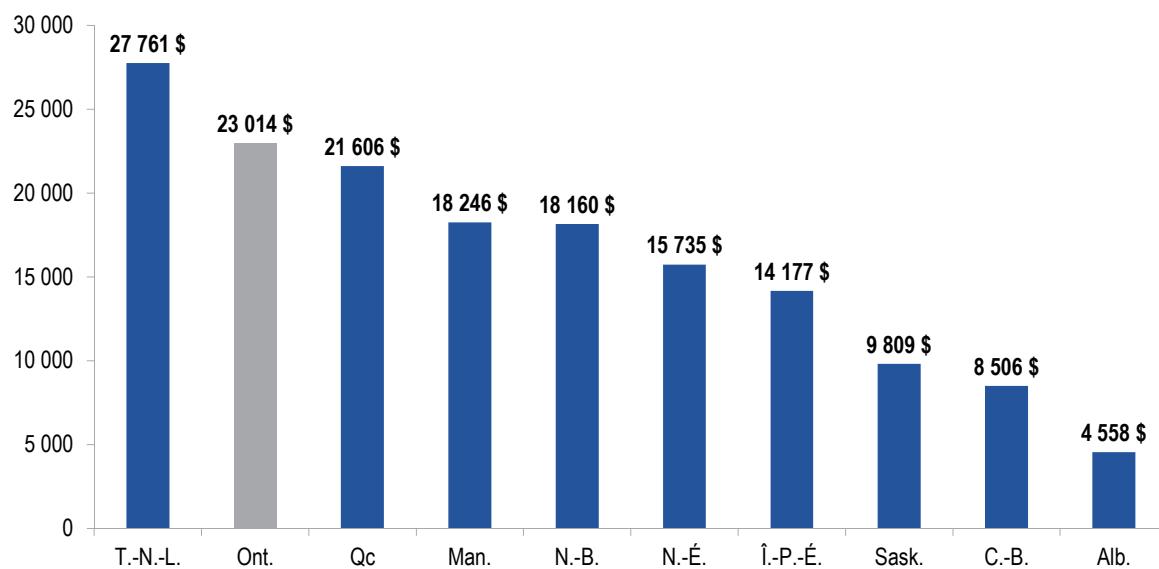
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La dette nette par habitant a augmenté, étant passée de 13 163 \$ par personne, ou 52 652 \$ par famille de quatre, au début du ralentissement économique mondial de 2008-2009 à une somme projetée de 24 231 \$ par personne, ou 96 924 \$ par famille de quatre, en 2018-2019. Ce taux d'augmentation par personne a été de 4,5 % par année supérieur à l'inflation en Ontario au cours de cette période.

Comparativement aux autres provinces, l'Ontario avait le niveau d'endettement par personne le plus élevé au Canada après Terre-Neuve-et-Labrador.

Graphique 4.5**DETTE NETTE DE L'ONTARIO PAR HABITANT 2017-2018**

En dollars



Sources : Comptes publics des provinces 2017-2018; pour le Québec : *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018*; Statistique Canada (Nº 91-215-X au catalogue).

INTÉRÊT SUR LA DETTE

On prévoit que l'Ontario paiera 12,5 milliards de dollars en frais d'intérêt en 2018-2019.

- Il s'agit du poste de charges de la province venant au quatrième rang parmi les plus élevés, dépassé seulement par ceux de la santé, de l'éducation et des services sociaux.
 - L'intérêt sur la dette de l'Ontario coûte aux contribuables environ 1,4 million de dollars l'heure.
 - Cet intérêt coûtera à la population de l'Ontario environ 876 \$ par personne, ou 3 503 \$ par famille de quatre, en 2018-2019.
 - Cet argent ne peut servir à la prestation de programmes essentiels à la population de la province, ni à la réduction des impôts.
-

Un niveau élevé d'endettement réduit les fonds disponibles pour les autres priorités du gouvernement et est injuste envers les futures générations. Il limite aussi la capacité du gouvernement à faire face à des ralentissements économiques. Voilà pourquoi le gouvernement prend des mesures pour gérer le niveau d'endettement de l'Ontario, ayant déjà réduit le déficit de 15,0 milliards de dollars dont il a hérité, selon le rapport de la Commission, pour le ramener à 14,5 milliards de dollars. De plus, comme l'a recommandé la Commission dans son rapport, le gouvernement effectuera des analyses pour déterminer et établir une cible et un calendrier appropriés pour la réduction du ratio dette nette-PIB de la province afin qu'il s'établisse à un niveau viable. À cette fin, le gouvernement élaborera une stratégie de réduction de la dette en vue de relever ces défis. Pour plus de détails sur la stratégie de réduction de la dette, se reporter à la section A, *Rétablissement la confiance, la transparence et la responsabilité*, du chapitre I.

Réduction de la dette insurmontable du secteur de l'électricité de l'Ontario

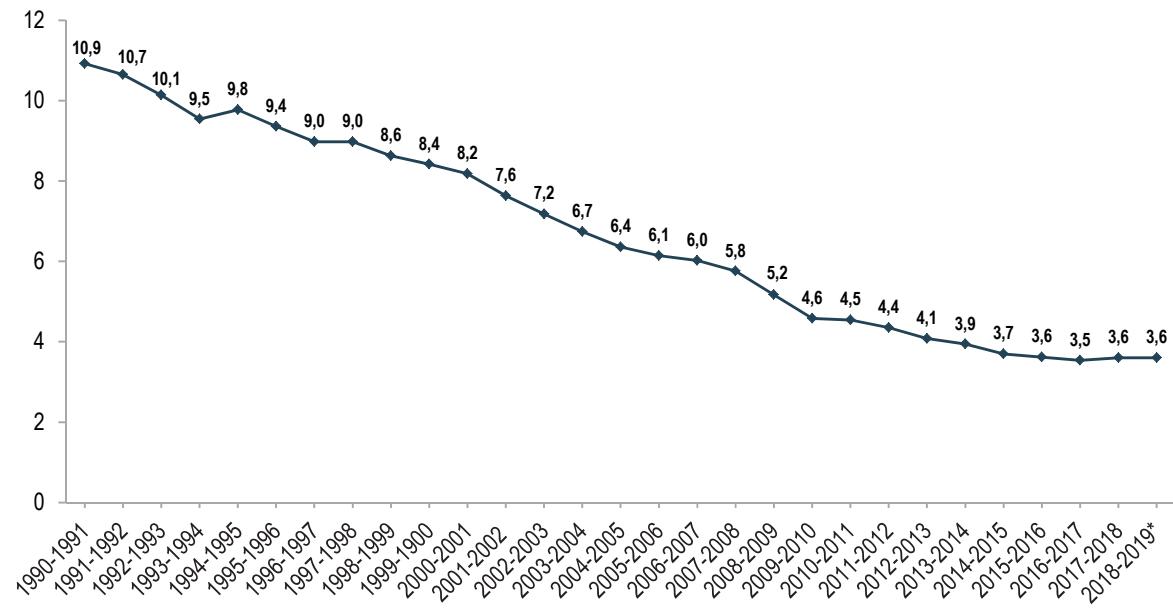
Les résultats affichés par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) en 2017-2018 indiquent que les revenus sont de 1,9 milliard de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduit la dette non provisionnée de la SFIEO (ou « dette insurmontable »), pour la faire passer de 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2017 à 1,3 milliard de dollars au 31 mars 2018.

COÛT DE LA DETTE

Les taux d'intérêt qui étaient à la baisse à l'échelle mondiale au cours des 25 dernières années ont commencé à augmenter. Cette baisse a signifié que, malgré un alourdissement considérable du fardeau de la dette de la province, particulièrement au cours des 10 dernières années, l'intérêt sur la dette n'a pas augmenté aussi rapidement. Cependant, la hausse des taux d'intérêt entraînera une augmentation des frais d'intérêt de la province. Le graphique 4.6 illustre le taux d'intérêt effectif que paie la province sur son portefeuille de dette totale de plus de un tiers de un billion de dollars. Il montre aussi que les taux d'intérêt, après avoir diminué pendant un quart de siècle, ont commencé à augmenter.

**Graphique 4.6
TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF (MOYENNE PONDÉRÉE) DE LA DETTE TOTALE**

En pourcentage



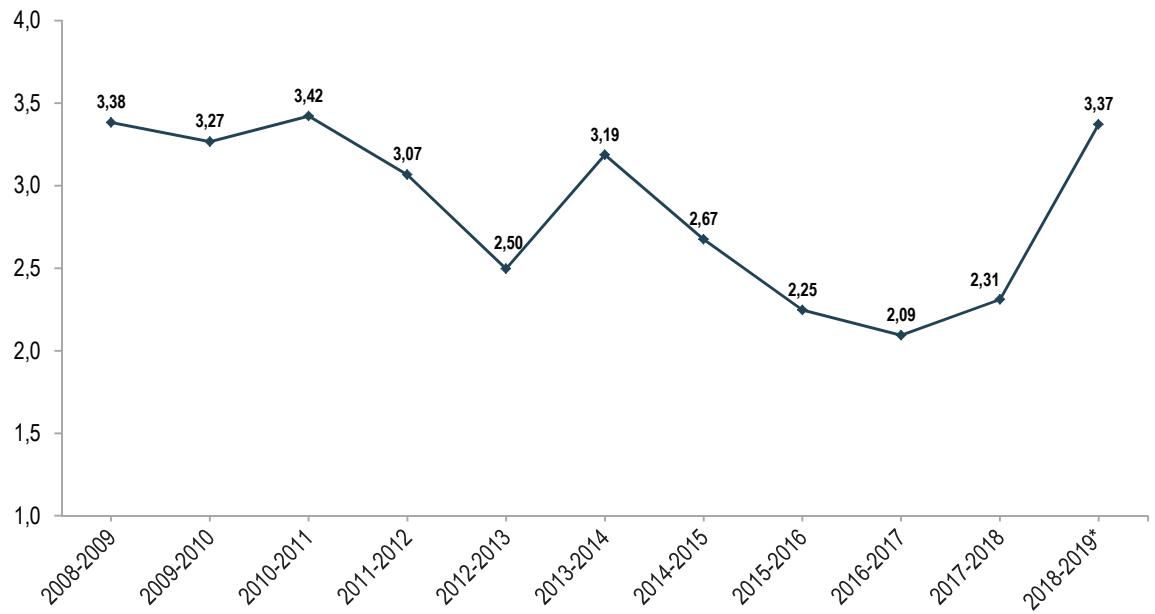
*Au 30 septembre 2018.

Sources : *Comptes publics de l'Ontario* (1990-1991 à 2017-2018) et Office ontarien de financement.

Cette augmentation des taux d'intérêt sur le portefeuille de dette totale signifie aussi que la province doit payer des taux d'intérêt plus élevés sur la dette contractée ou refinancée chaque année. Comme le montre le graphique 4.7, les taux d'intérêt ont commencé à augmenter, et la hausse prévue pour 2018-2019 de plus de un point de pourcentage et quart par rapport au seuil enregistré en 2016-2017 renforce la nécessité d'avoir une stratégie de réduction de la dette.

Graphique 4.7
MOYENNE ANNUELLE DES TAUX CRÉDITEURS DE L'ONTARIO

En pourcentage



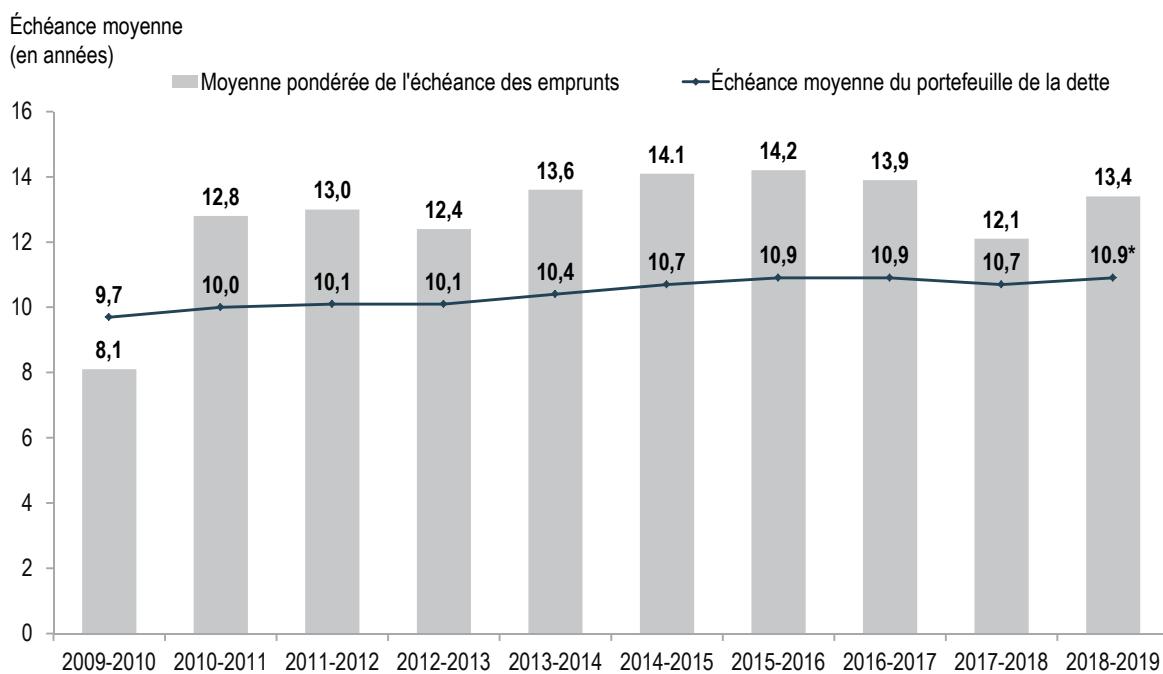
*Moyenne annuelle prévue du taux créditeur de l'Ontario en 2018-2019.

Source : Office ontarien de financement.

Une autre augmentation des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage par rapport à ce qui est prévu hauserait les frais d'intérêt de 450 millions de dollars au cours de la première année complète. Contrairement aux autres charges provinciales, les frais d'intérêt ne peuvent servir à offrir des services visant à aider les Ontariennes et Ontariens dans leur vie de tous les jours. En vue de protéger la province contre cette hausse des taux d'intérêt, le gouvernement a prolongé l'échéance de sa dette de façon à réduire le montant à refinancer chaque année. Cette stratégie est similaire à celle que pourrait adopter le propriétaire d'un logement qui prolongerait la durée de son hypothèque pour se protéger contre la hausse des taux hypothécaires. Au début de l'exercice 2010-2011, l'Ontario a émis des obligations d'une valeur de 77,3 milliards de dollars dont l'échéance dépasse 30 ans pour tirer parti des faibles taux d'intérêt.

Par conséquent, la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a été prolongée considérablement, étant passée de 9,7 ans en 2009-2010 à 10,9 ans pour 2018-2019, au 31 octobre 2018. La province surveille les taux d'intérêt tous les jours. Elle examine continuellement la demande de ses titres de créance et l'augmentation des taux d'intérêt sur la courbe de rendement en vue de déterminer s'il est toujours efficient de continuer à prolonger l'échéance de sa dette.

Graphique 4.8 MOYENNE PONDÉRÉE DE L'ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS



* La moyenne des échéances du portefeuille de la dette est un principe fondamental de prévision pour 2018-2019 en date du 31 octobre 2018.

Source : Office ontarien de financement.

CHAPITRE IV : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

CHAPITRE V

CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET

CHAPITRE V : CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET

CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET DE L'ONTARIO POUR LA POPULATION 2019

Le gouvernement poursuit ses conversations avec la population de l'Ontario en organisant des consultations un peu partout dans la province afin d'orienter le budget de 2019. Ces consultations donneront aux gens et aux organisations l'occasion de faire savoir directement au gouvernement ce qui compte le plus pour eux avant le budget de l'année prochaine.

En plus des séances de consultation, d'autres options seront offertes pour permettre aux citoyens de participer à la préparation du budget de 2019.

Soumissions écrites

Les particuliers et les organisations peuvent envoyer leurs soumissions directement au ministre des Finances par courriel ou par la poste.

En ligne

Remplir le formulaire de soumission sur le site du ministère des Finances à :
www.fin.gov.on.ca/fr/consultations/prebud/

Par la poste

L'honorable Victor Fedeli
Ministre des Finances
a/s Secrétariat du budget
Édifice Frost Nord, 3^e étage
95, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 1Z1

Par courriel

submissions@ontario.ca

CHAPITRE V : CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET

ANNEXE

LES MESURES FISCALES EN DÉTAIL

ANNEXE : LES MESURES FISCALES EN DÉTAIL

APERÇU

La présente *Annexe* fournit des renseignements détaillés sur les mesures fiscales décrites dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*. Sont inclus les détails des mesures fiscales et des modifications de forme proposées par le gouvernement, les annonces publiées dans le budget de 2018 que le gouvernement ne met pas en oeuvre, et les mesures fédérales qui ont une incidence pour l'Ontario.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PERSONNES ET LES FAMILLES À FAIBLE REVENU (CIPFR)

À compter de l'exercice financier 2019, le gouvernement propose d'adopter le nouveau crédit d'impôt pour les particuliers et les familles à faible revenu (CIPFR), non remboursable. Le CIPFR éliminera ou réduira le montant des impôts sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario pour les contribuables à faibles revenus qui touchent des revenus d'emploi.

Le crédit d'impôt proposé correspondrait au moins élevé des montants suivants :

- 850 \$;
- 5,05 % des revenus d'emploi.

Ce montant serait ensuite réduit de 10 % du plus élevé des montants suivants :

- la part du revenu individuel net redressé supérieure à 30 000 \$;
- la part du revenu familial net redressé supérieure à 60 000 \$.

Ce montant serait ensuite limité à l'IRP du contribuable qui aurait autrement été exigible, en excluant la Contribution-santé de l'Ontario.

Si, à la fin de l'année, le contribuable a un conjoint ou un conjoint de fait, son revenu familial net redressé inclurait les revenus de ce conjoint.

Les contribuables qui sont résidents du Canada au début de l'année et résidents de l'Ontario à la fin de l'année seraient admissibles à ce crédit.

Les contribuables exclus de ce nouvel allégement fiscal seraient les suivants :

- les personnes n'ayant aucun IRP de l'Ontario à payer;
- les personnes ne touchant aucun revenu d'emploi;
- les personnes ayant un revenu net rajusté de plus de 38 500 \$;
- les partenaires dans un couple ayant un salaire plus élevé qui porte le revenu net rajusté de la famille à plus de 68 500 \$;
- les particuliers incarcérés pendant plus de six mois au cours de l'année.

Le CIPFR réduirait de 125 millions de dollars les revenus de l'Ontario en 2018-2019.

IMPÔT-SANTÉ DES EMPLOYEURS

L'impôt-santé des employeurs (ISE) est payé par les employeurs selon leur masse salariale en Ontario. Les employeurs du secteur privé pourraient être admissibles à une exonération de l'ISE qui s'applique à la première tranche de leur masse salariale allant jusqu'à 450 000 \$. Les employeurs du secteur public et les employeurs du secteur privé dont la masse salariale est supérieure à 5 millions de dollars ne sont pas admissibles à cette exonération.

Établi en fonction de l'indice des prix à la consommation en Ontario, le seuil de l'exonération de l'ISE augmentera le 1^{er} janvier 2019 pour passer de 450 000 \$ à 490 000 \$. Cette mesure représente un allégement fiscal supplémentaire d'environ 40 millions de dollars pour les employeurs de l'Ontario, de sorte qu'environ 58 000 employeurs constateront une baisse du montant de leur ISE correspondant en moyenne à 690 \$.

SECTEUR DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ – PROLONGATION DES MESURES TEMPORAIRES D'ALLÉGEMENT FISCAL

Dans le budget de 2015, l'Ontario avait annoncé un allégement temporaire, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, à l'égard des impôts exigibles sur la vente au secteur privé de biens relatifs à l'électricité par les municipalités. L'allégement fiscal devrait prendre fin le 31 décembre 2018. En effectuant des modifications réglementaires, l'Ontario prolonge la durée de la période d'allégement fiscal jusqu'au 31 décembre 2022. L'allégement fiscal s'applique à l'impôt sur les transferts et à certains paiements tenant lieu d'impôt auxquels sont assujettis les transferts au secteur privé de biens relatifs à l'électricité.

Pour les transferts de biens relatifs à l'électricité ayant lieu entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022, le taux de l'impôt sur les transferts sera réduit pour passer de 33 % à 22 % et le taux sera de zéro pour les transferts par les services d'électricité municipaux ayant moins de 30 000 clients. Par ailleurs, tous les gains en capital découlant des règles de disposition présumée sous le régime des paiements tenant lieu d'impôt seront exonérés de ces paiements.

EXONÉRATION DE L'IMPÔT FONCIER POUR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

Le gouvernement propose d'apporter une modification à la *Loi sur l'évaluation foncière* qui, si elle est adoptée, créerait une exonération à l'échelle de la province à l'égard des propriétés occupées par des filiales de la Légion royale canadienne. Pour de plus amples détails, voir la section C du chapitre I, *Respecter les consommateurs et les familles*.

ANNONCES DANS LE BUDGET DE 2018 NON MISES EN OEUVRE

Surtaxe

Le budget de l'Ontario de 2018 proposait d'ajuster les taux, les tranches d'imposition, la surtaxe et les crédits liés à l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario. Étant donné que le gouvernement ne donnera pas suite à ces modifications, cela évitera une hausse de l'IRP d'environ 200 \$, en moyenne, pour approximativement 1,8 million de personnes.

Limites pour les petites entreprises

Le budget de l'Ontario de 2018 proposait d'adopter, comme le gouvernement fédéral, l'élimination progressive de la limite de 500 000 \$ imposée aux sociétés constituées en personnes morales qui tirent entre 50 000 \$ et 150 000 \$ de revenus de placement passif au cours d'une année d'imposition. Les modifications fédérales s'appliquent aux années d'imposition qui commencent après 2018.

Le gouvernement proposera un texte de loi visant à garantir que l'Ontario ne copiera pas cette nouvelle restriction fédérale. Toutes les petites entreprises admissibles de l'Ontario continueront à bénéficier de la déduction ontarienne accordée aux petites entreprises.

Crédits d'impôt pour la recherche et le développement

Le budget de l'Ontario de 2018 annonçait des modifications au crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement et au crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario qui auraient établi un lien entre le taux de crédit applicable d'une société et le niveau de ses investissements dans la recherche et le développement. Le gouvernement de l'Ontario examinera les soutiens fiscaux octroyés pour les activités de recherche et de développement et, par conséquent, ne mettra pas en oeuvre ces modifications. Il veillera à ce que le soutien octroyé en matière de recherche et de développement soit efficace et productif.

Impôt-santé de l'employeur

Le budget de l'Ontario de 2018 proposait d'examiner la mise en place de mesures ciblant l'exonération de l'impôt-santé des employeurs. Le gouvernement ne donnera pas suite à ces propositions.

MODIFICATIONS DE FORME

L'Ontario propose aussi d'apporter les modifications de forme suivantes :

- Ajuster le calcul du crédit d'impôt pour dividendes non déterminés de l'Ontario et le maintenir au taux de 3,2863 % (*Loi de 2007 sur les impôts*).
- Faire pendant à une modification fédérale autorisant les contribuables qui paient l'impôt sur le revenu fractionné à déduire du montant de cet impôt le crédit d'impôt pour personnes handicapées (*Loi de 2007 sur les impôts*).
- Faire pendant à une modification fédérale ayant pour effet de réformer le crédit pour revenu de pension afin de tenir compte de prestations fédérales supplémentaires pour les anciens combattants (*Loi de 2007 sur les impôts*).
- Éliminer les appellations « Canadian Red Book » et « Canadian Older Car/Truck Red Book » (R.R.O 1990, Règlement de l'Ontario 1012 en application de la *Loi sur la taxe de vente au détail*).
- Éliminer une disposition caduque qui offrait un soutien ponctuel aux entreprises pendant la période de transition vers la taxe de vente harmonisée en 2010 (*Loi sur la taxe de vente au détail*).
- Modifier certains règlements afin de substituer aux appellations caduques « taxe sur les produits et services » et « taxe de vente au détail » la mention « taxe de vente harmonisée ».

ANNEXE : LES MESURES FISCALES EN DÉTAIL

UN PLAN POUR LA POPULATION

ISSN 1483-5983 (*IMPRIMÉ*)

ISSN 1496-2837 (*PDF/HTML*)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018